

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



La nouvelle Ecole normale catholique des filles, Montréal

L'un des départements de l'Ecole normale Jacques-Cartier confié aux Révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. C'est dans ce spacieux édifice que les élèves-institutrices de l'Ecole normale Jacques-Cartier ont été installées en janvier 1913. Jusque là, le département des élèves-institutrices se trouvait au coin des rues Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste, sous le toit même de l'ancienne Maison-Mère, habitée autrefois par la Vénérable Marguerite Bourgeoys. L'Ecole normale des Dames de la Congrégation fut établie dans ce milieu historique en septembre 1899.

TRIBUNE PEDAGOGIQUE

LE NOUVEAU PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

Dans la livraison de novembre, M. le Surintendant de l'Instruction publique a promulgué officiellement le nouveau programme de l'enseignement du dessin. Dans ce document, le Surintendant dit: "Vous voudrez bien prendre connaissance de ce nouveau programme aux pages 89 à 95 inclusivement de la livraison d'octobre 1913 de *L'Enseignement Primaire*, et dès cette année y conformer votre enseignement du dessin."

Nous attirons l'attention des Inspecteurs d'écoles et du personnel enseignant sur ce décret de M. le Surintendant. C'est donc le "nouveau programme de l'enseignement du dessin" qui doit être suivi dans les écoles sous le contrôle des commissions scolaires catholiques.

PREPARATION DE LA CLASSE

Je recommande le procédé suivant, que les débutants surtout auront intérêt à employer.

1° Chaque matière du programme doit donner lieu à des préparations sur fiches, chaque fiche correspondant à une leçon. Ces fiches sont classées par dossiers, une pour chaque matière et pour chaque cours s'il y a lieu. Elles portent toutes les indications de références nécessaires (livre à consulter, exercices, renvois à un journal pédagogique, etc.) Chaque matin, avant la classe, il suffit de grouper dans le dossier quotidien les fiches nécessaires, d'après la répartition établie d'avance et portée au journal de classe, et de conserver ce dossier sur son bureau. On évitera ainsi, et de recopier sans profit un vieux journal de classe pendant toute la durée de sa carrière, ou de se figer dans l'immobilité d'une préparation faite une fois pour toutes, ce qui est l'inconvénient du cahier. Il est facile, en effet, de remplacer une fiche mal faite, c'est-à-dire une leçon mal réussie, de déplacer une fiche mal classée, si l'on modifie la répartition mensuelle, de compléter par l'apport constant de nouveaux exercices, etc.

2° Le journal de classe n'a plus besoin, de cette façon, d'être autre chose que l'indication sommaire des fiches et des exercices journaliers.

CH. AB DER HALDEN, *ancien Inspecteur primaire, aujourd'hui directeur de l'Ecole normale des Instituteurs de Bouzaréa, près Alger.*

SAUVONS LA JEUNESSE

Sauvons la jeunesse! Oui, mais comment? En partant de ce point indiscutable que l'école doit être éminemment éducatrice, et qu'il n'existe, qu'il ne peut exister d'éducation sans Dieu—parce que l'éducation n'est autre chose que la continuation de l'œuvre du Créateur dans l'enfant: c'est-à-dire, prendre cette frêle créature au berceau et la conduire à sa fin suprême, qui est de connaître son Créateur, l'aimer et le servir pour aller jouir de Lui au ciel—il est de toute évidence que l'école, le collège, accomplissent leur mission élevée alors seulement que Dieu y est le fondement, la base nécessaire de l'enseignement, et que l'éducateur, au lieu de rougir de Dieu, sait dignement le représenter devant son élève, de façon que l'enfant même sans s'en apercevoir, doit sentir, entendre, voir son Dieu partout et à chaque instant.

(*Le Bulletin Salésien*).

Pensée pédagogique

"Je souhaiterais que tout professeur, en franchissant le seuil de sa classe, se dit avec recueillement: "Comment élèverai-je aujourd'hui plus haut qu'hier l'esprit et le cœur de mes élèves?"

PASTEUR.

DOCUMENTS OFFICIELS

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique

(1912-13)

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Quebec, 18 octobre 1913.

L'honorable M. Décarie,
Secrétaire de la province,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'état de l'instruction publique dans la province pour l'année scolaire 1912-13, et je vous prie de vouloir bien le soumettre à la Législature.

Avant d'entrer dans les détails du mouvement éducationnel, je crois devoir rappeler ici la perte que l'épiscopat catholique et le Conseil de l'Instruction publique ont faite dans la personne de feu Monseigneur Joseph-Alfred Archambault, premier évêque de Joliette.

Durant le cours de sa carrière sacerdotale, ce prélat avait occupé la charge élevée de Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, et s'était fait remarquer dans le monde savant comme éducateur. Devenu évêque, il s'appliqua avec un zèle remarquable à favoriser le progrès de l'instruction dans son diocèse et y fonda une école normale de filles. Aussi, Monseigneur Archambault était considéré à bon droit comme un des membres les plus actifs et les plus compétents du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Je crois aussi devoir mentionner ici que le distingué Dr S. P. Robins, le doyen des instituteurs protestants de la province, a résigné, pour raison d'âge, comme membre adjoint du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. C'est en novembre 1848, il y a de cela 65 ans, que cet éducateur entra dans la carrière de l'enseignement comme titulaire d'une école rurale dans l'Ouest du Haut-Canada. Après quelques années de service, il devint, à la demande de feu le Dr Ryerson, un des principaux organisateurs de la nouvelle école normale McGill, à Montréal, fondée en 1857. Lorsque cette ancienne institution disparut, il y a quelques années, pour se fusionner avec le collège Macdonald, après 56 ans de travail ardu, M. Robins résigna ses fonctions de principal de l'école normale mais resta intéressé au mouvement éducationnel comme membre adjoint du Conseil de l'Instruction publique. Il a bien mérité de la Province.

ÉCOLES NORMALES

Il y a eu du changement dans la direction de trois de nos écoles normales par suite de la résignation des principaux de ces institutions. M. l'abbé N. Dubois qui, depuis la mort du regretté M. Verreault, dirigeait l'école normale Jacques-Cartier, à Montréal, a accepté l'importante fonction de visiteur des écoles catholiques de cette ville. Pendant les douze années qu'il a passées à la tête de cette maison, il a fait preuve d'excellentes qualités administratives et a continué l'œuvre de son devancier en enrichissant la bibliothèque de l'école d'une collection de livres anciens et précieux sur les origines de notre histoire. M. l'abbé Adélarde Desrosiers, assistant de M. Dubois et professeur, l'a remplacé comme Principal. Homme de lettres, il a déjà doté notre littérature d'ouvrages intéressants.

M. l'abbé C. E. Brunault s'est aussi démis de ses fonctions de Principal de l'école normale de filles de Nicolet. Fatigué par un travail ardu de plusieurs années, il a voulu se retirer de l'enseignement, mais non sans avoir rendu de précieux services à l'institution qu'il dirigeait avec beaucoup de zèle et de compétence.

Son assistant, M. l'abbé Théophile Melançon, professeur de littérature et de langue latine, l'a remplacé à la direction de l'école normale.

De plus, j'ai à mentionner encore la résignation du Dr S. B. Sinclair comme chef de l'école pédagogique du collège Macdonald, à Sainte-Anne-de-Bellevue. C'est un homme de savoir. Il saura encore faire profiter la province du fruit de ses travaux, car il a voulu se retirer pendant quelque temps, pour se livrer à une étude approfondie du problème de l'école rurale. Durant son séjour à l'école Macdonald, le nombre des élèves a augmenté de 125 à 170.

Deux nouvelles écoles normales catholiques de filles sont entrées en activité durant la dernière année scolaire, l'une à Saint-Hyacinthe, chez les Sœurs de la Présentation de Marie, et l'autre à Joliette, chez les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. A l'exception de celui de Sherbrooke, tous les diocèses de la province possèdent maintenant leur école normale primaire.

Je ne saurais passer sous silence la spacieuse et superbe école normale que les Sœurs de la Congrégation ont fait construire sur la rue Sherbrooke, au pied de la montagne de Montréal. Cet édifice, érigé dans un endroit charmant et au coût d'environ \$225,000, est un ornement pour la grande cité et témoigne du dévouement inlassable des filles de la vénérable Marguerite Bourgeoise pour l'œuvre scolaire.

A la demande du Comité catholique, une école normale ménagère vient d'être établie à Saint-Pascal, dans le comté de Kamouraska, sous la direction des Sœurs de la Congrégation. Elle a ouvert ses classes au mois de septembre dernier et l'avenir fera certainement admirer l'heureuse influence qu'elle exercera pour la bonne formation pédagogique des institutrices qui désirent se livrer à cet enseignement spécial dans les maisons d'éducation de la province.

La plus ancienne école ménagère agricole du Canada et même de l'univers, celle de Roberval, sur le Lac-St-Jean, a aussi reçu la recommandation du Comité catholique pour son élévation au rang d'école normale ménagère. Son outillage complet, sa ferme bien cultivée et l'excellent enseignement ménager qu'on y donne depuis quarante ans et plus la recommandent spécialement à la confiance et aux faveurs du gouvernement.

Les treize écoles normales de la province ont distribué, à la fin de l'année scolaire, 675 brevets de capacité. L'école normale Macdonald en a décerné 163 aux élèves protestants, l'école normale Laval, 55 aux élèves instituteurs et 65 aux élèves-maîtresses catholiques; l'école normale Jacques-Cartier, 30 aux élèves-maîtres et 55 aux élèves institutrices; les écoles normales de filles de Rimouski 40, de Chicoutimi, 38, de Nicolet, 72, de Valleyfield, 20, de Hull, 26, des Trois-Rivières, 45, de Saint-Hyacinthe, 46, et de Joliette, 9, soit un total de 512 brevets donnés aux élèves catholiques, dont 85 garçons et 427 filles.

Je suis satisfait de la somme d'ouvrage qui se fait dans nos écoles normales. Afin de bien préparer leurs élèves à la carrière de l'enseignement, les Principaux s'appliquent, avec un zèle remarquable, à rendre l'enseignement pratique de la pédagogie dans les écoles d'application aussi efficace et utile que possible. Les détails que donne M. le Principal de l'école normale de Rimouski sur le mode particulier qu'il a adopté pour l'organisation de l'école annexe, méritent d'attirer l'attention.

Le rapport des visites qu'a faites M. l'Inspecteur général dans ces diverses institutions constate le progrès des méthodes employées dans les écoles d'application.

Je lis avec satisfaction dans le rapport de Monseigneur le Principal Rouleau, que les 21 élèves-instituteurs qui ont obtenu le brevet d'école élémentaire, en 1912, à l'école normale Laval, sont tous revenus suivre le cours intermédiaire, de même que, sur les 19 élèves brevetés de ce dernier cours, 9 sont entrés ensuite dans le cours académique. Le Principal a constaté que sur 22 élèves-maîtres, qui ont terminé leur cours, 17 se livrent à l'enseignement.

La tendance de la part des élèves à prolonger au-delà d'une année leur séjour à l'école normale se manifeste dans la plupart de nos écoles de pédagogie, et les parents eux-mêmes arrivent à comprendre l'importance de cette manière de faire. C'est un mouvement que l'on doit s'efforcer

d'accentuer et de favoriser en offrant une espèce de prime d'encouragement aux élèves-maîtres et aux élèves-maîtresses qui veulent augmenter de la sorte leur compétence éducationnelle. A ce propos, le gouvernement a récemment donné sa sanction au rapport, fait au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, en 1911, par les Principaux des écoles normales sur certaines modifications qu'il importe de faire dans les règlements concernant ces institutions. L'une de ces modifications favorisera le mouvement que je viens de mentionner, car, à l'avenir, le Secrétaire de la province attribuera les bourses aux normaliennes en tenant compte de la durée du séjour des élèves à l'école normale, de leurs aptitudes pédagogiques et de la condition de fortune des parents. De la sorte, les enfants de famille peu fortunée, ayant des aptitudes à l'enseignement, et désireux de continuer leur cours à l'école normale, seront choisis comme boursiers, de préférence aux élèves dont les parents ont le moyen de payer la pension.

On s'applique beaucoup à la correction du langage dans les écoles normales. Il existe chez plusieurs d'entre elles des associations du Bon-Parler, et les Principaux de Rimouski, de Hull, et de Chicoutimi en parlent spécialement dans leurs rapports. En outre, les sociétés de pédagogie formées parmi les élèves comme à Hull, à Valleyfield, à Nicolet, à Rimouski, contribuent efficacement à développer le goût littéraire chez les normaliennes.

Les médailles gracieusement offertes aux écoles normales par le Comité permanent du Congrès de Langue française pour récompenser les succès obtenus par les élèves ont été accueillies avec gratitude et beaucoup de satisfaction.

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LES ACADEMIES PROTESTANTES

L'encouragement donné jusqu'à présent à l'enseignement de la langue française dans les académies rurales protestantes, par des spécialistes, semble produire de bons résultats. L'année dernière, des spécialistes, porteurs de brevets de capacité pour le français, de l'école d'été de McGill, ont enseigné dans quatorze de ces académies.

Ces spécialistes ont le contrôle de ce sujet dans toutes les classes de leurs écoles respectives, ce qui donne ainsi une garantie de l'instruction que l'on ne pourrait attendre si chaque professeur ordinaire, malgré sa compétence, était chargé d'enseigner le français à ses propres élèves.

L'école d'été de McGill a donné et donne encore un cours sérieux de pédagogie concernant l'enseignement du français, apportant beaucoup d'attention à la méthode phonétique.

LE DESSIN

L'organisation toute récente de l'enseignement du dessin commence à produire des résultats généraux très prometteurs. Les nombreux travaux d'élèves transmis, cette année, au département et les derniers rapports de la plupart des inspecteurs en témoignent à l'évidence.

L'élan est donné, et, en beaucoup d'endroits les bonnes volontés se manifestent. Le personnel comprend mieux l'importance éducative et pratique de cette étude, et par suite ne demande qu'à être renseigné et dirigé pour aller de l'avant. Aussi, les conférences et les leçons de M. le Directeur et de MM. les Inspecteurs sont-elles suivies partout avec un vif intérêt.

D'autre part, la résolution du Comité catholique, du 9 mai 1912, rendant "éliminatoire" l'épreuve du dessin pour l'obtention des diplômes d'enseignement, n'a pas peu contribué à stimuler le zèle de nos maisons d'éducation pour cette étude. Non seulement cette résolution aura pour effet dans une large mesure, de nous donner des titulaires mieux préparés, mais encore, elle assurera un moyen de contrôle et de sanction des plus efficaces.

Un nouveau programme de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires de la province a été adopté le 24 septembre dernier par le Comité catholique. Ce programme tient largement compte des récentes orientations données partout à cet enseignement; et il est tout spécialement approprié à nos besoins et à nos moyens d'action. Il a pour fin:

1° "De faire acquérir des connaissances et des pratiques techniques, utiles à tous et indispensables aux carrières industrielles, aux métiers et aux travaux manuels."

2° "D'aider aux autres études, en y collaborant et en se mêlant intimement à la vie intellectuelle de l'école".

3° "De contribuer à la formation intégrale: (a) en développant distinctement l'esprit d'observation et d'initiative, l'imagination et le jugement; (b) en épurant le goût et en disciplinant les habitudes de méthode et de précision; (c) en affinant l'œil et en assouplissant la main."

C'est dire que l'application intelligente et soutenue du programme dont il s'agit sera chez nous, comme ailleurs, d'utilité générale et profitable à tout le système de l'instruction primaire et au recrutement des écoles techniques.

En conclusion, je répète d'abord ce que je disais ici même l'an dernier: "cette organisation de l'enseignement du dessin exigera beaucoup d'efforts et prendra du temps pour se compléter." Mais je suis heureux de pouvoir ajouter, un grand pas est déjà fait aujourd'hui dans la bonne voie, et nous pouvons entrevoir la réussite finale.

Le collège Macdonald donne une attention toute spéciale à l'enseignement du dessin dans son cours ordinaire et pour les élèves qui montrent une grande aptitude dans cette branche du programme, il a établi depuis deux ans une école d'été pour les professeurs de dessin.

Mlle Goodenough, qui occupe une position élevée dans les écoles de la ville de New-York, a été engagée comme directrice pour l'espace de deux ans. Ces cours produisent d'excellents résultats et les succès qui couronnent ses efforts sont très appréciés.

AFFILIATION

Il m'est agréable de dire que les Frères de la Congrégation de Sainte-Croix, de Saint-Laurent, viennent d'obtenir leur affiliation à l'Université Laval de Montréal. Celle-ci a organisé, il y a quatre ans, pour les congrégations de Frères, un cours universitaire modelé sur l'enseignement secondaire moderne de France, avec programme divisé en deux séries: littérature-philosophie et sciences-mathématiques. Trois instituts de Frères, les Maristes, les Frères de la Croix de Jésus, de Rimouski, et les Frères de l'Instruction chrétienne, de Laprairie, s'empressèrent de tirer profit des avantages de la création nouvelle. Déjà quatre Frères Maristes ont obtenu après un brillant examen, les diplômes de l'université.

Les quatre congrégations déjà affiliées préparent actuellement, dit-on, un grand nombre de sujets à ces examens universitaires.

On ne peut qu'applaudir aux efforts de ces maisons enseignantes pour développer les études scientifiques et les aptitudes pédagogiques de leurs membres. Elles comprennent la nécessité d'élever le plus possible le niveau de l'instruction dans nos écoles primaires, afin de hâter les progrès de l'enfant dans l'instruction. On ne peut, en effet, espérer le succès des écoles si l'on ne possède un corps de maîtres instruits, aimant le travail et cherchant sans cesse à développer leurs facultés intellectuelles. Les études nécessaires pour la préparation des examens universitaires seront sans doute un surcroît de fatigue pour les Frères, mais elles contribueront à la renommée de leurs instituts et seront à l'avantage de la jeunesse écolière. Les congrégations enseignantes, en s'assurant des maîtres qui auront bénéficié des études secondaires, n'en justifieront que mieux, aux yeux du public, l'exemption que la loi accorde aux membres de ces corporations religieuses de se munir du brevet de capacité décerné par l'Etat.

L'AGRICULTURE A L'ECOLE

Depuis quinze ans et plus, tant dans mes rapports que dans mes circulaires, je me suis efforcé de convaincre les commissions scolaires et les instituteurs de l'avantage qu'il y aurait de donner, de vive voix, des notions d'agriculture aux enfants, même les plus jeunes des écoles rurales. Le département de l'Instruction publique a fait donner, durant les neuf dernières années, des conférences agricoles aux élèves des écoles normales, et dans les congrès pédagogiques, les académies de garçons à la campagne ont été avisées de ne pas donner aux fils de cultivateurs un enseignement purement commercial qui pourrait avoir l'effet de les déclasser et de les induire à préférer la vie de bureau ou de magasin aux travaux des champs. Certains instituteurs ont certainement trop cédé aux désirs manifestée par les parents de voir préparer leurs enfants à la profession commerciale plutôt qu'à l'art de cultiver.

Mais voici à ce propos un mouvement qui se dessine et qu'il importe de favoriser. Je veux parler de l'initiative prise par les commissaires d'écoles du village de Saint-Casimir, dans le comté de Portneuf. Pénétrés des besoins de la population rurale et animés d'un zèle éclairé, ces Messieurs ont introduit, en mai dernier, dans une certaine mesure, l'enseignement pratique de l'Agriculture à l'Académie de leur municipalité. Cette maison d'enseignement a pour professeurs les Frères de l'Instruction Chrétienne appartenant à l'institut même qui a publié le Manuel "l'Agriculture à l'école", spécialement écrit pour l'usage des écoles primaires de la province. Ces éducateurs se sont rendus avec plaisir à la demande de la Commission et ont accepté les services de M. J.-C. Magman, diplômé de l'Institut d'Oka, et demeurant à Saint-Sasimir. Ce jeune agriculteur a donné aux élèves de l'Académie quelques leçons théoriques et pratiques d'agriculture et a commencé dans l'institution l'organisation d'une bibliothèque et d'un musée agricoles.

Il faut se réjouir de l'initiative prise par les commissaires de Saint-Casimir et cet essai, s'il est prudemment dirigé et s'il reçoit de l'encouragement, pourra bénéficier grandement à la population rurale de la région intéressée en contribuant à enrayer le dépeuplement des campagnes au profit des villes. L'école primaire doit être comme la classe préparatoire à l'entrée des enfants de cultivateurs dans les écoles d'agriculture; nous devons avoir à la fois l'Instruction élémentaire et l'Instruction secondaire dans le domaine agricole comme nous l'avons en littérature, en pédagogie ou en science ménagère. Toutefois, il importera de procéder avec sagesse à l'organisation méthodique de cet enseignement agricole et de ne pas laisser les commissions scolaires agir isolément, sans plan mûri par des spécialistes en agronomie, ou sous l'influence de personnes peu expérimentées.

Les largesses financières du gouvernement de la province, unies aux allocations généreuses du gouvernement fédéral pour le bénéfice des agriculteurs, hâteront certainement le développement de l'industrie agricole et favoriseront l'Instruction qu'elle requiert. Il appartiendra aux Comités du Conseil de l'Instruction publique d'amender les programmes d'études dans le sens des besoins nouveaux.

Puisque j'en suis à parler de l'Agriculture à l'école, je constate que l'œuvre des jardins scolaires inaugurée en 1905, la même année que les conférences agricoles dans les écoles de pédagogie, continue sa marche ascendante. L'an passé, 234 écoles, situées dans 53 comtés, possédaient des jardinets et les élèves s'occupant d'horticulture étaient au nombre de 7,740. Les parents des enfants, dit M. Dalaire dans son rapport, se montrent généralement heureux de ce moyen de faire aimer l'école, et des municipalités font des sacrifices pour agrandir et embellir les emplacements d'écoles.

Nos écoles normales contribuent aussi avec entrain au succès de l'œuvre des jardins scolaires. Je mentionnerai en particulier l'école Jacques-Cartier à Montréal, où plus de 50 élèves-maitres se sont occupés de culture potagère. J'ai eu le plaisir moi-même de visiter les jardinets et de constater les heureuses dispositions que témoignent les élèves pour s'occuper d'horticulture, afin de se mettre en mesure de jouer un rôle plus efficace dans les écoles rurales dont ils auront charge plus tard.

Les travaux manuels dont il s'agit se sont faits pendant les heures de congé et "loin de nuire aux études", écrit M. l'abbé Desrosiers, ils ont contribué à développer chez nos jeunes professeurs l'esprit d'initiative pour l'apprentissage de la vie personnelle, et la lutte contre ce qu'on a appelé le Réau de notre temps: la passivité. . . . Espérons aussi qu'ils resteront des fervents de la culture du sol et qu'ils essayeront d'enrayer, par un enseignement agricole rationnel ou la fondation de jardins scolaires, l'exode des campagnes vers les villes."

CONGRES DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Les assemblées régionales des Commissaires d'écoles catholiques, inaugurées en 1912, ont eu un succès que je suis heureux de mentionner. Aux congrès de Laprairie, de Farnham et de Waterloo, ont succédé ceux de Saint-Anselme de Dorchester, de Joliette, de Saint-Bonaventure, sur la Baie-des-Chaleurs, de Rimouski et des Trois-Rivières. Plusieurs autres auront lieu tout prochainement dans divers districts d'inspection.

Ces réunions ont fait accourir un bon nombre de représentants des Commissions scolaires et de curés de paroisses. De 100 à 200 personnes ont assisté à chacune de ces assemblées, et, aux Trois-Rivières, on a compté jusqu'à 300 congressistes.

Les commissaires et les prêtres de ces régions ont fait preuve d'un grand zèle en venant de loin, quelques-uns d'au-delà de 30 milles, et par des chemins difficiles. Nous avons bien là une constatation manifeste de l'intérêt que porte la population rurale à l'instruction des enfants, ce qui est un heureux présage pour l'avenir. Partout, les congressistes ont écouté avec une attention soutenue les conseils qui leur ont été donnés sur la manière de remplir leurs fonctions.

Je me suis fait un devoir d'assister à chacune de ces réunions et je suis revenu satisfait des bonnes dispositions de ces représentants des familles.

De son côté, le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, de concert avec mon département, a continué avec un succès satisfaisant la série des réunions d'été des commissaires d'écoles et des contribuables des municipalités protestantes. Il y a eu récemment trois assemblées de ce genre dans des centres ruraux, et les congressistes ont accueilli avec un intérêt marqué et même enthousiaste les paroles des conférenciers.

CONGRES PEDAGOGIQUE

L'été dernier, j'ai continué la série des congrès pédagogiques d'institutrices qui ont été institués il y a douze ans, par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, dans chacun des diocèses de la province.

La Gaspésie a eu l'avantage de voir réunies à Grande-Rivière, sur la Baie-des-Chaleurs, les institutrices des comtés de Gaspé et de Bonaventure. Les religieuses du couvent du Bon-Pasteur et plusieurs familles de la localité ont bien voulu donner l'hospitalité aux institutrices et leur faire un cordial accueil, et je leur en offre ici toute ma gratitude.

Les congressistes étaient au nombre de 144 sur environ 160 institutrices que renferme cette région, et plusieurs ont eu de longues distances à parcourir pour se rendre à Grande-Rivière.

Je ne saurais trop remercier le curé du lieu, M. le chanoine Ouellet, du concours précieux qu'il m'a donné et des efforts qu'il s'est imposés pour assurer le succès de ces assises pédagogiques.

Le congrès de Grande-Rivière est le douzième du genre qu'il m'a été donné de présider.

LEGISLATION

La législation, à la session de 1912, a fait un amendement important à la loi de l'Instruction publique.

L'article 2929 des statuts reondus de Québec, 1909, décréait que le montant affecté aux écoles publiques devait être distribué par le Surintendant entre les municipalités scolaires proportionnellement au chiffre de leur population, d'après le recensement décennal du Canada. Tous les dix ans, le département de l'Instruction publique était donc obligé de faire une nouvelle distribution de ces deniers. Mais comme les municipalités scolaires n'avaient pas toutes la même délimitation de territoire que celles des paroisses indiquées dans le recensement, il devenait difficile de répartir le montant affecté aux écoles. De plus, de ce mode de répartition qu'on ne pouvait altérer qu'à chaque décennie, il résultait que certaines municipalités, surtout dans les endroits de colonisation, où l'augmentation de la population était plus grande qu'ailleurs, se trouvaient privées, pendant plusieurs années, de recevoir l'allocation à laquelle elles auraient pu avoir droit.

A l'avenir, en vertu de l'amendement adopté, le montant destiné aux écoles sera distribué proportionnellement au nombre des enfants inscrits aux registres des écoles de chaque municipalité, tel que constaté par les rapports annuels des Commissions et de Syndics d'écoles pour l'année scolaire précédente. Cette nouvelle législation aura pour effet de forcer les commissaires et les secrétaires-trésoriers des municipalités à préparer, avec une plus grande exactitude, le rapport, attesté sous serment, qu'ils sont obligés de transmettre annuellement au Surintendant. (à suivre).

BOUCHER DE LABRUIERE

Surintendant.

Ecoles normales catholiques de la province de Québec

LISTE DES DIPLOMES ACCORDES EN JUIN 1913 (suite)

ECOLE NORMALE DE NICOLET

DEPARTEMENT DES ELEVES-INSTITUTRICES.

DIPLOMES ACADEMIQUES.—*Avec grande distinction.*—Mlles Louise-Anna Champagne, académique français; Ella Charland, académique français et anglais; Fabiola Pelletier, académique français et anglais.

Avec distinction.—Mlles Laetitia Laneauville, académique français, modèle anglais; Aurée Laferté, académique français.

D'une manière satisfaisante.—Mlles L.-Anna Champagne, académique anglais; Aurée Laferté, modèle anglais.

Les mêmes élèves ont mérité de plus le diplôme et la médaille de "Graduation" décernés par la maison-mère des Srs de l'Assomption de la Ste-Vierge aux normaliennes du cours académique qui y suivent des cours spéciaux.

DIPLOMES MODELES.—*Avec grande distinction:* Mlles Angéline Beaudet, modèle français et anglais; Annette Painchaud, modèle français et anglais; Rosanna Deshaies, modèle français; Albertine Paillé, modèle français; Régina Carignan, modèle français; Juliette Piché, modèle français; Emma Levasseur, modèle français; Irène Héroux, modèle français.

Avec distinction.—Mlles Yvonne Perreault, modèle français; Marie Carignan, modèle français; Anne-Marie Béliveau, modèle français; Cyprienne Joly, modèle français et anglais; M.-Jane Culbert, modèle français; Léonida Tourigny, modèle français; Elisa Fortin, modèle français et anglais; Marie-Louise Després, modèle français et anglais; Marthe Prince, modèle français et anglais; Florette Proulx, modèle français; Albertine Lamothe, modèle français; Yvonne Cauchon, modèle français, élémentaire anglais; Alice de Courval, modèle français; Antoinette Gentes, modèle français; Dolores Desmarais, modèle français; Gertrude Biron, modèle français, Alice Jutras, modèle français; Marie-Anna Blanchette, modèle français; Marie Louise Dumont, modèle français; Antoinette Constant, modèle français; Paula Deshaies, modèle français, élémentaire anglais; Marie-Jeanne Côté, modèle français; Isabelle Dussault, modèle français; Rosanna Deshaies, élémentaire anglais.

D'une manière satisfaisante.—Mlles Cécile Tessier, modèle français; Laurianna Descheneaux, modèle français; Aline Proulx, modèle français; Rachel Rouleau, modèle français; Juliette Bergeron, modèle français; Marie-Ange Roy, modèle français, Liliane Désilets, modèle français; Juliette Piché, modèle anglais.

DIPLOMES ELEMENTAIRES FRANÇAIS.—*Avec grande distinction:* Mlles Amanda Ouellette, Eva Vincent, Alice Deshaies, Alice Pinard, Marie-Anne Hébert.

Avec distinction.—Mlles Eméline Mailhot, Maria Houle, Marie-Anne Baron, Marie-Line Poirier, Béatrice Houle, Rachel Fleurent, Alma Brunelle, Alice McDonald, Aurore Bineau, Victoire Auger, Lédia Dionne, Cécile Desilets, Lucienne Boisvert.

D'une manière satisfaisante.—Mlles Rosa Leblanc, Angéline Pellerin, Alice Boisvert, Aurore Doucet, Angéline Allard, Rosa Hamel, Véronique Lafond, Judith Morin, Rita Fleurent, Hortense Chabot, Flore Constant, Alexina Lemay.



PEDAGOGIE

De la préparation éloignée à la composition française

On aborde trop tôt, dans les écoles et dans les classes élémentaires, tout ce qui a trait directement à la composition française; on ne songe pas assez tôt à pourvoir l'enfant des instruments nécessaires du langage et de la composition, c'est-à-dire des *idées* et des *mots*. Comment procède-t-on d'ordinaire? Quand l'enfant a appris à écrire et qu'il a déjà fait nombre de dictées, on lui fait écrire, d'emblée, de petites rédactions sur le papier, on le met en présence d'un texte à développer, sans que rien, dans ses études antérieures, l'ait préparé à comprendre ce texte et la manière de le développer. Il ne viendrait à l'esprit de personne de procéder ainsi pour les autres matières du programme: écriture, arithmétique, dessin ou musique. On commence toujours par les éléments, c'est-à-dire qu'on fait apprendre aux enfants les bâtons, les chiffres, les lignes et les notes avant de leur demander d'écrire, de calculer, de dessiner ou de chanter. Pour la composition française seule, il n'y a pas d'enseignement élémentaire ni de préparation directe.

Quelle doit être la méthode?

Le travail préparatoire de la composition française doit porter, avant tout, sur la recherche des *idées*; c'est une vérité élémentaire qu'on néglige pourtant trop souvent dans l'application.

La composition française peut, en effet, se définir: l'art de trouver: 1° des idées; 2° l'ordre logique dans lequel elles doivent être exprimées, et 3° l'expression qui leur convient. Ce sont les trois parties de la rhétorique, invention, disposition, élocution, qu'il ne faut pas perdre de vue, parce qu'elles correspondent aux opérations que l'esprit doit nécessairement accomplir dans le travail de la composition.

Il faut donc s'appuyer sur cette définition pour trouver la méthode à employer dans les exercices préparatoires à la composition française.

Quelles sont donc les idées que l'enfant est capable d'acquérir et d'exprimer?

Ces idées ne sont autres que la représentation du monde extérieur, des personnes et des choses qui l'environnent. L'enfant ne peut, évidemment, trouver que ce qui est à sa portée, tout ce qui est étranger à son observation, à son expérience personnelle doit être écarté. Mais dans cet ordre de faits, dans son petit champ d'observation et d'action il est faux de dire que l'enfant n'a pas d'idées.

Mais encore faut-il apprendre à voir clair dans ces idées, c'est-à-dire à prendre connaissance des différents aspects des choses. Ce qu'il importe de faire soigneusement, méthodiquement, c'est l'éducation du sens commun et de tous les sens. Ce qui est vrai pour beaucoup de grandes personnes

l'est encore plus pour les enfants. "Ils voient tout indistinctement et ne regardent rien". Il faut leur apprendre non seulement à bien voir, mais à exercer simultanément tous leurs sens. Par tous les moyens possibles il faut leur faire connaître, par la vue, par le toucher, par l'ouïe, par l'odorat et par les yeux, les aspects et les qualités de tous les objets qui les entourent.

Le champ est assez vaste, même quand on s'adresse à un jeune enfant, pour fournir de nombreux sujets d'observation: les objets qui l'entourent, ceux de l'école et de la famille, les cérémonies de l'église, les phénomènes qui se déroulent sous ses yeux, les images et les gravures, tout est matière à exercer ses sens. Mais qu'on ne sorte pas de ce monde, et qu'on ne fasse travailler son esprit que ce qu'il peut saisir en passant du connu à l'inconnu. L'essentiel est qu'à chaque idée nouvelle qui se fixera dans son esprit corresponde une réalité claire et précise: chaque idée doit s'y réfléchir en une image très nette. Il faut donc que l'élève comprenne bien tout ce qu'il dit et tout ce qu'on lui dit.

Mais pour qu'il comprenne bien, il ne faut pas se substituer à lui, ni trouver pour lui, il faut qu'il cherche, qu'il fasse effort pour trouver, et il est assurément capable de trouver si on le maintient dans le domaine de son observation propre. C'est à cette condition seulement que se développera chez lui, avec le souci de l'exactitude, l'habitude de l'observation patiente et de la réflexion.

Ces deux instruments sont indispensables pour l'acquisition des idées, et, plus leur maniement est facile, plus les idées s'étendent, c'est assez dire quel rôle ils doivent jouer dans la préparation de la composition française.

Il faut donc faire parler l'enfant, d'abord sur les objets qu'il connaît et qu'il a vus, en se servant du vocabulaire restreint qu'il a déjà à sa disposition: tous les enfants de cinq à six ans qui entrent à l'école rurale ont sensiblement le même fonds de connaissances: ils connaissent un certain nombre d'objets usuels ou personnels; ils connaissent les animaux domestiques et quelques phénomènes naturels; ils ont la notion d'une chose et de plusieurs, c'est-à-dire du singulier et du pluriel, celle du passé et du présent, et un peu celle de l'avenir; s'ils appartiennent à une famille chrétienne, ils ont l'idée et le sentiment de l'existence du bon Dieu et des choses saintes, tous ont du moins vu l'église, le calvaire, des baptêmes, des enterrements, faits sensibles et incompris dont un maître zélé et ingénieux pourra leur donner bientôt une explication à sa portée. Les enfants des villes ont déjà vu beaucoup plus de choses encore.

Voilà amplement de quoi rompre la glace et alimenter les premiers entretiens. Chaque instituteur devrait se faire un cahier où seraient classés dans un certain nombre de chapitres, et suivant la condition de ses enfants, les matières de ces premiers entretiens.

Tous les exercices de langue française, au cours préparatoire comme au cours élémentaire, seront d'abord nécessairement oraux; dans la suite ils se feront toujours oralement avant de se faire par écrit. Les exercices de vocabulaire *écrits* ne sont plus que la copie du travail fait en commun au tableau.

Quel est l'ordre à suivre dans ces exercices? Il faut commencer par ce qui est immédiatement à la portée de l'enfant, aller du facile au difficile, de l'unité à la multiplicité, du simple au composé, du concret à l'abstrait. Il n'y a pas d'autre règle à poser: c'est celle qui est indiquée par la logique et le bon sens. Ainsi l'enfant parlera facilement de son ardoise, de son crayon, de son cahier; il lui serait difficile, au contraire, de voir d'abord l'ensemble des objets qui se trouvent dans une classe. De même il décrira sa maison avant de décrire son village, etc.

Presque tous ces exercices scolaires du cours élémentaire peuvent plus ou moins directement, préparer les élèves à la composition française, pour peu qu'on veuille s'y attacher. Les plus importants, à ce point de vue, sont, naturellement tous les exercices de langue française: lecture, récitation, dictée, grammaire et analyse.

Quant aux autres exercices scolaires, tous ceux qui contribueront à faire parler les enfants et à ouvrir leur esprit les prépareront, par cela même, à écrire en français.

De tous ces exercices, la leçon de choses sera le plus efficace. En même temps qu'elle étendra les connaissances des élèves, elle augmentera leur vocabulaire. Mais pour qu'elle puisse laisser dans leur esprit des notions précises, pour que *les mots nouveaux qu'elle leur apprend* évoquent des images très nettes il faut que la leçon de choses s'appuie vraiment sur les *choses*, sur les objets ou à défaut sur l'image des objets. Il importe également de faire bien saisir et, en quelque sorte toucher les propriétés et qualités des objets. L'élève devra les chercher et les découvrir lui-même toutes les fois que la chose sera possible. Quant à la leçon elle-même, elle sera résumée par le maître, répétée par les élèves, toujours oralement et souvent par écrit.

En résumé, le succès de la composition française, quand en viendra l'heure, dépend de ce qu'on aura fait pour la préparer dès le cours élémentaire, par des exercices indiqués plus haut: c'est un but éloigné, mais qu'il ne faut jamais perdre de vue dans la pratique des différents travaux scolaires. Aucun n'a de valeur uniquement propre, tous, au contraire, exercices de vocabulaire, lectures, récitations, dictées, exercices grammaticaux, doivent être soigneusement coordonnés, se prêter un mutuel concours et converger vers le même but qui est l'étude et la pratique de la langue française. On ne saurait trop y insister, car l'habitude aidant, et la répétition machinale des mêmes actes aux mêmes heures, le maître se laisse aller insensiblement à faire de chaque exercice un exercice mécanique, sans portée lointaine. Celui qui réagirait contre ce laissez-aller et qui

ne perdrait pas de vue le but à atteindre aurait déjà fait un grand pas. — Il en serait de même du maître qui substituerait son action personnelle à l'action du livre : car c'est ici surtout que la pratique exclusive du livre peut rendre de mauvais services. Le meilleur, le plus simple, le plus élémentaire ne vaudra jamais la parole du maître. Cependant celui-ci pourra y puiser la matière de son enseignement, un choix d'exercices, des modèles de leçons à faire, mais à la condition de faire subir aux exercices du livre une préparation préalable, de se les approprier et surtout de les adapter à la force et au niveau moyen de ses élèves.

P. ET D.
(L'École française)

ESSAI D'INTRODUCTION EN GEOGRAPHIE

(Suite)

Dans un précédent article, nous avons dit un mot de l'enseignement de la géographie. Nous avons suggéré que, chez les tout petits, l'attention soit l'effet ou le produit de l'imagination, laquelle doit être constamment soutenue par des comparaisons heureuses, des hyperboles choisies ou des peintures saisissantes. Mais nous avons prévenu l'instituteur contre l'abus de ce procédé, dont l'emploi doit diminuer à mesure que l'âge de l'enfant augmente. Voyons aujourd'hui ce que devra être la géographie pour les enfants, à la troisième année, celle durant laquelle ils commencent à se servir d'un atlas.

Pendant les deux années qui ont précédé, vous avez tenu les enfants dans une admiration constante de cette grande terre, dont nous ne voyons qu'une bien petite partie. Vous avez voyagé avec eux dans toutes les directions et leur avez fait comprendre qu'il y a d'immenses étendues de terre et d'immenses étendues d'eau. Ils ont appris que dans des régions glacées, appelées polaires, habitent des hommes qui se nourrissent de ce qu'ils prennent dans la mer, énormes poissons ou amphibiens qu'ils mangent crus et dont ils boivent l'huile qu'ils en retirent; qui se vêtent de peaux pour se préserver des rigueurs du climat. Ils savent que dans une autre région, nommée torride, où c'est tout le contraire, les hommes vivent dans une grande indolence, prennent leur nourriture dans les arbres et ne se vêtent presque pas, à cause de l'extrême chaleur. Enfin, vous n'avez pas manqué de leur dire que de chaque côté de cette région brûlante s'en trouvent deux autres dites tempérées, et que c'est une de celles-là que nous habitons, que dans ces régions les hommes prennent leur nourriture surtout dans la terre (céréales et légumes), que leurs vêtements diffèrent d'après les saisons, qui, dans ces régions, varient beaucoup quant au climat, que le climat tempéré dont ils jouissent ne contribue pas peu à les rendre

les plus parfaits des hommes pour la civilisation, pour la moralité, pour l'industrie, pour la beauté physique, etc. Enfin, que de choses ils ont apprises durant ces deux premières années, si l'instituteur n'a pas suivi, pour donner son enseignement, ce que j'appellerai l'ami de l'instituteur qui s'instruit et l'ennemi de l'instituteur qui enseigne, je veux dire : un manuel.

Demandez aux enfants, à la leçon de géographie, ce qu'ils désirent le plus voir, si ce n'est cette terre dont on leur a si bien parlé pendant deux ans. Aussi la première chose à montrer aux élèves de troisième année, ce devrait être un globe.

— Mes enfants, je vous ai beaucoup entretenus de cette terre que nous habitons tous; aujourd'hui, je vais vous la montrer ici dans la salle de classe.

(Un temps).

Imaginez que nous puissions transporter toutes les maisons de la paroisse pour en faire une boule, comme celles que vous faites l'hiver avec la neige; cette boule sera-t-elle bien grosse?

— Oh oui, bien grosse!

— Eh bien, voici une petite boule que vous allez vous figurer aussi grosse que la grosse boule que nous venons de faire, et beaucoup plus grosse encore. Cette petite boule représente la terre, et grâce à elle, je vais pouvoir vous expliquer mieux des choses que vous n'avez peut-être pas bien saisies jusqu'ici, les mouvements de la terre, les saisons, les jours et les nuits, les régions, qu'on nomme aussi zones, les preuves que la terre est ronde, etc. Puis je vous montrerai l'endroit exact où nous habitons, comment on distingue la terre, les eaux, les montagnes, les rivières.

Nous verrons aussi, mes enfants, que nous ne sommes pas tenus de toujours considérer toute la terre à la fois, nous pouvons bien n'en examiner, n'en étudier qu'un morceau, et en faisant cela, nous agissons sagement, car la terre est si grande qu'il y a bien des choses à savoir sur une seule de ses parties".

C'est dire que dans cette leçon vous tracez tout le programme de ce qui sera étudié dans le premier trimestre de l'année. Voilà pourquoi, sans insister, je passe à votre première leçon du mois de décembre, et m'adressant aux élèves, je leur dis :

— Mes enfants, puisque nous pouvons ne considérer qu'une partie de la terre à la fois, quelle est celle, croyez-vous, que nous devons étudier la première?

— Celle que nous habitons, Monsieur.

— Et, quelle est cette partie de la terre que nous habitons?

— (.....?)

Ecoutez bien, mes enfants, nous allons parler encore de ce qui vous a tant intéressés hier, et vous allez voir que vous pouvez me répondre. Vous me déclariez donc que vous êtes tenus d'obéir à vos parents, si je

vous apprenais alors que vos parents, eux aussi, sont tenus d'obéir à des commandements, qu'on nomme lois, que sans l'existence de ces lois et leur parfaite application, nous serions dans un danger continu de perdre et notre vie, et nos biens, et notre liberté. Je continuais en vous disant : "Les lois ne sont pas les mêmes par toute la terre, mais les mêmes lois gouvernent un grand nombre de personnes, et toutes les personnes qui sont gouvernées par les mêmes lois se nomment une nation. La terre qu'habite une nation se nomme un pays. Nous, mes enfants, nous appartenons à la nation canadienne et notre pays, c'est le Canada. Il y a sur toute la terre un grand nombre de pays, mais le nôtre, c'est le Canada.

Eh bien, quel est celui qui va me nommer le pays que nous devons d'abord étudier, comme Canadiens ?

—(Tous)—Le Canada, Monsieur.

Très bien ! Le Canada, notre pays, est si grand, mes enfants, que je puis vous le montrer parfaitement sur le petit globe que voici. Regardez bien, je place le globe pour que vous voyiez tous et je passe le doigt tout autour de cette grande terre qui s'appelle le Canada. Regardez-le bien attentivement, puis, vous sur votre cahier, moi au tableau noir, nous allons essayer de reproduire le contour du Canada, tel que nous le voyons sur le globe.

Après avoir fait ce travail et en avoir expliqué les lignes. "Mais, ne croyez-vous pas que si ce dessin était plus grand, nous verrions mieux ce qu'il y a dans le Canada ?

—Oh oui, Monsieur.

—Bien, je vais agrandir ce contour, de manière à ce qu'il occupe tout le tableau noir.

Cela étant fait, voyez-vous quelque ressemblance entre ce dessin agrandi au tableau noir et la carte murale que je viens de placer auprès ?

—Oui, Monsieur.

—Eh bien, mes petits amis, cette carte, en effet, est celle du Canada, et vous comprenez maintenant que, la terre étant ronde, rien n'empêche que nous en dessinions des parties sur une surface plane".

Les enfants de huit ou neuf ans qui auront bien compris cette leçon (que nous écrivons en une, faute d'espace, mais qui peut bien se donner en dix) sauront pour toujours ce que veut dire la carte qu'ils auront devant eux, et en auront une idée juste. Tout au contraire, si vous les conduisez à cette connaissance au moyen de la paroisse, du comté, vous n'intéressez nullement. Qu'y a-t-il de plus conventionnel, de plus arbitraire qu'une paroisse, qu'un comté ? Vous avez émerveillé l'enfant en lui parlant d'immenses étendues de terre, de vastes océans, et vous voulez tout d'un coup le ramener aux limites étroites d'un comté. Allons donc ! Montrez à l'enfant ce dont vous lui avez parlé, l'enfant veut tout voir d'abord, et en cela il est logique. Supposez deux personnes ayant un vif désir de voir un édifice qu'on leur a dit être d'une beauté et d'une richesse insurpassables.

Au premier, on accorde de voir cette construction de l'extérieur et d'en faire le tour; au second, on ne fait voir qu'une chambre ou deux de l'édifice, et rien de plus. Ne croyez-vous pas que le premier aura vu une foule de choses intéressantes, et aura vraiment vu l'édifice, tandis que le second n'aura presque rien vu, et surtout n'aura pas vu l'édifice? L'enfant est de même, vous seriez injuste envers lui si vous excitiez sa curiosité pour ensuite ne pas la satisfaire. D'ailleurs, la punition qu'il vous infligera est toute trouvée: il ne vous écoutera plus.

Aussitôt que les enfants comprennent bien la provenance de cette carte du Canada, l'instituteur y trace un rectangle qui contient la province de Québec, dont il fait le contour au pointillé, puis il fait remarquer aux enfants la similitude de contour de cette nouvelle carte avec celui de la carte de la Province de Québec suspendue au mur. Puis, le pourquoi de cet agrandissement nécessaire pour qu'on puisse distinguer le comté. Enfin, de la même manière, on fera arriver les enfants à leur comté, et ce sera un véritable plaisir pour eux que d'y trouver leur paroisse.

Nous partageons entièrement l'opinion de ceux qui veulent que l'enfant apprenne géographiquement et au point de vue utilitaire, tout d'abord sa paroisse, son comté, sa province, son pays, mais nous voulons un commencement rationnel qui satisfasse entièrement aux besoins innés qu'a tout enfant qui commence à s'instruire, besoins dont il a une idée bien vague, mais qui se précisent par l'enseignement reçu et grandissent avec le savoir de l'enfant.

Ce désir que nous venons d'exprimer dit assez pourquoi nous avons intitulé cet article et le précédent: "Introduction en géographie."

Puissent ces quelques pensées servir à ceux qui enseignent à la première jeunesse; puissent-elles aussi modifier un peu les opinions malheureuses de ces personnes qui considèrent la géographie comme chose absolument secondaire, et qui, en cela, montrent combien peu ils se préoccupent des progrès accomplis en d'autres pays, dans l'enseignement de cette matière d'une importance nationale, notamment en France, depuis que des économistes et des politiciens distingués n'ont pas craint de déclarer aux tristes lendemains de 70: "Une des causes de notre défaite, c'est notre ignorance en géographie, les Allemands connaissaient mieux notre pays que nous ne le connaissions nous-mêmes."

S.-LEOPOLD LANGLOIS

Professeur à l'École normale de Québec.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU DESSIN

DESSINS DE MEMOIRE
(Suite et fin)

"Le *"Dessin de mémoire"* de même que le *"Dessin libre et les Illustrations de devoirs,"* sont peut-être les exercices les plus importants du nouveau Programme du dessin."

Nous avons vu, le mois dernier, que dessiner de mémoire c'est inclination naturelle, occupation agréable et surtout travail profitable.

Pourtant, cet exercice est généralement négligé dans nos écoles, même les meilleures.

Pourquoi? C'est que les maîtres en ont peur. Quoiqu'ils aient vu bébé en faire ses délices, ils se le figurent tâche difficile, au-dessus des efforts possibles d'un enfant.

Erreur.

Qu'ils essaient seulement, et ils constateront vite, une fois de plus, qu'il n'y a que le premier pas qui coûte. Il suffit de savoir s'y prendre, c'est-à-dire, de procéder avec méthode et gradation.

Essayons.

D'abord, ne visons qu'à représenter des silhouettes, et conduisons nos exercices comme suit:

1.—Le modèle-nature étant devant nous, dessinons sa forme en nous rappelant qu'un objet intelligemment figuré ou seulement regardé doit pouvoir être reproduit de souvenir.

2.—Faisons disparaître le modèle et notre dessin.

3.—Recommençons notre premier travail, *mais cette fois, par cœur.*

4.—Comparons nos deux dessins, et corrigeons les imperfections du second.

Débutons avec des objets plans, très-simples, à contours droits comme:—Une étiquette carrée.—Une carte à jouer.—Une enveloppe de lettre.—Une carte de visite, coin plié.—Le couvert d'un livre.—etc.

Continuons avec des objets à contours courbes:—Un cerceau.—Un éventail.—Un dessous de plat ovale.—Un aimant.—Un fer à cheval.—Une pomme coupée en deux.—Une feuille pressée.—etc.

Puis ne nous contentons plus de silhouettes, et insensiblement, abordons la représentation de tout ce qu'une surface plane peut montrer:—Un carré et ses diagonales.—L'envers d'une enveloppe.—Une ardoise encadrée.—L'as de carreau.—L'as de cœur, etc.—Le sept... le dix de carreau.—Le six... le neuf de trèfle, etc.—Un... et une suite de dominos.—Un damier.—Une carte de loto.—Un cerf-volant.—Un thermomètre.—Un rapporteur.—Un cadran d'horloge.—Des feuilles avec leurs nervures.—L'envers de diverses pièces de monnaie.—Des cartes géographiques, etc., etc.

Nous voici maintenant capables de dessiner *d'emblée* par cœur, des sujets plus compliqués, à condition toutefois, ne l'oublions pas, de les observer, au préalable, *bien attentivement*:—une scie,—une hache,—un marteau,—une clef,—une fourchette,—un canif ouvert,—un meuble,—une bicyclette,—une maison,—un arbre,—un motif quelconque, plat ou à reliefs.

Notre but est atteint. Désormais, pour nous, toute forme aperçue est forme vue, forme retenue. Nous sommes en possession d'une nouvelle faculté, précieuse pour tous, indispensable à beaucoup: nous voyons et nous retenons. Nous voyons, non comme autrefois, lentement, vaguement, mais vite et juste; et nous retenons les formes et les couleurs avec une telle précision et une telle sûreté qu'au premier besoin, au premier appel, elles apparaîtront nettement sous notre crayon, ou notre pinceau.

Allons, jeunes dessinateurs, un coup de cœur: dessinez de mémoire, dessinez souvent de mémoi-

re. Sans doute vos premiers essais seront informes, mais pas de découragement. Souvenez-vous des premiers pas en toute étude. On n'a rien sans effort, et ici, le résultat vaut cent fois l'effort.

A l'œuvre donc, dès aujourd'hui !

Et vous, chers collaborateurs, que je voudrais tant convertir au dessin par cœur, permettez qu'en terminant, je rappelle les paroles du célèbre inspecteur du dessin M. Pillet, aux instituteurs français :

"Il ne faut pas, de temps en temps *seulement* proposer ces exercices de dessin de mémoire aux enfants; on n'obtiendrait aucun résultat; il est nécessaire de *les leur imposer à chaque leçon*."

"Quand il s'agit de littérature, d'histoire ou de sciences, on peut craindre d'abuser des exercices de mémoire; on peut redouter qu'ils ne rendent l'intelligence inerte ou paresseuse et qu'ils ne fassent travailler les enfants sur les mots plutôt que sur les idées."

"En dessin, cela n'est jamais à craindre, attendu que l'acte de dessiner est toujours une opération de la mémoire des yeux, et que cette mémoire ne peut être que le résultat de l'observation. Dans l'intervalle de temps, si court qu'il soit, qui sépare le moment où le dessinateur, ayant observé son modèle, jette les yeux sur sa feuille de papier pour y transcrire ce qu'il a vu, il est obligé de garder le souvenir de ses remarques. La mémoire agit: elle est plus ou moins fugitive. Elle sera passagère s'il a mal observé, durable, au contraire, s'il a bien analysé son modèle."

"Cultiver la mémoire pittoresque, c'est faire en sorte, qu'à force de fortifier la faculté d'observation, le souvenir de l'objet regardé soit persistant."

"*En dessin la mémoire et l'intelligence se consolident donc mutuellement. Voilà pourquoi, je ne saurais trop vous répéter: menez de front, dès le début des études, le dessin de mémoire avec le dessin à vue.*"

CHS.-A. LEFEVRE,

Directeur de l'Enseignement du dessin

REPONSES A QUESTIONS.

1.—Aux prochains examens du Bureau central, les épreuves du dessin seront basées sur le "NOUVEAU PROGRAMME". Toutefois, (pour cette année 'seulement'), il ne sera pas question des "ARRANGEMENTS DECORATIFS" ni des "NOTIONS SUR LA COULEUR."

2.—Pour l'enseignement (aux degrés intermédiaire et supérieur) des "CROQUIS COTES GEOMETRIQUES" et de la "PERSPECTIVE D'OBSERVATION", consulter, si besoin, les manuels mentionnés dans l'Enseignement Primaire de novembre 1912, page 133.

3.—Sous aucun prétexte, pas de copies de gravures, ou d'enluminures ou de chromos, etc. Tout, tout d'après nature, ou de mémoire ou d'imagination.

4.—Les modèles-nature, (grands ou petits, plats ou à reliefs) sont d'autant plus 'PRIMAIREs', que leur représentation se prête mieux à une correction facile et 'INDISCUTABLE': correction que tout instituteur peut voir et faire vite, même sans être dessinateur.

Voilà, tout simplement, la règle-guide à suivre, pour graduer, correctement, la série des modèles-nature, à proposer successivement aux enfants. (Voir "l'Enseignement Primaire" de février 1913 page 340).

CHS.-A. LEFEVRE,

Directeur de l'Enseignement du dessin

HYGIÈNE

DE LA PROPRETE DANS LE VETEMENT

Les institutrices devront inspirer à leurs enfants le goût de la propreté partout, toujours. On veillera avec soin à la propreté des mains, du visage, de la tête et du vêtement.

Les élèves ne devraient pas se présenter à la classe que déceimment et proprement vêtus. Nous ne prétendons pas qu'il faille se vêtir avec luxe; non, certes! mais on devra exiger un vêtement propre et convenable.

Le maître fera bien de faire apprécier par ses élèves les bienfaits de la propreté, au double point de vue du confort et de la santé.

On doit cultiver la propreté pour soi-même et pour autrui: dans la promiscuité de la vie écolière, rien n'est plus pénible que le contact d'un camarade qui n'est pas propre. C'est donc un devoir de charité bien entendu que de soigner sa personne et son vêtement.

Que l'on ne permette à un élève de pénétrer dans la classe que s'il a débarassé ses pieds des souillures de la boue.

Nous supposons que toutes les écoles sont munies de lavabos et des accessoires nécessaires aux soins élémentaires de la toilette.

J.-G. PARADIS.

Les Ecoles primaires et les Ecoles normales en France, en Suisse et en Belgique

PARTIE DEUXIEME(1)—SUISSE.

CHAPITRE I

Organisation de l'Instruction publique en Suisse

I.—ORGANISATION GENERALE

La Constitution fédérale du 29 mai 1874 présente ce qui suit à l'article 27:

"Les Cantons(2) pourvoient à l'Instruction primaire, qui doit être suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Elle est obligatoire, et dans les écoles publiques, gratuite.

"Les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance. (3)

(1) Pour la *Première partie*, voir *L'Enseignement Primaire* de 1910-11, 1911-12, 1912-13.

(2) La Suisse comprend 22 Cantons.

(3) La Confédération s'est réservée le droit de créer, outre l'école polytechnique, une université fédérale et d'autres établissements d'instruction supérieure.

"La Confédération prendra les mesures nécessaires contre les Cantons qui ne satisferaient pas à ces obligations."

Cet article laisse une grande latitude aux Cantons. Ce que le pouvoir fédéral veut, c'est que chaque futur citoyen reçoive une instruction primaire suffisante.

Dans tous les Cantons(1) chaque citoyen peut ouvrir une école primaire libre, pourvu que l'enseignement privé donne à ses élèves le degré d'instruction exigé par la loi. L'Etat (le Canton) se réserve le droit d'inspecter ces écoles.

Le gouvernement de la Confédération n'intervient pas dans l'organisation de l'enseignement primaire. Plusieurs tentatives ont bien été faites dans ce sens, mais jusqu'ici les Cantons se sont montrés jaloux de leur autonomie.

Néanmoins, depuis trois ans, le pouvoir central accorde certains subsides pour l'aménagement des écoles. Se prévalant de ce fait, les partisans de la centralisation réclament une part de l'inspection scolaire au profit de la Confédération. De plus, chaque année, et cela depuis longtemps, le Département militaire fédéral établit la statistique des résultats obtenus, et fait sur cette base un classement qui stimule les Cantons et les pousse à organiser des cours préparatoires, où les futures recrues reçoivent les directions nécessaires, portant principalement sur l'histoire nationale et l'instruction civique. (2)

En Suisse—c'est du moins ce que plusieurs personnages de ce pays m'ont affirmé—on ne rencontre plus cette anomalie qu'on appelle un *illettré*. Le maître d'école est devenu une puissance dans le pays. Les autorités cantonales semblent se faire une haute idée des fonctions de l'Instituteur. En admirant les spacieux bâtiments scolaires de certains cantons de la Fédération suisse, en constatant l'excellente situation sociale qu'occupe l'instituteur dans cet intéressant petit pays, j'ai mieux compris ces paroles de Guizot dont les Suisses paraissent sérieusement pénétrés vis-à-vis de l'Instituteur:

"Il faut qu'un sentiment profond de l'importance de ses travaux le soutienne et l'anime; que l'austère plaisir d'avoir servi les hommes et secrètement contribué au bien public devienne le digne salaire que lui donne sa conscience seule."

II.—ORGANISATION CANTONALE

L'organisation des écoles primaires et secondaires(3) est abandonnée aux Cantons, ou plutôt ces derniers n'ont jamais permis au pouvoir fédéral de s'immiscer dans leurs écoles. Étant donnée l'autonomie complète dont jouissent les Cantons en matière d'Instruction publique, le système d'enseignement de la Suisse manque absolument d'uniformité. Chaque canton se donne l'organisation qui lui convient. Néanmoins, par toute la petite république, l'école primaire est en honneur. Elle est facilement accessible aux jeunes enfants grâce au grand nombre de bâtiments scolaires; il n'est guère de village qui n'en présente une, établie dans les meilleures conditions d'hygiène et de confort. "Et dans les endroits isolés, dans les chalets perdus, sur quelque haut contrefort de l'Alpe ou du Jura, le petit écolier courageux ne craint pas une marche souvent longue pour venir à l'école où il trouve, quand la saison est mauvaise, les soins voulus et mêmes le repas du midi."(4)

Tous les Cantons ont inscrit dans leur constitution une déclaration de principes concernant

(1) Moins celui de Soleure.

(2) Néanmoins, le gouvernement fédéral commence à subventionner indirectement l'enseignement primaire. Certains directeurs d'écoles nous ont assuré que l'inspection suivra bientôt les octrois. Une subvention fédérale assez typique, c'est celle-ci: la Confédération, qui, depuis 1900, a enlevé le monopole de l'alcool aux Cantons, rend à ces derniers ce qu'il leur a pris en leur accordant des subsides qui doivent être employés à l'enseignement anti-alcoolique ou pour venir en aide aux enfants d'alcooliques, ou encore pour publier des livres anti-alcooliques qui sont distribués aux enfants.

(3) Même des écoles supérieures (universités cantonales).

(4) John Kaufmann. *L'Instruction en Suisse*.

l'instruction primaire. Et des lois cantonales règlent les détails de l'organisation scolaire. Quelques cantons seulement possèdent sur l'Instruction publique une loi organique, les autres ont, sur cette matière, un ensemble de lois spéciales. Dans certains cantons, l'entretien de l'école est laissé à la charge de la commune, dans d'autres, l'Etat paie la plus grande partie des dépenses.

Mais dans tous les cantons, le Conseil d'Etat(1) a la haute surveillance de l'enseignement primaire et la direction générale des écoles primaires publiques.

A.—AUTORITÉS CANTONALES

L'un des conseillers d'Etat est nommé chef du Département de l'Instruction publique. En pratique, ce conseiller dirige absolument le mouvement scolaire dans le canton. Ce département prend le nom de *Direction de l'Instruction publique*. Ce directeur (ou chef du Département) de l'Instruction publique est aidé dans sa tâche par une commission(2) nommée par le Conseil d'Etat(3).

Dans le canton de Fribourg, les préfets ont, dans leur district respectif, la surveillance générale de l'instruction primaire au point de vue administratif. Le préfet prête main forte aux autorités scolaires en vue de l'exécution de la loi de l'Instruction publique: il procède à l'installation des instituteurs; il visite une fois par an les écoles de son district, et adresse un rapport annuel au Conseil d'Etat sur leur marche, au point de vue administratif. Il pourvoit à ce que les bâtiments et institutions scolaires soient constamment entretenus en bon état et les écoles pourvues du matériel réglementaire; il inspecte les registres de l'école.

Une autre autorité cantonale très importante, c'est celle de l'*inspecteur scolaire*. Ces inspecteurs ont la surveillance et la direction immédiate de toutes les parties de l'instruction primaire dans leur arrondissement. Ils servent d'intermédiaire entre les intéressés et la Direction de l'Instruction publique.

Ils ont les attributions spéciales suivantes, sans préjudice des autres dispositions de la loi qui les concernent:

- (a) Ils visitent deux fois au moins, chaque année, toutes les écoles de leur arrondissement, et aussi souvent que possible les cours de répétition;
- (b) Ils observent la marche suivie par l'instructeur dans toutes les branches du programme, lui donnent les directions nécessaires et s'assurent que les lois et règlements sont observés et les méthodes suivies;
- (c) Ils approuvent les ordres du jour de l'école, la division du temps et des cours des différentes classes et veillent à leur exécution,
- (d) Ils veillent à l'ordre, à la discipline, à l'hygiène de chaque école et provoquent, le cas échéant, l'intervention des autorités locales et supérieures;
- (e) Ils président les conférences des instituteurs;
- (f) Ils tiennent un carnet régulier de leurs visites dans lequel sont consignés leurs ordres et observations et le soumettent chaque trimestre au visa de la Direction de l'Instruction publique.

Les principales observations sont également consignées au registre de l'école.

- (g) Ils signalent au préfet les lacunes existantes dans le matériel scolaire de chaque classe;
- (h) Chaque année, dans le courant de septembre, ils adressent à la Direction de l'Instruction publique un rapport général de leur administration, spécialement sur la marche des écoles, la fréquentation et les progrès des élèves, la répression des absences(4), le mérite, l'application et la conduite des instituteurs(5).

(1) C'est l'équivalent de notre Législature provinciale, l'importance en moins.

(2) A Fribourg, cette commission prend le nom de *Commission des études*: à Genève, elle s'appelle *Commission scolaire*, à Neuchâtel, *Commission consultative*.

(3) A Genève, 11 membres de cette commission sur 31 sont nommés par les fonctionnaires de l'enseignement.

(4) La répression des absences est laissée au soin des commissions scolaires locales.

(5) *Loi de l'Inst. publique*, (1884) Canton de Fribourg.

Ceux-ci sont divisés en 1^{ère}, 2^e et 3^e classe, selon les notes obtenues dans le courant de l'année.

Dans le canton de Genève, ce sont les communes qui doivent fournir et entretenir les édifices scolaires, voir au chauffage et aux soins de propreté de l'école. Les livres, le matériel et les fournitures pour l'enseignement, sont à la charge de l'Etat. L'autorité municipale est tenue de signaler au département toutes les infractions d'une certaine gravité aux lois et règlements.

Dans les autres cantons, la façon dont est constituée l'autorité scolaire cantonale offre une grande variété: le conseil d'éducation (ou commission d'études) est parfois indépendant du pouvoir politique ou plus ou moins rattaché à ce pouvoir.

B.—AUTORITES LOCALES

Les autorités scolaires locales du canton de Fribourg sont: les *conseils municipaux*, les *commissions scolaires locales* et les *directeurs d'écoles*.

Dans le canton de Genève, la seule autorité locale est la commune, qui est obligée de pourvoir les familles de la localité d'au moins deux écoles: une école enfantine et une école primaire.

Dans le canton de Neuchâtel, il existe une commission scolaire dans chaque commune.

Les membres des commissions scolaires (canton de Fribourg) sont nommés par les conseils communaux. Ce sont aussi ces conseils qui pourvoient à tous les besoins de matériels l'école et de l'instituteur, dans les limites de la loi.

Toute commune ou groupe de communes, ayant une ou plusieurs écoles publiques, constitue un *cercle scolaire*. Et dans chaque cercle scolaire opère la commission dont nous venons de parler. Chaque commission scolaire locale est composée de 3 à 11 membres élus pour quatre ans par le conseil communal. Le Conseil d'Etat a le droit de désigner un membre qui fait partie de plusieurs commissions scolaires. Le règlement scolaire local, la marche générale de l'école, la conduite des instituteurs et des élèves, la fréquentation scolaire, l'entretien des bâtiments scolaires sont du ressort des commissions locales.

Dans les communes qui ont plusieurs écoles, le règlement local prévoit la création du poste d'un *directeur*, auquel est confiée la direction immédiate des écoles publiques de la localité. C'est le cas pour Lucerne: M. Duclost, à qui nous devons le plaisir d'avoir visité les écoles de cette ville intéressante, est conseiller municipal. Ses collègues l'ont nommé directeur des écoles de Lucerne. (à suivre).

C.-J. MAGNAN.

DANS NOS ECOLES NORMALES

ECOLE NORMALE DE VALLEYFIELD

Séance du "Cercle pédagogique" 10 oct. 1913

LA REDACTION: (a) Valeur éducative au point de vue intellectuel.

(Par Mlle Cécile Lamarche, élève du Cours Supérieur)

Nous savons qu'après l'enseignement de la religion celui de la langue maternelle est sans contredit l'instrument le plus propre à opérer l'éducation intellectuelle. Les exercices qui le constituent sont pour l'esprit une gymnastique naturelle, puissante et indispensable: naturelle, puisqu'elle met en œuvre les premières notions que fournissent aux enfants le monde physique, l'ordre moral, religieux ou social; puissante, puisqu'elle exerce simultanément toutes les facultés de l'esprit; indispensable puisque la connaissance de la langue est le point de départ de toute autre étude. Parmi ces exercices, celui de la rédaction doit occuper le plus haut rang.

même avec les élèves de première année, car le vrai point de départ, il paraît superflu de le dire, ce n'est pas la grammaire, ce sont le vocabulaire et le langage.

On aurait tort de l'oublier à ce degré initial des études, cette erreur enlèverait à tout l'enseignement son caractère rationnel, lequel demande que les exercices de langue maternelle ne soient pas successifs les uns par rapport aux autres, et qu'on n'applique pas les élèves à celui-ci seulement après leur avoir fait acquérir une connaissance suffisante de celui-là, regardé comme plus élémentaire.

Longtemps il fut admis que l'écolier devait en premier lieu apprendre à lire, ensuite à écrire, puis à orthographier correctement et que seulement après il pouvait s'appliquer à la rédaction. La pédagogie moderne réproouve cette gradation factice. Attendre que l'élève soit entré en troisième ou en quatrième année pour le former à la rédaction, lui imposer alors un sujet de style, et cela sans préparation de longue main, c'est vouloir édifier sans base. C'est l'obliger à rester dans l'impuissance et à regarder la rédaction comme un travail bien au-dessus de ce qu'il pourra jamais atteindre; c'est par conséquent lui en rendre la pratique impossible et désagréable: tandis que si on l'y applique de bonne heure, il l'aimera, la recherchera parce que de lui-même il y découvrira un aliment toujours nouveau pour sa curiosité naturelle, disposition qu'il faut à tout prix favoriser et diriger: elle révèle l'appétit de l'esprit humain pour la vérité. "La curiosité des enfants est un penchant de la nature qui va comme au-devant de l'instruction: ne manquez pas d'en profiter" disait Fénelon.

Quand donc convient-il d'aborder la rédaction? Dès que les enfants ont en mains le premier livre de lectures courantes, ce qui arrive au bout de trois ou quatre mois de fréquentation scolaires. A ce moment, il devient indispensable d'expliquer les termes tant soit peu obscurs pour eux, de les interroger, de les faire parler sur ce qu'ils lisent; n'est-ce pas déjà de la rédaction? orale, c'est vrai, mais avec ces petits, c'est la seule dont il puisse être question. Pour les élèves plus avancés, c'est-à-dire pour ceux qui savent écrire et orthographier avec assez de correction, la rédaction ne peut pas non plus consister à proposer ce qu'on est convenu d'appeler un sujet de composition. Dans toutes les classes primaires, les élèves sont incapables d'aborder la composition française, ou ce qui revient au même, de montrer à propos d'un sujet s'ils sentent, pensent, imaginent avec une note personnelle. Pour eux l'exercice de composition proprement dit ne saurait donc être l'exercice excitateur: on ne peut proposer aux jeunes élèves que des exercices de vocabulaire, de langage, d'observation directe, quelques exercices de réflexion et la construction de quelques phrases correctes, sensées, bien liées, à propos de ce qu'ils ont vu, lu ou entendu exposer.

Quel tort fait aux écoles le bannissement prématuré de la rédaction! Non seulement les élèves n'apprennent pas à s'exprimer, mais par une conséquence nécessaire, ils n'apprennent pas non plus à penser. Au contraire, là où elle existe, les plus jeunes élèves sont habitués à trouver des mots qui expriment des idées à leur portée; les exercices de vocabulaire en leur faisant trouver des familles de mots, des synonymes, des homonymes, des contraires, cultivent efficacement leurs facultés d'abstraction, d'association et de généralisation. Ils sont appliqués à ces études excitatrices et nourricières à propos de la lecture, des récitations, des textes expliqués, des analyses, des conjugaisons, des exercices d'orthographe et d'élocution.

"Avons-nous enseigné à nos élèves, dit monsieur Prettre, professeur français, à lire, à comprendre ce qu'ils lisent, à saisir l'enchaînement des idées, à réfléchir sur les mots et les expressions, à en sentir déjà la beauté et la justesse, à analyser clairement, simplement la structure d'une phrase, à construire des phrases très simples d'abord, de plus en plus compliquées et qui tiennent sur leurs pieds, où on ne se perd pas dans les "si", les "dont", les "qui"; avons-nous commencé à leur enseigner lentement, péniblement, si vous le voulez, mais solidement, ce qui est le fond même du français et ce qu'ils ignorent presque tous, c'est-à-dire la logique de la langue et du style; nos élèves savent-ils en outre, d'une manière sûre leurs formes, c'est-à-dire pour prendre un exemple, les modes et les temps de façon à les connaître et à les employer?"

"Alors l'essentiel de notre tâche est fait. Une fois la rédaction ainsi préparée et commencée, la maîtresse n'a qu'à procéder avec prudence et par degré: enseignant d'abord à l'enfant à dépeindre

un objet, une plante, un animal, une personne, ou placée en réalité sous ses yeux ou représentée à l'aide d'images, faisant toujours de l'observation la base de ces devoirs."

Le véritable progrès dans cette marche ascendante de la formation des facultés, c'est celui de la "boule de neige": un noyau primitif, bien petit, sans doute, mais essentiel, auquel sans discontinuer on ajoute, par couches concentriques, des éléments nouveaux de même nature, procédant toujours du connu à l'inconnu, du concret à l'abstrait, du facile au difficile. En pratique, le travail de la rédaction sera fécond dans la mesure où il sera la mise en branle de l'activité intellectuelle de l'enfant et où il s'adaptera au développement progressif de ses facultés pour les entraîner toujours dans une marche constante en avant.

Ainsi comprise, la rédaction n'apprendra pas seulement à parler et à écrire, elle enseignera surtout à penser juste, sans à peu près à la seule lumière de la raison. La grande variété d'exercices dont elle dispose lui donne sur l'intelligence une action générale; elle en favorise et en développe tous les pouvoirs: le pouvoir de l'acquisition, par les idées qu'elle éveille et fournit; le pouvoir de conservation par la mémoire qu'elle fortifie et enrichit, l'association des idées qu'elle appelle et dirige; l'imagination qu'elle exerce et excite; le pouvoir d'élaboration, par l'attention qu'elle règle et fixe, l'abstraction qu'elle rend possible et attrayante, le jugement qu'elle invite et redresse et le raisonnement qu'elle éclaire et affirme.

Nous l'avons vu la rédaction préluce à cette culture par les exercices de vocabulaire et de langage. Le vocabulaire étant la clef des idées, sa richesse donne la mesure de l'abondance, des idées et facilite proportionnellement le travail de la pensée, car s'il est vrai de dire que le langage n'est pas la pensée, il est vrai d'ajouter qu'il est une des conditions principales du progrès de la pensée. La lecture, mieux que tout autre article du programme, offre à ces exercices une entrée facile et fructueuse; c'est la source attrayante et féconde entre toutes, l'enfant y découvre des horizons nouveaux et un puissant secours pour l'éclosion de sa propre pensée, l'explication et la conversation sur les gravures, contenues dans le livre de lecture présentent encore une matière qu'il convient d'exploiter pour faire parler l'enfant, exercer son esprit d'observation, le forcer à réfléchir et à découvrir par lui-même le sens de ce qu'il voit.

Le but constant de la rédaction à l'école, ce n'est pas de faire de nos élèves des écrivains, c'est de former leurs facultés, de les conduire à la pensée personnelle, de les mettre en mesure de travailler eux-mêmes à leur instruction en leur procurant les moyens de tirer parti de toutes les ressources naturelles déposées en eux par le Créateur. L'effort de la matresse est stérile s'il ne tend pas vers cet objectif; l'instruction qu'on donne est perdue, si elle tombe dans une intelligence passive, engourdie, peu préparée à recevoir et à garder la semence qui lui est confiée. Ce même objectif nous tiendra en garde contre une culture superficielle, tendant à recouvrir l'indigence du fonds par un vernis trompeur, qu'un œil tant soit peu exercé à vite reconnu et déprécié. On ne peut oublier ce que la vie moderne réclame de l'enfant; elle ne lui demande pas d'assembler des fictions, de créer de la fantaisie; elle veut qu'il sache exprimer avec exactitude ce qu'il a vu, fait, pensé ou désiré, ce qu'il a à soutenir de motifs bien choisis et bien placés. A l'effet de procurer plus sûrement cet avantage à nos élèves, habituons-les à ne rien écrire qui ne soit correct et précis, surtout, efforçons-nous de produire en eux, par le bon choix des textes et des sujets de rédaction, l'habitude de penser raisonnablement et chrétiennement.

Une fin si haute et si étendue ne saurait être atteinte en un jour; pour avancer sûrement et arriver au but il faut s'y prendre de loin et passer fréquemment le burin sur les mêmes traits; seule la rédaction commencée de bonne heure peut remplir ce rôle. Ne soyons pas de ces maîtresses qui la considère onéreuse et secondaire, qui ont peur de l'aborder; sous le prétexte spécieux que les enfants sont trop jeunes pour bénéficier de ses avantages, elles se délivrent d'un soin qui ne tarderait pas à les dédommager du temps et de la préparation qu'il demande. Difficile au premier abord, la rédaction lorsqu'elle est conduite progressivement et méthodiquement devient bientôt facile.

Il faut en être persuadées, l'intelligence comme les sens et les organes physiques n'est jamais trop jeune pour être proportionnellement et normalement développée; il en est de même d'ailleurs de toutes les facultés susceptibles d'être cultivées; comme les plantes, elles ont besoin d'être fécondées pour germer et porter des fruits.

DE LA PREPARATION DES CLASSES

Conférence donnée devant l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, le 30 mai 1913, par M. N.-Eudore Gobeil, professeur à l'école Sarsfeld, de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

"LE MAITRE DOIT-IL PREPARER SES CLASSES?"—(suite et fin).

L'anecdote suivante que j'ai entendu raconter par mon principal à une récente réunion des professeurs, m'a fort impressionné, et démontre à toute évidence la vérité de ma thèse:

"Georges, jeune garçon âgé de 14 ans, s'en retourne chez ses parents après la classe, en compagnie de quelques camarades. Chemin faisant, il entre dans une épicerie, et achète quelques pommes, question de se refaire un peu l'estomac. Il continue sa route, avec ses amis, en causant bruyamment, en se bousculant même, lorsqu'il aperçoit à une faible distance du lieu où il était, le cheval d'un plombier, son voisin, stationnant en face d'un magasin, attendant sans doute son maître. Georges dit à ses compagnons: "Si je lui lançais le débris de cette pomme, le cheval prendrait peur, il semblerait peut-être, et nous nous amuserions fort du tour joué au propriétaire. Sans attendre l'avis de ses compagnons, l'imprudent met à exécution cette idée malveillante. Sous le coup du projectile, le cheval effrayé, s'élançe au galop, et tourne au coin d'une rue avec une vitesse vertigineuse. Georges rit beaucoup de son escapade, l'oublie aussitôt, et poursuit sa route avec ses compagnons. Après d'être amusé quelque temps, notre inconscient écolier se dirige vers sa demeure. Mais il est tout étonné, tout surpris de voir une grande foule réunie près de la maison. Qu'y a-t-il? se dit-il à lui-même. Il hâte le pas, et arrivé en face de sa demeure, il s'informe de la cause de ce attroupement. On lui répond que c'est un accident, qu'on vient de relever une femme sans connaissance, violemment renversée par un cheval emballé. Aussitôt le visage de Georges pâlit, il prévoit un malheur, et sans rien écouter de plus, il s'élançe vers la porte restée entr'ouverte, enfille l'escalier et rentre chez lui. O tristesse, ô douleur, quel navrant spectacle s'offre à ses yeux déjà remplis de larmes; sa pauvre mère est étendue sur un lit de douleur, la figure livide et tout congestionnée. On appelle l'ambulance, et la mère infortunée est transportée à l'hôpital. Après examen, les médecins constatent que la victime a une jambe fracturée. Georges est au désespoir, il ne peut se pardonner son irréflexion, car il sait trop bien par les échos de voix qui se sont rendus jusqu'à lui, qu'il est la cause première de ce triste événement. . . . Deux mois se sont écoulés, la mère est revenue au foyer, mais elle ne peut se soutenir et marcher péniblement qu'à l'aide de béquilles. Georges a peine à soutenir la vue d'un si douloureux spectacle, souvent il détourne la tête, et verse d'abondantes larmes. Mais il est trop tard, le mal ne peut être réparé. Cependant, Georges va encore à l'école, mais au retour, il s'en va directement chez lui, sans jamais s'arrêter, ayant sans cesse à la mémoire, la tragédie causée dans un moment d'irréflexion."

Semblable épisode bien préparé et raconté par le maître, et ensuite reproduit en un compte-rendu succinct par les élèves, imprime dans leur esprit des souvenirs ineffaçables qui prémunissent contre les espiègleries auxquelles, bien souvent, leur jeune âge les entraîne inconsciemment.

A l'appui de la thèse émise sur l'importance de bien préparer ses classes, je trouve dans un traité de méthodologie ce qui suit: "Un bon enseignement est celui qui atteint son but, c'est-à-dire qui donne la connaissance progressive de la matière enseignée en exerçant convenablement les facultés des élèves. Les leçons ne seront donc bonnes et profitables qu'à la condition d'avoir été bien préparées, bien données, bien comprises, bien retenues, bien appliquées et bien contrôlées. En effet, si la préparation a été bien faite, l'instituteur se présente devant ses élèves avec joie et assurance. Comme il possède dans son ensemble et dans ses détails la matière à enseigner, il est maître de son sujet: il l'étend, le simplifie, le résume à volonté; il donne la leçon avec ordre et clarté, avec goût et animation. L'élève, attentif à une parole qu'il saisit et comprend, écoute avec intérêt et avec fruit cette voix aimée, qui fait pénétrer dans son intelligence la lumière de la vérité. Aussi, un bon enseignement est-il le meilleur moyen d'obtenir une bonne discipline scolaire. Au

contraire, si la préparation est nulle ou insuffisante, l'instituteur entre en classe plus ou moins inquiet et de mauvaise humeur; il perd un temps précieux à mettre en ordre ses idées; il enseigne sans goût ni énergie; son langage diffus trahit l'incohérence et l'obscurité de ses pensées; il hésite, il se reprend, il insiste sur les points d'une importance secondaire, en omet l'essentiel; il s'écarte de son sujet par des digressions oiseuses ou inopportunes; en un mot, il ennue et lasse son petit auditoire. L'intelligence des élèves ne trouvant aucun aliment dans ce mélange de choses aussi indigestes, porte son activité sur d'autres objets. De là, les distractions, le bavardage, les rires, enfin l'indiscipline et le désordre, que le maître ne parviendra pas toujours à dominer par des éclats de voix, des réprimandes incessantes et des punitions de tous genres."

En présence d'arguments aussi logiques et péremptoirs, on conçoit facilement que le maître qui se rend à la classe sans préparation, constate forcément qu'il existe, dans son enseignement, une lacune à laquelle il lui faut immédiatement remédier. Il se rend compte, évidemment, quelle que soit sa science, quelque renseigné qu'il puisse être, qu'il ne peut se mettre d'emblée au fait des diverses matières qu'il a à enseigner. De plus, il est nécessaire qu'il étudie bien les aptitudes de ses élèves qui diffèrent, parfois, totalement, qu'il connaisse les dispositions de chacun, et qu'il sache se plier aux exigences de l'intelligence, c'est-à-dire, proportionner ses explications au degré de leur intelligence. Il lui faut se rendre compte également du milieu où il se trouve, de la catégorie d'élèves auxquels il a affaire, et d'une foule d'autres considérations particulières qu'il ne découvrira que si sa préparation est soignée et intelligemment dirigée.

On soutiendra peut-être que le maître peut toujours recourir aux manuels corrigés, ou à des revues pédagogiques, et s'éviter ainsi un travail considérable de préparation. Il se peut, en effet, que certains journaux, qui contiennent des devoirs préparés d'avance, dispensent momentanément le maître d'une préparation personnelle immédiate, mais, d'un autre côté, ils présentent aussi un grave inconvénient: c'est qu'ils prédisposent le maître à manquer de confiance en lui-même, et suppriment en partie son initiative. De plus, l'instituteur, comptant sur des leçons entièrement préparées, se croit ainsi dispensé de tout travail personnel. Cette erreur grave peut compromettre sa propre formation, éteindre dans son principe même la flamme du zèle, ce feu sacré qui ne s'allume que dans une préparation sérieuse personnelle communiquant à l'enseignement la lumière, la chaleur, l'onction et la vie.

Je pourrais fournir bien d'autres arguments en faveur de la préparation des classes, mais je veux restreindre le développement de ma thèse et de pas trop embrasser.

Inutile, je crois, d'insister plus longtemps. Cette question de la préparation des classes est toujours d'actualité et s'impose à l'attention constante du véritable éducateur; je suis persuadé que j'en ai prouvé toute l'importance et toute l'opportunité; je termine donc ici mon travail. Comme vous l'avez constaté, au cours de mes remarques, j'ai évité de poser en pédagogue outré. J'ai essayé de conserver à ma causerie sa couleur locale, et de rester ainsi dans le domaine de mes attributions. J'ai été sobre de citations, désirant vous donner la preuve qu'avec de la bonne volonté, et les ressources intellectuelles dont le Créateur nous gratifie, il est toujours possible de faire un travail personnel, quelque humble qu'il soit.

Et m'inspirant de ce grand bienfaiteur de l'humanité que fut Pasteur, à qui on demandait au moment de mourir, s'il regrettait de quitter le monde, répondit: "Je n'ai qu'un regret: c'est celui d'avoir fait bien peu de chose pour soulager les souffrances et les douleurs de mes semblables. Mais, je me console, car j'ai fait ce que j'ai pu." Bien que, dans une sphère plus humble, je vous dis également, Monsieur le Président et Messieurs: Je n'ai qu'un regret en laissant cette tribune, c'est que j'aurais désiré vous intéresser davantage, mais je me console, car je vous le déclare sincèrement, j'ai fait que ce j'ai pu!

Mai 1913

N.-EUDORE GOBEL

Professeur à l'École Sarsfield.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Une conversation avec les élèves, devant l'image, fera la préparation du devoir.

Maitre.— Mes enfants, voici une jolie image qui vous dira bien des choses si vous voulez l'*écouter* attentivement, c'est-à-dire la regarder comme il faut en pensant à tout ce que vous pouvez y voir. Considérez-la un instant et je vais vous poser des questions auxquelles vous répondrez pour me dire ce que vous aurez *entendu* par vos yeux et votre intelligence.

(*Quelques instants de silence et d'observation*).

Voyons, Juliette, dites-moi ce que vous voyez dans l'image.

(*On n'interrogera pas toujours la même élève*).

Juliette.— C'est une petite fille qui joue avec un tout petit chien.

M.— Oui, c'est bien le sujet; vous avez su trouver l'idée principale. Si nous donnons un nom à la petite fille, *Yvonne*, par exemple, pouvez-vous me dire où est *Yvonne* ?

E.— Elle est assise sur le seuil de la porte.

M.— Pourquoi faire s'est-elle assise là ?

E.— Elle s'est assise là pour travailler.

M.— Comment voyez-vous cela ?

E.— Son panier à ouvrage est posé à côté d'elle sur le plancher.

M.— Y a-t-il encore quelque chose qui peut vous faire croire qu'elle travaille ?

E.— Oui, M., sa main droite qui tient une aiguille est appuyée sur un morceau d'ouvrage qu'on voit sur ses genoux.

M.— Travaille-t-elle en ce moment ?

E.— Non, M., elle a interrompu pour jouer avec le petit chien.

M.— Où est-il, le petit chien ?

E.— Il est derrière la porte ouverte.

M.— Comment pensez-vous que le jeu a commencé ?

E.— Je pense que le petit chien est venu se frotter derrière la porte pendant qu'Yvonne travaillait et la petite fille l'a agacé avec un morceau de son ouvrage.

M.— Où en est le jeu ?

E.— Le petit chien a saisi le morceau de linge entre ses dents, en passant la tête sous la porte.

M.— Il faut que sa tête soit bien petite pour passer sous la porte ?

E.— Il y a un petit espace entre le bas de la porte et le plancher qui est un peu plus bas que le seuil.

M.— Le chien peut-il passer ?

E.— Non, l'espace n'est pas assez grand. Il s'est écrasé tant qu'il a pu en écartant ses petites pattes et l'on voit son petit museau qui tient le



bout du morceau de linge; mais il ne pourrait pas avancer davantage car son front est arrêté par le bas de la porte.

M.—Pouvez-vous voir dans quelle saison se passe la scène ?

E.—C'est dans l'été, M., car dehors on voit des fleurs, le foin n'est pas encore coupé; et puis la petite fille est vêtue légèrement. Si ce n'était pas dans la belle saison, elle ne se mettrait pas dehors pour coudre.

M.—Quel air trouvez-vous à Yvonne ?

E.—Elle a l'air d'avoir bien du plaisir à taquiner le petit chien; elle rit de voir ses efforts pour tirer à lui le morceau de linge.

M.—Et le petit chien, quel air a-t-il ?

E.—Ses petits yeux ardents, ses petites pattes bien collées au plancher, son petit museau qui tient serrée l'étoffe, montrent bien qu'il veut gagner dans la lutte en emportant le morceau.

M.—Pensez-bien si cette gravure est d'un caractère grave et sérieux ou bien si elle est légère et gaie, puis dites-moi quelle impression on éprouve en la considérant.

E.—M., elle est d'un caractère gai, légère, et elle nous porte à sourire, à éprouver du plaisir avec la petite fille et son petit chien.

M.—Cette image vous parle donc ?

E.—Oui, Monsieur.

M.—Vous avez raison, et je vois bien que vous savez la comprendre. Maintenant, avec le petit *canevas* que vous allez prendre par écrit, vous ferez, comme devoir de rédaction, une petite page qui dira la même chose que vous avez *entendu* dire par l'image.

CANEVAS.—Parlez du temps, du lieu . . . ce qu'on voit au dehors . . . la porte . . . la petite fille . . . pourquoi elle est là . . . pourquoi elle interrompt son travail . . . le petit chien . . . la lutte pour l'emporter . . . ce qu'on éprouve en voyant cette scène.

—Avec ces quelques mots, si les élèves ont bien suivi la conversation faite précédemment, l'image est gravée dans leur esprit, et ils pourront faire un bon travail plus ou moins rapproché de ce qui suit :

C'est par une belle journée d'été, l'air est tout embaumé de la bonne senteur des foins verts et des petites fleurs des champs. Le beau soleil rayonne sur la plaine et réjouit la nature; les petits oiseaux chantent gaïement et tout porte à la joie. La porte est toute grande ouverte pour recevoir l'air pur et vivifiant du dehors. La petite Yvonne s'est assise sur le seuil; son panier à ouvrage est près d'elle sur le plancher et pendant que son aiguille court elle égaye son travail en mêlant sa chanson à celle des petits oiseaux. Mais elle a tout à coup interrompu sa couture: le tout petit chien qui rôdait dans la maison est venu passer son petit museau entre le bas de la porte et le plancher. Il est si gentil, ce petit Fido, et si mignon! Yvonne n'a pas pu résister; elle le taquine avec un morceau de son ouvrage qu'elle passe devant le petit nez et les petites pattes blanches. Fido a saisi le linge entre ses dents, il s'est écrasé, la tête entre ses pattes mignonnes collées au plancher, et il tire de toutes ses forces. Yvonne tire aussi, bien doucement; la lutte est chaude: Fido veut triompher et emporter le morceau, mais Yvonne est bien plus forte, elle rit de bon cœur de ses efforts inutiles, et le tient serré contre le bas de la porte contre lequel est arrêté son petit front. C'est une jolie scène et notre joie se mêle à celle d'Yvonne en regardant ce charmant tableau, plein de vie, de soleil et de bonheur tranquille.

—Il est évident que les élèves ne réussiront pas tous également, nous ne prétendons pas qu'ils diront exactement ce qui précède; mais tous feront un *effort personnel* pour exprimer ce que leur aura dit l'image, et c'est cet *effort souvent renouvelé* qui les amènera à écrire aisément tout ce qu'ils sont capables de sentir et de comprendre.

H. NANSOT,

Insp. d'écoles.



LEÇON D'ANGLAIS

D'APRES LA METHODE NATURELLE

What is the horse doing? It is drinking.

What is it drinking? It is drinking water of course.

Why do you say of course? I say of course because as a general rule horses do not drink anything except water.

Is the horse drinking out of a barrel? No, it is not drinking out of a barrel.

Is it drinking out of a tub? No, it is not drinking out of a tub.

Is it drinking out of a bucket? No, it is not drinking out of a bucket?

Is it drinking out of a pail? No it is not drinking out of a pail.

What is the difference between a pail and a bucket? Some people say that the difference between a pail and a bucket is the same as that between six and half a dozen. A bucket is a heavy pail and a pail is a light bucket.

Is the horse drinking out of a basin? No it is not drinking out of a basin.

Is it drinking out of a jug? No it is not drinking out of a jug.

Is it drinking out of a pitcher? No it is not drinking out of a pitcher.

What is a jug or pitcher? A jug or pitcher is an earthen, china, glass or metallic vessel, with a handle and spout for holding water, milk, etc.

Is the horse drinking out of a bottle? No it is not drinking out of a bottle.

Is it drinking out of a decanter? I dont know what a decanter is? You dont know what a decanter is? A decanter is an ornamental glass vessel or bottle, with a glass-stopper instead of a cork, used for holding wine, other liquors, or water.

Well is the horse drinking out of a decanter? No, it is not drinking out of a decanter.

Is it drinking out of a hat? No, it is not drinking out of a hat.

What is it drinking out of? *Or* Out of what is it drinking? I don't know what it is drinking out of, *Or*, I dont know out of what it is drinking.

Describe the vessel out of which it is drinking? It is drinking out of a wooden box. The box is between two feet and two feet six inches wide; how long and how deep it is, I can't say.

What is a vessel such as you have described called? I don't know what it is called.

As you don't know what it is called, I will tell you, it is called a trough.

Why can't you say how long and how deep the trough is? I can't say how long and how deep it is because neither its whole length nor its whole depth is shown in the picture.

How deep do you suppose the trough is? I suppose it is about two and a half feet deep.

How long do you suppose the trough to be? I cannot make any supposition as to its length.

You made a supposition as to the depth of the trough, why can't you make a supposition as to its length? Its depth can't vary very much while there is almost nothing to limit its length.

How thick is the wood of which the trough is made? I suppose it is about three inches thick.

What difficulty is encountered in making a trough? The difficulty met

with (*or* encountered) in making a trough is in joining the wood in such a manner that no water can escape at the joints.

That no water may escape at the joints, should they be loose or tight? They should be tight.

What are joints which are so tight as to prevent water from escaping (*or* leaking) called? They are called water-tight joints.

What is a trough? A trough is a vessel of wood, stone or metal, generally rather long, and not very deep, for holding water or food for animals.

Where is the trough? It is on the ground.

Where is it on the ground. It is on the ground with one end right up against a pump.

Is the surface of the water in the trough calm (*or* smooth) or disturbed (*or* rough)? It is not calm, it is disturbed.

What is disturbing it? The horse drinking is disturbing it.

Is that the only thing which is disturbing it? No that is not the only thing which is disturbing it.

What else is disturbing it? The water falling from the spout of the pump into the trough is disturbing it.

What is causing the water to flow from the spout of the pump? The working of the pump is causing the water to flow from the spout.

Is the pump being worked? Yes it is being worked.

How is a pump worked? It is worked by a long handle.

What is done with the long handle to make the water flow? It is worked steadily up and down until the water flows after which the water will continue to flow until the well, from which the water is drawn, is empty or until the handle is no longer worked up and down.

Who is working the pump? A boy is working it.

Is the boy sitting or standing? He is standing.

Where is he standing? He is standing close to the pump.

Where is his left shoulder? It is almost touching the pump.

Where are his hands? They are resting on the pump-handle.

Are they close together. No they are not close together.

Are they far apart? Yes they are far apart.

Is the boy looking up or looking down? He is looking down.

At what is he looking? He is looking at the water which is in the trough.

Why is he looking at the water in the trough? He is looking at the water in the trough that he may stop pumping when the trough is full.

If he does not stop pumping when the trough is full what will happen? If he does not stop pumping when the trough is full, it will overflow.

Is the boy fat or thin? He is fat.

Are his arms covered? They are uncovered from the elbows down.

Are the sleeves of his shirt fastened at the wrist? No they are not fastened at the wrists.

How are they? They are rolled up to his elbows.

What have you to say of the forearm which you see ?

It is muscular forearm.

Do you see the boy from his head to his feet ? No, I don't see him from his head to his feet.

What part of him do you see ? I see the upper part of him, from his head to a little above his waist.

Why don't you see the lower part of him, from his waist to his feet ? I don't see the lower part of him because it is hidden.

By what is it hidden ? It is hidden by the horse.

Describe the boy's hat. It is a broad-brimmed, high-crowned hat. The brim is a little broken in one or two places. I think it is a chip hat.

What is the color of the boy's shirt ? It is white.

Is the boy's shirt open or closed at the throat ? It is open.

Passing over the boy's shoulders what do you see ? Passing over the boy's shoulder I see his suspenders, or as some people call them, his braces.

Why has the boy on suspenders ? He has on suspenders to hold up his trousers.

What season of the year is it ? I don't know what season it is.

Do you think is it winter, or Is it winter do you think ? I don't think it is winter.

Why don't you think it is winter ? I don't think it is winter for several reasons.

Give some of your reasons for thinking it is not winter. In the first place the boy has on a summer hat; in the second place he has on neither coat nor vest; in the third place his shirt is open at the throat and his sleeves are rolled up to his elbows; and in the fourth place the water is not frozen in the trough.

What season do you think it is; I think it is summer.

What has the horse round its neck ? It has a collar round its neck.

Is it a linen collar ? No it is not a linen collar.

What kind of collar is it ? It is a horse-collar,

What else has the horse on ? It has on a bridle.

Of what is the bridle composed ? It is composed of several straps fastened together with buckles.

What is the hair which you see on the horse's neck called ? The hair which I see on the horse's neck is called its mane.

Is the horse young or old ? I don't really know, but I imagine that it is not young.

What do you see hanging on a nail a little above the outlet of the pump ? I see a can hanging on a nail a little above the outlet of the pump.

What, do you suppose, is the can used for ? I suppose it is used for drinking out of.

Describe the picture briefly ? The picture shows a horse drinking out of a trough into which water is being pumped by a boy. Or The picture

shows a horse drinking out of a trough into which a boy is pumping water. Describe the picture briefly giving a few more details than in the last sentence. The picture shows a work-horse, with a collar and bridle on, drinking out of a wooden trough into which a stout boy is pumping water. Describe the picture giving a few more details than in the last sentence. The picture shows a work-horse with a collar and bridle on, quenching its thirst at a strong wooden-trough, almost full of water, into which a stout boy, about fifteen years old, in his shirt sleeves, his arms bare to his elbows and his head covered by a broad-brimmed chip-hat, is quietly pumping more water, while carefully watching the outlet in order not to fill the trough too full.

Give another description of the picture. It is a warm summer day. A stout boy about fifteen years old, wearing a broad-brimmed hat but neither coat nor vest, his shirt open at the throat, and his fat arms bare to the elbows, is standing working the handle of a pump from which water is flowing into a strong wooden-trough already almost full. A work-horse, no longer in its first youth, wearing a collar and bridle, is to be seen quenching its thirst at the trough.

J. AHERN.

Histoire du Canada

DE LA VERENDRYE

Lundi, le 17 novembre, était le 228^e anniversaire de la naissance de l'une des grandes figures de notre histoire, Pierre Gaultier de Varennes, sieur de la Vérendrye, qui naquit à Trois-Rivières, le 17 novembre 1685, sous le règne de Louis XIV. Son père était venu au Canada quelques années auparavant comme lieutenant dans l'armée française. Sa mère était Marie Boucher.

Ce célèbre voyageur canadien explora le Nord-Ouest avec ses quatre fils qui pénétrèrent jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses, après 12 ans de voyages et de traverses sans nombre. De la Vérendrye mourut le 5 de décembre 1749. Les restes du héros furent inhumés dans les caveaux de l'église de Notre-Dame de Montréal.

Aujourd'hui, dans ces mêmes provinces de l'Ouest, naguère explorées par notre illustre compatriote de la Vérendrye, la majorité anglaise de ces provinces traite les Canadiens français comme des étrangers, eux qui furent les premiers maîtres du sol.

Sachons marcher le front haut et revendiquons nos droits avec fermeté.

Que le souvenir du glorieux passé de la race française au Canada mette en nos âmes ce sentiment de fierté nationale qui forcera l'admiration et le respect de nos ennemis.

DOCUMENTS SCOLAIRES

CONVENTIONS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES

CONVENTION DE QUEBEC (1)

DISCOURS DE M. L'INSPECTEUR G.-S. VIEN

Monseigneur,
M. le Surintendant,
Messieurs.

Au commencement de son intéressante causerie, M. le Surintendant vous a dit qu'il laisserait de côté toute phrase à effets, toute course inutile dans le domaine de l'éloquence. . . . Mais, Messieurs, il n'a pu empêcher celle d'un noble cœur au service d'une grande cause; et, en ce moment, je crois être l'interprète de tous en le remerciant très cordialement.

Il y a quarante-et-un ans et au-delà que je m'occupe d'écoles, et je crois pouvoir dire que je suis quelque peu en état d'en faire l'appréciation en général, et de celle de mon district en particulier.

J'e n'ai pas besoin, Messieurs, de vous faire l'histoire des lois éducationnelles qui régissent nos écoles; M. le Surintendant vient de vous en tracer les grandes lignes, d'une manière claire et compréhensive pour tous.

Nos lois scolaires, Messieurs, sont les plus rationnelles qui aient jamais été faites par des législateurs; et, comme le disait un savant abbé, elles mettent au service d'une grande cause les saines énergies et toutes les autorités établies par Dieu, pour gouverner la société. Et fasse le ciel que cette alliance de l'Eglise et de l'Etat demeure toujours.

Pour celui qui a quelque peu étudié notre histoire nationale, il a été facile de constater que c'est l'Eglise qui a sauvé notre nationalité, comme elle en est encore le plus ferme appui.

Comme vous l'a si bien dit, M. le Surintendant, il est un rouage indispensable que nous pouvons appeler une des principales chevilles ouvrières de tout le système; c'est la Commission scolaire.

Si vous le voulez bien, Messieurs, nous examinerons, pendant quelques instants, la grandeur de vos fonctions importantes.

Vous êtes les représentants autorisés et librement choisis des pères de famille; vous les représentez au quadruple point de vue des intérêts temporels, intellectuels, moraux et religieux. Et n'est-il pas attisant de constater que quelques-uns occupent quelquefois cette charge avec une nonchalance déconcertante?

Est-ce ainsi qu'il faut agir? Non, Messieurs, vous avez été choisis par vos concitoyens pour l'administration locale des écoles; vous devez avoir assez d'énergie et de volonté, assez d'esprit de sacrifice pour remplir vos importantes fonctions; vous ne devez pas craindre la critique injustifiée et souvent malveillante, vous devez agir sous l'empire d'une conviction profonde, après mûre réflexion, persuadés que dans l'accomplissement de vos devoirs, vous travaillerez pour la gloire de Dieu et la grandeur de la Patrie.

Vous devez, Messieurs, voir à la construction, à l'entretien et à la réparation des maisons d'école; le Comité Catholique a fait de sages règlements sur ce point, afin que le séjour de l'école soit agréable à vos enfants, et que leur santé ne soit pas exposée.

N'allez pas croire que ces règlements soient faits d'une manière arbitraire: ils sont basés sur les meilleures autorités médicales.

(1) Voir la livraison de novembre, page 155.

Pour vivre, Messieurs, nous avons besoin de respirer un air pur. L'air est composé de deux gaz: un cinquième à peu près d'oxygène et quatre-cinquièmes d'azote.

Pendant l'inspiration, l'oxygène qui est la partie vivifiante de l'air est absorbé et pénètre dans le sang, et lorsque nous expirons, nous éliminons de l'acide carbonique. Si une chambre ne contenait que de l'acide carbonique, nous ne pourrions pas y vivre pendant cinq minutes.

Les meilleures autorités médicales s'accordent à dire qu'il faut deux mille pieds cubes d'air pur, pendant une heure, pour la respiration d'une personne, mais vu qu'il y a certaines autres substances nuisibles, il en faut trois mille, par heure, par personne.

Messieurs, je crois que ce qui précède est suffisant pour convaincre les plus incrédules, de la sagesse des règlements passés par le Comité Catholique.

Vous avez encore pour devoir de faire planter des arbres autour de l'école. Il est constaté que les arbres et les fleurs, pendant le jour, absorbent l'acide carbonique, et donnent de l'oxygène; or, si l'oxygène est si nécessaire à la respiration, n'est-ce pas une sage mesure que d'entourer la maison d'école de tout ce qui peut favoriser la production de l'oxygène?

Je suis obligé, Messieurs, de passer sous silence, afin de ne pas être long trop, bien des choses, telles que le chauffage, le balayage et le lavage des classes. Un autre sujet m'attire, je veux parler du choix judicieux que vous devez faire dans l'engagement de vos maîtresses d'écoles, et de l'encouragement que vous devez leur donner.

On a souvent répété cet aphorisme: "Tel maître, telle école"; ne pourrait-on pas en faire l'application suivante: Telle commission scolaire, tels maîtres, et par déduction, telles écoles. Pour avoir de bons maîtres et de bonnes maîtresses d'écoles, il faut leur donner un traitement convenable.

Avez-vous jamais pensé à ce que donnent les traitements actuellement payés? Quelques chiffres démontreront l'état de gêne où vivent un bon nombre d'institutrices et d'instituteurs. \$100.00 donnent vingt-sept sous par jour; \$150. quarante sous; \$200.00 cinquante-quatre sous; et \$250.00 soixante-sept sous; \$300.00, quatre-vingt-deux sous.

Je m'arrête ici, Messieurs, pour ce qui concerne les institutrices, car, à part la cité de Québec, je n'ai pas d'institutrice qui ait \$300.00.

Quand j'ai pris charge de mon district actuel, les instituteurs de la cité de Québec avaient \$250.00, et ceux de la campagne \$200.000; c'est-à-dire, que ceux de Québec avaient soixante-sept sous par jour, et ceux de la campagne, cinquante-quatre sous. Je vous le demande, Messieurs, comment peut-on vivre avec une aussi modique somme? Comment peut-on vivre sans être torturé par la pensée qu'on ne pourra peut-être pas payer ses comptes avant de prendre ses vacances; tristes vacances que de n'avoir pas un liard en poche.

Comment les instituteurs avec leur cinquante-quatre sous ou leur soixante-sept sous, selon le cas, peuvent-ils soutenir une famille honorablement? Dans ces derniers temps, à Québec on a noblement fait son devoir: les instituteurs ont \$1,200.00 et les institutrices \$300.00, et la vieille cité de Champlain n'a pas dit son dernier mot.

Cette convention à laquelle j'ai eu l'honneur de vous convier en est une de réflexion et d'appréciation, et comptant sur votre droiture et votre esprit de justice, je reste convaincu que si les traitements ne sont pas plus élevés dans certains cas, et ne le sont pas encore suffisamment dans les autres, c'est qu'on n'a pas pensé assez sérieusement à la position que l'on faisait aux titulaires des écoles. Vous y remédiez, Messieurs, j'en suis sûr.

M. le Surintendant a bien voulu, pour un instant, laisser là sa position pour se faire commissaire d'école. Il n'a pas, certes, dérogé à sa dignité; car si le surintendant est la tête qui pense, le commissaire d'école est le bras qui exécute; et ce bras doit être fidèle à la mission qui lui est confiée.

"J'ai entendu dire, dit-il, que pour faire la classe aux petits enfants, il n'est pas nécessaire d'avoir une personne bien capable; j'ai consulté l'inspecteur, et il m'a dit que c'est une erreur."

Cet inspecteur a raison, Messieurs, et appuyé sur les meilleures autorités et sur mon expérience personnelle, je soutiens qu'il est plus difficile d'enseigner avec succès aux petits enfants qu'à ceux dont l'intelligence a déjà reçu quelques développements.

Prenons, si vous le voulez bien, l'enseignement de la lecture aux commençants. Combien enseignent la lecture avec tout l'art désirable? Bien peu!

Pour l'enseignement de cette branche, il ne suffit pas d'avoir fait de bonnes études, mais il faut encore une longue expérience et une préparation prochaine pour chaque leçon, et il en est ainsi des autres branches.

Donc, Messieurs, si vous voulez des écoles bien tenues, il vous faut faire un choix judicieux de vos maîtres et maîtresses d'écoles; pour faire ce choix, il faut réfléchir et ne pas attendre à la dernière minute. Il faut aussi, souvent, prendre des renseignements, s'assurer que celui ou celle que l'on veut engager est en possession de certificats qui fassent connaître que le possesseur est d'une valeur incontestable.

Vous pourriez même consulter l'inspecteur, qui n'hésitera pas, bien que la responsabilité soit très grande, à vous faire connaître son opinion. Pour une légère augmentation, vous ne renverrez pas une institutrice qui a donné entière satisfaction.

Faites donc comme quelques commissaires que j'ai récemment rencontrés, qui ont dit à leurs institutrices: Nous vous payons cette année, \$175.00; si vous donnez grande satisfaction, l'an prochain vous en aurez \$200.00.

L'argent payé à un titulaire de peu de valeur est un argent perdu, tandis que le bon maître ou la bonne maîtresse ne sera jamais assez payé.

Vous avez encore, pour vous aider, votre curé. Allez donc le trouver et demandez-lui de visiter les écoles avec vous, au moins deux fois par année; demandez-lui d'y aller aussi souvent qu'il le pourra et de vous faire connaître ses vues. Les institutrices ne pourront plus me dire: M. l'inspecteur, vous êtes le seul qui nous visitiez; nous ne voyons personne qui vienne nous encourager.

Pourquoi encore les Commissaires ne visiteraient-ils pas leurs écoles avec l'inspecteur, ou ne délégueraient-ils pas quelques-uns d'entre eux ou le secrétaire? J'annonce ma visite et j'invite le commissaire et le secrétaire; à part quelques municipalités, toujours les mêmes, personne ne vient; quelquefois même, le secrétaire n'avertit pas les institutrices qu'il y aura une conférence à la fin de la visite. . . . Je suis obligé de les avertir moi-même, quand cela est possible. . . . Ne pourrait-on pas faire un peu mieux?

Je viens de vous faire connaître, Messieurs, quelques-unes des lacunes auxquelles il vous faudra remédier, si vous ne voulez pas que vos écoles restent inférieures aux besoins de notre époque.

Pour le cultivateur comme pour l'homme de métier l'instruction est d'absolue nécessité.

Le cultivateur a besoin de savoir lire, écrire et calculer, s'il veut par l'étude profiter de l'expérience des autres, et rendre à la terre par des amendements, sa fertilité première; il a besoin de tenir compte de ses revenus et de ses dépenses, s'il veut, à la fin de l'année, connaître sa véritable situation; et pour en arriver là, il faut engager des maîtres d'une réelle valeur, qui sachent faire aimer l'école, qui fassent naître chez les élèves le goût de s'instruire, de perfectionner ce qu'ils savent déjà par des études personnelles.

N'allez pas croire qu'au sortir de l'école, il n'y a plus rien à apprendre; l'école la mieux tenue n'est que la clef qui ouvre des horizons nouveaux à celui qui veut être utile à lui-même, à ses concitoyens, à sa nationalité, dont il a quelquefois en mains la défense.

Au commencement de la colonie la terre a été défrichée par nos pères, et Dieu seul connaît les sacrifices qu'ils ont faits!

Lors de la cession, en 1760, notre nationalité a été, ainsi que notre foi, conservée par la vaillante valeur de nos illustres évêques et de nos prêtres; à l'heure présente, Messieurs, c'est une opinion partagée par les hommes les plus éminents que le problème de l'avenir préoccupe, que notre entité nationale et notre foi religieuse se seront sauvegardées que par une solide instruction basée sur une profonde éducation religieuse.

La nécessité de donner une solide éducation nous est démontrée par le témoignage des siècles: le grand empereur Charlemagne, au milieu de ses nombreuses guerres, retenait les services des meilleurs maîtres de l'Europe; il établissait des écoles même dans son palais et ne dédaignait pas de les visiter.

L'Histoire nous dit que sa foi profonde et son esprit supérieur lui firent comprendre que la science était le meilleur moyen de faire pénétrer la civilisation dans son vaste empire.

Et depuis ce temps, tous les hommes soucieux de la grandeur de leur patrie, ont fait tous leurs efforts pour favoriser l'éducation du peuple.

Pour ce qui nous concerne, les nombreux collèges, couvents et académies, témoignage impérisable de sacrifices de toutes sortes, sont autant de monuments qui rediront dans l'avenir le grand cœur et le grand zèle des hommes les plus remarquables de notre pays. Nos archevêques, évêques et laïques éminents, qui forment le Comité Catholique, mettent à votre service leur science et leur longue expérience; votre inspecteur n'est que l'écho de leurs mûres délibérations; en retour, il vous demande votre confiance et un généreux concours de votre part, qui, je l'espère, ne leur sera pas refusé.

Tel est le but de cette convention, et s'il est atteint, notre ambition sera pleinement réalisée.

CONVENTION DE LONGUEUIL

CONFERENCE DE M. L'ABBE P. FERRIER

M. l'abbé Perrier, curé de Saint-Lambert, ancien visiteur des écoles catholiques de Montréal, a prononcé au congrès des commissaires d'écoles de Longueuil (1) une intéressante conférence, dont on nous saura gré de donner ici la substance:

M. le Surintendant vous a dit ce matin ce qu'il ferait s'il était commissaire d'écoles. Me permettez-vous de vous dire ce que je ferais si j'étais visiteur d'écoles? Visiteur d'écoles, mais vous l'êtes, en effet, puisque vous êtes les représentants des familles qui vous délèguent pour accomplir la grande mission de coopérateurs à l'éducation de leurs enfants.

Un visiteur tâche de se rendre compte de l'organisation matérielle, pédagogique et disciplinaires de ses écoles.

I—ORGANISATION MATERIELLE

Sous cette rubrique les traités de pédagogie mentionnent les locaux et mobiliers, le matériel d'enseignement, les musées scolaires et les bibliothèques. On vous a parlé de la construction des écoles et je ne veux pas revenir sur ce sujet. Mais dans les écoles dont vous avez la direction, y a-t-il toujours le matériel d'enseignement convenable?

Les instituteurs et les institutrices doivent enseigner la géographie. Ont-ils à leur disposition les cartes nécessaires pour rendre cet enseignement aussi intuitif que possible? Ont-ils un globe terrestre pour expliquer aux enfants la position respective des océans et des terres? La géographie telle que semble la comprendre les ouvrages de MM. de Lapparent et Vidal de La Blanche, est une science d'observation personnelle; et "les enseignements qu'elle comporte doivent être demandés à la nature et non au livre comme on le fait trop souvent."

Profite-t-on du cours de géographie pour faire aimer sa province, et les autres provinces, et la Confédération? On pourrait emprunter quelque chose à la Suisse qui a l'instinct pédagogique si éveillé. On ne redoute pas là-bas le provincialisme, parce que l'on est convaincu que le patriotisme local n'affaiblit pas le patriotisme national.

En continuant de jouer mon rôle de visiteur-commissaire je tâcherais de me rendre compte: si les leçons de choses sont en honneur et si l'on a le matériel d'enseignement voulu pour inculquer ces notions.

Charles Delon a choisi comme épigraphe de son livre, "Leçon de choses" la sentence suivante: "Toute éducation qui ne tend pas à faire un penseur et un travailleur, un être intelligent et un être actif, est une éducation incomplète et stérile." C'est bien l'ambition de l'instituteur primaire; et dans l'enseignement de toutes les matières qui figurent au programme, il tâche d'éveiller la pensée et l'action chez ses élèves. La leçon de choses contribue pour sa bonne part à cette œuvre éducatrice. Mais pour que ces leçons obtiennent de bons résultats il faut un petit musée scolaire. Que MM. les commissaires achètent les tableaux qui conviennent dans la collection d'Emile

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de novembre, p. 157.

Deyrolle ou de Dorangeon. Que l'on trouve dans ce petit musée des échantillons des principaux produits industriels et agricoles, minéraux, et végétaux. Que l'on s'efforce à cette occasion de développer le goût des choses de la campagne et de l'agriculture pour empêcher la désertion des champs et l'exode vers les villes. Ces échantillons sont indispensables pour donner une idée un peu nette d'une foule d'objets qui sont absolument inconnus et qu'on ne peut expliquer si on ne les a pas sous les yeux.

En entrant dans l'école je chercherais également la bibliothèque; et si je n'en trouvais pas, je demanderais à mes collègues de voter une petite somme chaque année pour acheter au moins les ouvrages indispensables pour les maîtres: et unissant ensuite toutes les bonnes volontés, il faudrait trouver une somme assez ronde pour acheter des livres pour les enfants afin de développer chez eux le goût de la lecture.

II—ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

L'organisation pédagogique est l'ensemble des mesures à prendre:

- 1.—Pour répartir les élèves en cours et en classes, selon leurs connaissances acquises et leurs aptitudes;
- 2.—Pour donner à chaque cours ou à chaque classe la partie du programme qui lui est assignée, et pour en faire une bonne répartition pour l'année;
- 3.—Pour fixer l'emploi journalier du temps;
- 4.—Pour tenir les registres et cahiers reconnus utiles au bon fonctionnement des classes.

Si j'étais commissaires je visiterais souvent les classes, surtout j'accompagnerais toujours M. l'inspecteur pour me rendre compte de chacun de ces points; mais à mon arrivée, je demanderais tout d'abord le cahier de préparation de la classe. Si vous vous rendez compte que chaque matière du programme a donné lieu à une préparation spéciale, soyez sûr que la classe est bien dirigée; et si l'intimidation ou une indisposition empêche les enfants de répondre, ne grondez pas le maître ou la maîtresse, son journal de classe est là pour prouver son travail.

Et puis j'essayerais de me rendre compte de la façon dont les différentes branches du programme me sont expliquées. Me permettez-vous de vous en donner un exemple? L'enseignement de la langue maternelle doit toujours rester à la base de l'enseignement. Or, faire connaître la langue maternelle c'est apprendre à la bien parler, donner une exacte prononciation et une diction pure, c'est apprendre à s'exprimer correctement, à traduire avec ordre et netteté ses pensées, soit de vive voix, soit par écrit. Cet enseignement comprend des exercices variés: la lecture et la récitation, l'étude du vocabulaire, de l'orthographe et de la grammaire, par lesquels les enfants font l'acquisition des matériaux de la langue; puis les exercices de langage et la composition qui sont plutôt la mise en œuvre des connaissances acquises.

(a) Récitation.

Fait-on apprendre des textes appropriés à l'âge des enfants suivant les degrés de l'école primaire?

- (b) Le conférencier insiste sur l'étude du vocabulaire. Etend-on par des exercices spéciaux le vocabulaire des enfants? C'est ainsi que l'on enrichit en même temps le trésor de leurs idées.
- (c) Les exercices de langage ont-ils le rang qu'ils doivent occuper, etc.
- (d) La grammaire s'enseigne-t-elle par la langue? Le professeur commence-t-il par citer des exemples qui précèdent la règle?
- (e) Pour la composition française, fait-on décrire à l'enfant des choses qu'il a vues? etc.

III—ORGANISATIONS DISCIPLINAIRE

Les hommes du métier nous disent que la discipline "est l'ensemble des règles et des influences au moyen desquelles on peut dans une classe gouverner les esprits et former les caractères. Elle a plus particulièrement pour objet l'ordre et le silence nécessaires aux leçons."

Les commissaires connaissent son importance: ils verront à ce que les enfants de leur arrondissement se soumettent au joug d'une autorité respectée et aux salutaires contraintes de la surveil-

lance, qui doit être suivant le langage de Lacordaire, "une préservation procurée par la tendresse, un contrôle exercé par l'amour."

Qu'ils sachent exciter par l'émulation un véritable enthousiasme pour l'étude et la vertu.

En terminant, le conférencier dit un mot de la formation sociale à donner même à l'école primaire.

L'école doit préparer pour la vie. Elle doit former les jeunes au sens des responsabilités sociales et développer l'esprit de prévoyance. Aussi bien toutes vos commissions devraient avoir des "Caisses d'économie scolaires". Fondez ces caisses et les maîtres et les maîtresses qui comprennent leur rôle d'éducateurs mettront vite dans l'âme de leurs élèves la conviction qu'ils doivent épargner les sommes petites ou grandes qu'ils reçoivent. Alors les fillettes s'accoutumeront à ne pas gaspiller leur argent et considéreront le ridicule des toilettes fabuleuses. Les garçons grandiront avec l'habitude de ne pas dépenser leurs sous en cigarettes, etc. . . .

Hâtez-vous d'établir ces caisses scolaires.

Association des Institutrices Catholiques

(SECTION DE QUEBEC)

Le Conseil de l'Association s'est réuni le 11 octobre, à 1 heure p. m. au parloir du presbytère de St-Sauveur, sous la présidence de Mlle E. Tremblay, Vice-Présidente de l'Association qui dut remplacer Mlle A. Dionne Présidente, retenue chez elle par la maladie. Cette réunion fut honorée par la présence du R. P. A. Valiquet O.M.I., chapelain dévoué de l'Association.

Étaient présentes aussi: Mlles M. Turcot de Lévis, Trésorière, Mlle M. Dussault, Mlle C. Pagé, des Ecureuils, Mlle A. Vézina, du Cap St-Ignace, Mlles A et E. Pelletier de Lévis, Mlle Rhéaume, de Chaudière et Mlle M.-L. Pépin de Québec.

À cette séance plusieurs questions importantes furent discutées, questions concernant la loi du Fonds de Pension. On étudia particulièrement cet amendement qui permettrait aux institutrices de pouvoir jouir de leur pension à 50 plutôt qu'à 56 ans.

Le projet de retraite fermée pour les institutrices a été sérieusement étudié.

Le but de l'Association est de travailler toujours au bien temporel et spirituel des institutrices. Cette petite association placée sous la conduite de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, par son dévoué chapelain, a déjà fait beaucoup pour l'amélioration du sort des institutrices, par les démarches faites auprès du Gouvernement afin de faire augmenter les salaires et obtenir des primes de \$15, \$20, \$25, pour les institutrices qui comptent 10 ans, 15 ans et 20 ans d'enseignement. Celles-ci devraient le reconnaître et faire partie de cette Association qui est pour elles, le seul moyen de protection, et d'encouragement, du moins celles qui jouissent des primes devraient se faire un devoir de devenir membres en payant annuellement une modique contribution de 25 centins. Les bonnes institutrices catholiques doivent se grouper pour s'encourager et mettre en commun leurs forces morales au service de l'Eglise et de la Patrie.

Les institutrices désireuses de faire partie de l'Association peuvent envoyer leurs contributions à la secrétaire qui se fera un plaisir de la remettre à la trésorière.

Une jeune institutrice de Québec qui n'est qu'à sa deuxième année d'enseignement, est venue me remettre sa contribution, me disant "Je suis heureuse d'apporter mon concours à votre Association qui est une force pour nous." Exemple à imiter. À la dernière séance, il fut proposé par Mlle M.-L. Pépin, secondé par Mlle M. Turcot et résolu: "que de sympathiques condoléances soient offertes à Mlles Pelletier et M. Dussault des Ecureuils pour, la perte cruelle que ces conseillères dévouées ont subi par la mort de leur père bien-aimé, ainsi qu'à Mlle A. Vézina du Cap St-Ignace à l'occasion de la perte cruelle de sa mère chérie. Trois messes privilégiées sont été payées à l'intention des chers disparus. Mlle A. Vézina est conseillère de l'Association depuis sa fondation, et Mlles Pelletier et M. Dussault le sont aussi depuis plusieurs années. C'est donc un tribut de reconnaissance que le Conseil a payé à ces dévouées institutrices.

Mlle C. Séguin de Québec et Mlle Martineau de St. David feront partie du Conseil maintenant, l'irrégularité de leur élection du 2 novembre étant disparue. Mlle C. Séguin, comme Assistante-Secrétaire, et Mlle Martineau, comme conseillère.

M. LSE. PEPIN, *Secrétaire*.

108 Des Stigmates,

Québec.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Instruction religieuse

LA VIE CHRETIENNE

Ses Obstacles, ses Moyens, ses Pratiques.

I.—DIEU ET LE CHRETIEN

DIEU NOUS A MIS SUR LA TERRE POUR Y VIVRE
EN BONS CHRETIENS ET MERITER LE PARADIS.

Qui est-ce qui vous a mis sur la terre ?

C'est Dieu.

Pourquoi Dieu vous a-t-il mis sur la terre ?

Pour y vivre en bon chrétien.

Que devez-vous faire pour vivre en bon chrétien ?

Je dois croire et espérer en Dieu, l'aimer et lui obéir.

Vous voulez vivre en bon chrétien ?

Oui, je veux vivre et mourir en bon chrétien.

Pourquoi le voulez-vous ?

Parce que c'est mon devoir, et que Dieu m'en récompensera.

Comment vous en récompensera-t-il ?

En me donnant sa grâce et son amitié durant ma vie et son paradis après ma mort.

II.—L'ECOLE DU CHRETIEN

LE CATECHISME EST L'ECOLE OU NOUS APPRE-
NONS A VIVRE EN CHRETIENS

Où apprenez-vous à vivre en bon chrétien ?

Au catéchisme.

Qu'est-ce qui vous instruit au catéchisme ?

Ce sont les prêtres.

Qui les a chargés de cela ?

C'est Dieu.

Faut-il écouter les prêtres ?

Oui, puisqu'ils nous instruisent à la place de Dieu.

Comment faut-il écouter ?

Il faut les respecter, les croire, et faire ce qu'ils nous disent.

Si vous écoutez-bien, qu'arrivera-t-il ?

Je serai heureux, et je gagnerai le paradis.

III.—LE PECHE

CE QUI NOUS EMPECHE DE VIVRE EN BONS
CHRETIENS, C'EST LE PECHE.

Qu'est-ce qui nous empêche de vivre en bons chrétiens ?

C'est le péché.

Quand faites-vous des péchés ?

Quand je refuse d'obéir à Dieu, ou à mes parents, ou à mes maîtres.

Y a-t-il plusieurs sortes de péchés ?

Oui il y a le péché mortel et le péché véniel.

Quel mal nous fait le péché mortel ?

Il nous fait perdre l'amitié de Dieu et nous rend dignes de l'enfer.

Quel mal nous fait le péché véniel ?

Il diminue l'amitié de Dieu pour nous et nous attire de grandes punitions.

Dieu punit donc ceux qui font des péchés ?

Oui, toujours en cette vie ou en l'autre.

C'est donc un grand malheur que de faire un péché ?

Oui, c'est un grand malheur que nous devons craindre et éviter à tout prix.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Dictées

I

L'HIVER

Les premières gelées ont resserré la terre, et la neige couvre maintenant le sol de son blanc manteau. Le feu pétille dans le gros poêle, chacun s'en rapproche et forme un cercle pressé autour de la flamme réjouissante. Les soirées d'hiver sont longues; mais les vieillards causent, les jeunes rient et jouent; le temps passe vite; on oublie la tempête et la neige.

EXERCICES.—Attirer l'attention sur l'orthographe de certains mots: *gelée, poêle, rapproche, flamme*....—Souligner les noms singuliers.—Dire le temps et la personne des verbes.

II

JESUS ENFANT

A Nazareth, l'Enfant Jésus menait une vie obscure et laborieuse. La vie des enfants a beaucoup de ressemblance avec la vie de Jésus.

Il obéissait à Marie et à Joseph. Efforcez-vous d'obéir à vos parents et à vos maîtres. Demandez à Jésus l'amour de l'humilité, du silence, de l'obéissance et de la vie cachée.

EXERCICES.—Ecrire séparément tous les noms du masculin singulier, ceux du masculin pluriel et enfin ceux du féminin pluriel.—trouvez le nom de six objets appartenant aux champs à la maison.—Conjuguer *avoir faim*, aux temps simples.

Rédaction

LÉTTRES DE NOUVEL AN.

I

SOUHAIITS—UN ENFANT A SES PARENTS

Mon bon papa, ma petite maman, je viens dans ce jour de bonheur, vous adresser mes

souhaita de bonne année. Acceptez, je vous prie, cher papa et chère maman, la promesse que vous fait votre enfant de mériter toujours votre tendresse par son obéissance, son travail et son amour pour vous.

QUESTIONNAIRE.—Qui écrit cette lettre? A qui l'écrit-il? — Pourquoi? Que doit-il à ses parents! Que leur promet-il?—Pourquoi un enfant doit-il aimer ses parents?

II

UNE PETITE FILLE A SA GRAND'MAMAN

Bonne-Maman chérie.

Avec quel plaisir j'ai travaillé pour vous préparer ma petite étrenne! La broderie que je vous envoie est encore bien imparfaite, mais je ne veux pas m'excuser de l'irrégularité des points parce que je suis sûre que dans votre bonté, dans votre indulgence, vous ne verrez aucun défaut au travail de votre petite fille.

Vous ne verrez qu'une chose, c'est qu'elle a voulu, en travaillant pour vous, vous prouver mieux son amour et sa reconnaissance.

Bonne année, grand'mère chérie; acceptez avec ma petite étrenne, mille vœux et mille baisers de votre petite

GABRIELLE

COURS MOYEN

Dictées

I

L'INDUSTRIE ET LES SCIENCES

La force et la puissance des nations ne résultent pas seulement de la fertilité de leur sol, de son étendue, de sa population, de la richesse et de la liberté des individus. La puissance des nations se compose dans doute de tous ces éléments, mais c'est à l'industrie qu'il appartient de les mettre en œuvre et d'en faire un tout organisé. L'industrie et la vie d'un Etat civilisé; sans elle, les terres demeureraient sans culture; les pâturages

sans bestiaux; sans elle, la laine de nos troupeaux ne se transformerait pas en étoffes précieuses.

En un mot, il n'existerait de fabriques d'aucune espèce. Mais cette industrie, qui donne le mouvement à tout, qui vivifie tout, emprunte elle-même sa force d'une impulsion première, et ce sont les sciences qui la lui donnent.

LAVOISIER.

QUESTIONS.—1° Quelle règle d'accord sur le verbe est appliquée dans: *la force et la puissance des nations résultent...*?—2° Analyser *tout* dans: *un tout organisé* (tout: nom com.); dans: *cette industrie qui donne le mouvement à tout* (tout: pron. indéfini).—Rappeler les règles de *tout*.—3° Quelle espèce de verbe: *il appartient, il n'existerait*?

II

LE 25 JUIN 1615

Au moment où l'aurore du jour apparaissait au-dessus des forêts du Canada, l'aube d'un autre jour se levait aussi, dissipant des ténèbres bien autrement obscures. A l'instant où le prêtre élève, pour la première fois, l'hostie sainte au-dessus de la foule prosternée dans l'adoration, un soleil nouveau répandit ses rayons sur cette terre. La nature entière se réjouit. Chaque feuille des bois frémit et palpite avec amour au passage de la brise que parfume l'encens de la prière. Le flot radieux se déroule et baise avec respect cette plage devenue sacrée. Les échos embrasent avec transport, et renvoient au loin les chants mêlés aux salves d'artillerie, qui annoncent à ces contrées le jour de la régénération et de la délivrance.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—Où: distinguez ou conjonction de où adverbe: ou conjonction indique le choix à faire; travailler ou dormir; votre cousin ou votre ami (ou bien); où adverbe marque le temps ou le lieu: où vastu (à quelle place); dans le temps où il était apprenti (pendant lequel).—aube: d'un mot latin qui signifie blanc, la première lueur blanche qu'on aperçoit avant le lever du soleil. On appelle aube aussi, le grand vêtement blanc que le prêtre met sur sa soutane avant de revêtir la chasuble pour dire la messe.—ténèbres:

pris ici au figuré, ce mot signifie l'erreur, les ténèbres de l'intelligence. Ce mot ne s'emploie qu'au pluriel.—hostie: ce mot (en latin *hostia*) signifie victime.—Soleil nouveau: la vérité qui éclaire les intelligences.—frémit: tremble d'émotion.—palpite: bat (se dit du cœur); l'auteur anime les objets insensibles et leur prête les sentiments qu'il éprouve lui-même en pensant à ce spectacle.—radieux: mot équivalent à rayonnant, qui envoie des rayons (il y a la même équivalence entre rayonnement et radiation.—devenu sacré: participes sans auxiliaires, s'accordent avec *plage* comme des adjectifs.—embrasent: mettez un autre mot: reçoit, accueillent.—salves: saluts, détonations des canons pour saluer; on dit aussi salves d'applaudissements, pour un battement de mains général, qui témoigne son admiration à un orateur.—annoncent: justifiez le pluriel: son sujet qui est pluriel, puisqu'il a pour antécédents *chants et salves*.—régénération: nouvelle vie, renaissance.—Relever oralement les sujets de tous les verbes.

Rédaction

LETTRE A L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNEE

A UN ONCLE OU A UNE TANTE(1)

Cher oncle et bonne tante.

Quelque chose de bien doux manquerait à mon cœur si je ne vous en exprimais aujourd'hui les sentiments et les vœux. De votre côté, j'en suis sûr, vous vous attendez, certainement, à ce petit témoignage de mon amour et de ma reconnaissance. Combien vous seriez heureux, cher oncle et chère tante, si votre bonheur dépendait uniquement de mon affection! Du moins, j'en ai la douce confiance, le bon Dieu, qui vous aime et qui peut tout, exercera mes ferventes prières, en réalisant vos plus chers désirs, pendant cette nouvelle année que je vous souhaite aussi bonne qu'il est possible de l'espérer ici-bas.

Daignez agréer, cher oncle et chère tante, avec ces vœux bien sincères, la nouvelle expression de ma tendre affection.

Votre reconnaissante nièce,

(MARIE-CHARLOTTE).

(1) Reproduit des *Fêtes de l'Enfance* de E. Robert (1913). Publiées à Fontaine-sur-Saône (France). Prix.30 cts.

COURS SUPERIEUR

Dictée

TABLEAU CHAMPETRE

Notre voiture se range à côté du chemin pour livrer passage à une charrette attelée d'un bœuf qui traîne en ruminant une charge de gerbes d'avoine. Parmi les gerbes, sont installés deux musiciens champêtres: le petit Pierre à Joseph Dufour s'est fait un instrument de musique avec de grosses pailles d'avoine; les airs primitifs qu'il tire de ces pipeaux rustiques ressemblent aux cris d'une cigale. A côté de lui, sa sœur, un peu plus âgée, chante un air de cantique sur cet accompagnement. La jeune fille est si bien enfouie dans les gerbes qu'on n'aperçoit que sa belle tête d'où ruisselle une chevelure en désordre qui retombe sur son cou en boucles aussi blondes que les épis qui l'entourent. Tous les deux s'interrompent pour nous regarder passer de leurs grands yeux bleus comme la mer qui nous environne, puis ils reprennent leurs accords avec le même entrain.

Vous souriez de la simplicité de ces chants qui rappellent la musique des premiers âges du monde, et pourtant c'est ainsi que chantaient les bergers de Théocrite, dans les champs de l'Arcadie, ou plutôt c'est ainsi que chantaient sur leurs chalumeaux les bergers d'Israël autour de la grotte de Bethléem.

L'ABBE H.-R. CASGRAIN

(Une excursion à l'Île-aux-Coudres.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*ruminant*: ruminer veut dire remâcher comme font les animaux qui font revenir dans la bouche les aliments déjà avalés pour les mâcher de nouveau. Au figuré ce mot signifie penser et repenser à une même chose que l'on veut étudier à tous les points de vue.—*Parmi les gerbes, etc.*: Détruisez les inversions de cette phrase: Deux musiciens champêtres sont installés parmi les gerbes. Pourquoi l'auteur a-t-il employé les inversions? pour rapprocher les deux musiciens des détails que l'on donne sur leur compte.—*petit Pierre à Joseph Dufour*: manière familière de parler pour dire Pierre, le garçon à Joseph Dufour.—*de*: ce mot est-il préposition? Non, il veut dire plusieurs, il est donc article. S'il n'avait pas l'adjectif grosses, on aurait mis des qui ne serait pas mis pour de les.—airs

primitifs; airs simples et faciles, comme ceux que l'on chantait dans les premiers temps avant que la musique eût pris des développements comme dans les temps modernes.—*pipeaux*: mots de la même famille:—pipe, pipette, instruments longs et creux, tubes.—*est*: pourquoi pas celle? *accompagnement* est masculin.—*qu'on n'aperçoit*: justifiez *n'*:— elle est nécessaire pour former la locution adverbiale *ne que* qui veut dire seulement.—*s'interrompent*: En gardant le même sujet, mettez oralement le verbe à différents temps? *s'interrompaient, s'interrompirent, s'interrompront* (et non *s'interromperont*) se sont interrompus.—*bleus*: pourrait-on mettre une virgule après ce mot? Non car il doit être lié avec ce qui suit: *bleus comme la mer qui nous environne* ne fait pour ainsi dire qu'une expression. La virgule ou une *demi-virgule* serait mieux avant le mot *bleus*.—*Souriez*: donnez oralement les temps primitifs: Sourire, souriant, souri, je souris, nous sourions, je souris, nous sourimes; je sourirai etc., attention aux deux *i* dans nous *sourions*, vous *souriez* à l'imparfait et au subj. présent.—*que chantaient les bergers de Théocrite*: pourquoi le sujet après? à cause du gallicisme *c'est ainsi* qui précède. En détruisant le gallicisme on aurait: *Les bergers de Théocrite chantaient ainsi. Théocrite*: poète célèbre de la Grèce ancienne, IIIe siècle avant Jésus-Christ.—*plutôt*: Rappelez la différence avec *plus tôt* en deux mots.

Faire relever tous les pronoms et trouver les noms qu'ils remplacent. Dans la phrase de la fin *c'est ainsi que chantaient*: *que* a pour antécédent *ainsi* qui ne peut être complément de *chantaient*, étant déjà attribut de *c'*. Si l'on fait disparaître le gallicisme et n'y a plus de difficulté.

ANALYSE

Notre voiture se range à côté du chemin pour livrer passage à une charrette attelée d'un bœuf qui traîne en ruminant une charge de gerbes d'avoine.

Deux propositions: Une principale et une complétive.

1° Principale: Notre voiture.

se range

à côté du chemin

pour livrer passage.

à une charrette attelée d'un bœuf.

La disposition indique suffisamment la construction de la phrase et la fonction de chaque partie. à côté de est une locution prépositive qui rattache le complément circ. chemin au verbe; se range où? à côté du chemin.

1° Complétive explicative de bœuf: qui traîne en ruminant une charge de gerbes d'avoine (cette proposition n'est pas nécessaire au sens, voilà pourquoi elle est explicative et non pas déterminative).

La disposition suivante permet de l'analyser au premier coup d'œil:

Qui

traîne

en ruminant (compl. circ.)

une charge de gerbes d'avoine
(compl. direct).

Après le travail fait comme ci-dessus l'analyse grammaticale est facile.

Composition

LA NUIT DE NOËL

CANEVAS.—1. Noël, touchant anniversaire... Nos impressions devant la crèche... 2. Souvenirs d'enfance... 3. La messe de minuit... L'église est parée, la grotte est ornée... 4. Le peuple prie le petit Enfant qui sauva le monde.

DEVELOPPEMENT

1. De tous les anniversaires, Noël est bien toujours l'anniversaire qui remue le plus profondément toutes les fibres de notre âme. Le premier Noël ne renoua-t-il pas à la fois les Anges du ciel, les Bergers de Bethléem et les Rois de l'Extrême-Orient? Comme tous les heureux privilégiés qui purent se prosterner devant l'Enfant-Dieu emmaillotté dans ses langes, nous sommes heureux d'aller nous agenouiller devant la crèche de Jésus Enfant.

2. Oh! comme les souvenirs de notre propre enfance se pressent dans notre cœur, pleins de pensées gracieuses et d'émotion vibrantes! Le seul nom de Noël! n'évoque-t-il pas en nous cette charmante veillée de famille qui précède la messe de minuit, avec ses Noël et ses pieuses légendes, la grosse bûche traditionnelle se consumant dans l'âtre flamboyant, le joyeux réveillon qui suit la messe nocturne, cette triple messe avec son symbolisme touchant, l'hymne des Anges, répercuté par les montagnes de

Juda, l'étoile qui resplendit au bleu du firmament, l'or, l'encens et la myrrhe des Mages voyageurs?

3. Mais tout particulièrement qui n'aima toujours la messe de minuit?

Voici les cloches qui réveillent une dernière fois les échos des monts et des vallées. Toutes les portes s'ouvrent et les maisons se vident. On s'achemine en foule sous un ciel azuré et piqué d'innombrables étoiles qui ne paraissent jamais aussi brillantes; on marche sur une terre ferme, durcie par la gelée, scintillante parfois de cristaux dus aux frimas, le long d'arbres auxquels le givre suspend comme un feuillage d'argent.

On arrive à la splendide église ou à l'humble chapelle. Partout le même enchantement. De l'obscurité du dehors on passe aux clartés radieuses du saint lieu; à l'atmosphère glacée succède tout à coup une douce température. L'œil, ravi des ornements et du décor qui parent le sanctuaire, cherche en un coin du temple la crèche de l'étable, la grotte de Bethléem. Et là, quel plaisir de contempler le petit toit de chaume qui abrite l'Enfant divin, sous le regard caressant de Marie et de Joseph, entre le bœuf et l'âne! Sur un second plan, les bergers appuyés sur leurs houlettes; plus loin, les trois princes aux riches présents; et, au-dessus, l'envoyé du ciel annonçant à la terre: *Gloire à Dieu et Paix aux hommes de bonne volonté!* Scène naïves qui raviront toujours les âmes croyantes?.....

On est heureux de songer qu'à cette même heure, partout où bat un cœur chrétien, partout on ressent la même joie, partout on se livre aux mêmes joies, et allégresses, partout on chante en idiomes bien divers, les louanges du même Enfant-Dieu!.....

4. Et nous, nous nous porterons tous au pied de la crèche de Celui qui sauva le monde, et, prosternés devant son berceau, nous le prions de sauver encore une fois nos âmes, son Eglise et son chef!.....

Nous déposerons au pied de sa crèche les souhaits de bonheur que, à l'occasion de la nouvelle année, nous voulons exprimer à ceux qui nous sont chers.

(L'Ecole et la Famille, décembre 1887)

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

Anti-alcoolisme

Qu'est-ce que l'alcoolisme ?

L'alcoolisme c'est l'ensemble des perturbations produites dans la santé des personnes, par l'usage régulier et quotidien de l'alcool pur ou additionné d'une essence quelconque. En un mot l'alcoolisme n'est rien autre qu'une maladie produite par l'abus des boissons alcoolisées.

Qu'est-ce que l'alcool ?

L'alcool est un liquide obtenu par la distillation du vin, du marc de raisin et de produits végétaux divers qui contiennent du sucre tels que : blé, avoine, orge, maïs, betterave, pomme de terre, etc.

Il est un poison et rien autre qu'un poison.

Son rôle dans l'alimentation, contrairement à l'opinion émise par des personnes intéressées, est absolument nul.

Ni il ne réchauffe, ni il ne fortifie, il altère au lieu de désaltérer. Il ne donne que l'illusion de la chaleur et de la force.

L'alcool ne favorise pas la digestion, il ne donne pas de forces, mais il paralyse le cerveau et obscurcit l'intelligence.

L'alcool use la vie très vite, vieillit avant l'âge et marque comme avec un fer rouge, les traits de celui qui abuse de cette boisson empoisonnée. L'alcoolique à 40 ans est plus usé que le sobre à 60 ans. Il ne faut pas confondre l'alcoolisme avec l'ivrognerie. L'alcoolisme est une vraie maladie, tandis que l'ivrognerie quoique provenant de l'alcool, peut n'être que passagère et n'occasionner que des troubles partiels. Il y a des alcooliques qui ne se grisent jamais malgré la quantité d'alcool qu'ils absorbent quotidiennement.

Après des libations répétées, un ivrogne disait un jour : "On prétend qu'un petit verre donne de la force, j'en ai bu plus de vingt et je ne puis pas me tenir debout".

Un petit verre est pour le buveur ce qu'est le coup de fouet donné à un cheval qui ralentit sa marche, il peut le stimuler sur le moment, mais il ne le nourrit pas plus que le coup de fouet donné au cheval.

PAUL PUGNIERE.

AGRICULTURE

Récitation

L'HIVER A LA CAMPAGNE

Laissez maudire ailleurs ses nuits, ses froids
cuisants.

Cruel pour la cité, pour vous, ô paysans!
L'hiver est un bourru plein de bontés secrètes.

Quel bien ne fait-il pas ? Dans les plis du terrain,
Il fait périr le ver ennemi du bon grain.
Il contient prudemment la sève sous l'écorce.

A la source épuisée, il ramène les eaux,
La terre, amas profond de veines de réseaux,
Renouvelle par lui ses vertus et sa force.

Puis il vous couvrira de neige et de glaçons,
Plus vous recueillerez de gerbes aux moissons.
C'est là ce que vous chante en passant l'âpre
bise.

Il pleut. Laissez pleuvoir et dormez en lieu
sûr,

Chaque ennui du présent est un plaisir futur;
Chaque goutte qui tombe est une fleur promise.

J. AUTRAN.

(*La vie rurale*).

NOTION D'AGRICULTURE

L'EAU EN AGRICULTURE

De l'eau en agriculture: 1° pour les animaux de la ferme; dire pourquoi l'eau des mares est généralement mauvaise;—2° pour les végétaux. Indiquez ensuite les avantages de l'irrigation.

DEVELOPPEMENT

L'eau est pour les animaux de la ferme, la boisson la plus saine et la plus hygiénique. Elle

facilite leur digestion et contribue un peu à leur alimentation par les matériaux salins qu'elle leur fournit. Toutefois, pour être salubre, il faut qu'elle soit limpide, fraîche, sans odeur, d'une saveur agréable, qu'elle tienne en dissolution une certaine quantité d'air et d'acide carbonique, qu'elle dissolve facilement le savon et qu'elle cuise bien les légumes secs. Ces qualités se rencontrent le plus généralement dans les eaux de source, de pluie ou de rivière.

Il est rare qu'une mare donne de l'eau potable et salubre. Ce n'est en effet, le plus souvent, qu'un réservoir creusé au milieu d'un terrain souillé où se rendent les liquides de toutes sortes qui se répandent sur le sol. L'eau qui y séjourne est infecte, boueuse, peu aérée et, au lieu d'engraisser les animaux, comme le veut un funeste préjugé, elle est dangereuse pour leur santé.

L'eau n'est pas seulement nécessaire aux animaux domestiques; elle est aussi indispensable à la germination des graines et à la végétation des plantes. Une graine enfouie dans une terre sèche ne germe pas, de même qu'un végétal ne tarde pas à périr si l'on ne

restitue pas au sol l'eau qui lui a été enlevée: de là la nécessité d'arroser les semis ainsi que les légumes. C'est pour cela aussi qu'il faut labourer profondément la terre afin que l'eau y pénètre en grande quantité et y forme des réserves abondantes. L'importance de l'eau en agriculture, est encore accrue par la propriété qu'elle possède de dissoudre un grand nombre de substances solides et gazeuses; elle les met en contact avec les racines qui absorbent celles qui sont nécessaires à la nourriture de la plante.

L'irrigation a pour but de procurer aux plantes toute l'eau dont elles ont besoin; ses effets sont merveilleux, particulièrement en ce qui concerne les prairies. Tout en fournissant aux plantes l'humidité que celles-ci ont perdue par la transpiration, certaines eaux d'irrigation constituent un puissant élément de fertilisation. Telles sont les eaux d'égout, d'usines, qui abandonnent au sol bien des principes fécondants.

DEVOIR.—Faites ressortir la nécessité et les qualités d'une eau potable.

Problèmes agricoles

Le fond d'une citerne(1) est un carré parfait de 12.8 pieds de côté. A l'aide d'un bâton, on trouve que le purin qu'elle contient s'élève à 6 pieds; sachant que ce purin renferme 1.4% d'azote(2) et qu'il pèse approximativement le même poids que l'eau, on demande: 1° le poids de l'azote contenu dans la citerne; 2° sa valeur, en prenant pour comparaison le sulfate(3) d'ammoniaque, azote 20%, au prix de \$1.85 les 100 livres; 3° quelle quantité il faudrait de ce sulfate d'ammoniaque pour remplacer le purin de la citerne?

(1) *Citerne*.—Réservoir creusé dans la terre pour recevoir les eaux pluviales ou le purin. Tout cultivateur doit avoir une citerne à purin.

(2) *Azote*.—Gaz qui entre pour les quatre-cinquièmes environ dans la composition de l'air; il joue un grand rôle dans la végétation. En agriculture, on le trouve dans diverses combinaisons où il prend les noms d'azote nitrique, azote ammoniacal, azote organique.

(3) *Sulfate d'ammoniaque*.—Combinaison d'ammoniaque et d'acide sulfurique. Quand il est chimiquement pur, c'est un sel blanc renfermant 21.2% d'azote. Celui qu'on emploie en agriculture est extrait soit des *eaux vannes*, soit des eaux de lavage du gaz d'éclairage. Il ne contient ordinairement que 20% d'azote.

Eaux vannes.—Eaux chargées de matières organiques, qu'on fait écouler hors des fosses d'aisances ou des fabriques.

Solution.—Le volume du purin est de

$$12.8 \times 12.8 \times 6 = 983.04 \text{ pieds cubes.}$$

Le poids d'un pied cube d'eau est 996.458 onces.

$$983.04 \times 996.458 = 979558 \text{ onces, le poids du purin.}$$

$$979558 \div 16 = 61222.375 \text{ livres, poids du purin.}$$

Azote qu'il contient $61222.375 \times 0.014 \div 857.11$ livres. *Rép.*

Prix d'une livre d'azote dans le sulfate d'ammoniaque $1.85 \div 20 = \$0.0925$.

Valeur du purin: $\$0.0925 \times 857.11 = \79.28 .

Il faudrait en sulfate d'ammoniaque, pour remplacer ce purin: $857.11 \div 0.20 = 4285.55$ livres.

Enseignement ménager

Dictée

L'ÉCONOMIE

L'Économie est une vertu bien humble et bien commune: on ne se vante guère de la pratiquer, on se ne vante souvent de ne l'avoir pas; et cependant, si par l'économie la femme épargne le travail et les jours de son mari, et réserve après elle un morceau de pain à ses enfants, si par l'économie elle sauve la considération de sa famille, et, sans chercher à éblouir par un éclat emprunté qui ne cache point

l'indigence, elle commande le respect par une dignité modeste et une fière simplicité, cette vertu, que l'on traite de commune, ne peut-elle pas être appelée une vertu héroïque dans un temps où elle est si difficile à pratiquer et dans une société où le luxe et la vanité font tant de victimes?

QUESTIONS.—Trouvez le contraire de: *économie, vertu, humble, commun*;—les homonymes de: *se vante, guère, pain, mari, temps*.—Recherchez et analysez tous les pronoms.—Que signifie l'expression *éblouir par un éclat emprunté*?—Qu'est-ce qu'une *vertu héroïque*?—*Font*: pourquoi le pluriel? Énoncez les règles d'accord du verbe avec son sujet et donnez des exemples.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE, CALCUL MENTAL

Donnez le quotient des divisions suivantes:

53 pieds — 59 — 62 — 79 — 81 — 87 — 90 — 94 — 103 — 106 — 109 — 114 par 4.

53 \div 4; 5 diz. \div 4, 1 diz. ou 10 pieds; reste 1 diz. ou 10; 10 et 3 = 13; 13 \div 4, 3 pieds, reste 1 pied; 3 pieds et 10, 13 pieds: quotient 13 pieds $\frac{1}{4}$.

59 \div 4; 5 diz. \div 4, 1 diz. ou 10 pieds; reste 1 diz. ou 10; 10 et 9; 19 \div 4, 4 pieds, reste 3 pieds; 4 pieds et 10 pieds 14 pieds: quotient 14 pieds $\frac{3}{4}$.

62 \div 4, 6 diz. \div 4, 1 diz. ou 10 pieds; reste 2 diz. ou 20; 20 et 2, 22; 22 \div 4, 5 pieds, reste 2; 5 pieds et 10 pieds 15 pieds: quotient 15 pieds $\frac{1}{2}$.

79 \div 4; 7 diz. \div 4, 1 diz. ou 10 pieds; reste 3 diz. ou 30; 30 et 9, 39; 39 \div 4, 9 pieds, reste 3 pieds; 9 pieds et 10 pieds, 19 pieds: quotient 19 pieds $\frac{3}{4}$.

81 \div 4; 8 diz. \div 4, 2 diz. ou 20 pieds; reste 1 pied; 1 pied \div 4, $\frac{1}{4}$: quotient 20 pieds $\frac{1}{4}$.

87 \div 4; 8 diz. \div 4, 2 diz. ou 20 pieds; reste 7 pieds; 7 \div 4, 1 pied reste 3 pieds; 20 pieds et 1 pied, 21 pieds: quotient 21 pieds $\frac{3}{4}$.

90 \div 4; 9 diz. \div 4, 2 diz. ou 20 pieds; reste 1 diz. ou 10 pieds; 10 pieds \div 4, 2 pieds, reste 2 pieds; 2 pieds et 20, 22; quotient 22 $\frac{1}{2}$.

94 \div 4; 9 diz. \div 4, 2 diz. ou 20 pieds; reste 1 diz. ou 10 pieds; 10 pieds et 4, 14 pieds; 14 pieds \div 4, 3 pieds reste 2 pieds: quotient 23 pieds $\frac{1}{2}$.

103 \div 4; 10 diz. \div 4, 2 diz. ou 20 pieds; reste 2 diz. ou 20 pieds; 20 pieds et 3, 23 pieds; 23 pieds \div 4, 5 pieds, reste 3 pieds; 5 pieds et 20 pieds, 25 pieds: quotient 25 pieds $\frac{3}{4}$.

106 \div 4; 10 diz. \div 4; 2 diz. ou 20 pieds; reste 2 diz. ou 20 pieds; 20 pieds et 6 pieds; 26 pieds \div 4, 6 pieds, reste 2 pieds; 6 pieds et 20 pieds; 26 pieds: quotient 26 pieds $\frac{1}{2}$.

109 \div 4; 10 diz., \div 4, 2 diz. ou 20; reste 2 diz. ou 20; 20 et 9, 29; 29 \div 4, 7, reste 1; 7 et 20, 27; quotient 27 pieds $\frac{1}{4}$.

114 \div 4; 11 diz. \div 4, 2 diz. ou 20; reste 3 diz. ou 30; 30 et 4, 34; 34 \div 4, 8, reste 2; 8 et 20 28; quotient 28 pieds $\frac{1}{2}$.

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES QUATRE OPERATIONS

1. Une dame use dans son année 5 robes ordinaires, faites d'une étoffe qui coûte \$0.62 la verge. Il en faut 9 verges par robe. Il faut pour doubler le corsage 2 verges d'étoffe à \$0.36 la verge. On doit ajouter \$1.25 pour fil, aiguilles, boutons, etc. La couturière qui coûte nourriture comprise \$1.47 par jour, emploie deux journées à la confection d'une robe. Combien cette personne dépense-t-elle par an pour ses 5 robes ?

Solution: Le prix de l'étoffe d'une robe = $\$0.62 \times 9 = \5.58 .

Le prix de la doublure = $\$0.36 \times 2 = \0.72 .

Le coût de la confection = $\$1.47 \times 2 = \2.94 .

Le prix d'une robe = $\$5.58 + \$0.72 + \$2.94 + \$1.25 = \$10.49$.

Le prix des 5 robes = $\$10.49 \times 5 = \52.45 . *Rép.*

2. Dans un atelier il y a des hommes, des femmes et des enfants; il y a 6 fois plus d'hommes que d'enfants, et le nombre de ces derniers est un quart de celui des femmes. Les hommes gagnent \$2.12 par jour, les femmes \$1.18 et les enfants \$0.59. Combien y a-t-il d'hommes, de femmes et d'enfants, sachant que le samedi soir la paye totale de la semaine se monte à \$1,298.16.

Solution: Pour 1 enfant qui reçoit \$0.59 par jour, il y a 4 femmes qui reçoivent chacune \$1.18, ou $\$1.18 \times 4 = \4.72 en tout, et 6 hommes qui reçoivent chacun \$2.12, ou $\$2.12 \times 6 = \12.72 en tout.

Ainsi 1 enfant, 4 femmes et 6 hommes reçoivent pour 1 jour:

$\$0.59 + \$4.72 + \$12.72 = \18.03

Or la paye d'un jour est de \$1,298.16 $\div 6 = \$216.36$.

Donc il y avait autant d'enfants qu'il y a de fois \$18.03 dans \$216.36.

$\$216.36 \div \$18.03 = 12$ enfants. *Rép.*

Le nombre de femmes = 4 fois le nombre d'enfants, ou $12 \times 4 = 48$ femmes. *Rép.*

Le nombre d'hommes = 6 fois le nombre d'enfants, ou $12 \times 6 = 72$ hommes. *Rép.*

3. On veut partager \$85,392, entre 5 personnes, de manière que la première personne ait \$2,374 de moins que la deuxième, la deuxième \$3,456 de moins que la troisième, la troisième \$4,682 de moins que la quatrième, la quatrième \$6,789 de moins que la cinquième. Quelle sera la part de chaque personne ?

Solution: La 2e a \$2,374 de plus que la 1ère. La 3e a \$3,456 de plus que la 2e et \$3,456 + \$2,374 = \$5,830 de plus que la 1ère. La 4e a \$4,682 de plus que la 3e et \$4,682 + \$3,456 + \$2,374 = \$10,512 de plus que la 1ère. La 5e a \$6,789 de plus que la 4e et \$6,789 + \$4,682 + \$3,456 + \$2,374 = \$17,301 de plus que la 1ère.

Autrement: La 2e a \$2,374 de plus que la 1ère.

La 3e a \$3,456 + \$2,374 = \$5,830 de plus que la 1ère.

La 4e a \$4,682 + \$5,830 = \$10,512 de plus que la 1ère.

La 5e a \$6,789 + \$10,512 = \$17,301 de plus que la 1ère.

En donnant à chacune à la 2e, à la 3e, à la 4e et à la 5e personne ce qu'elles doivent avoir, chacune de plus que la première il reste une somme qui devra être partagée également entre les cinq.

A la 2e \$2,374 de plus que la 1ère.

A la 3e \$5,830 de plus que la 1ère

A la 4e \$10,512 de plus que la 1ère.

A la 5e \$17,301 de plus que la 1ère.

\$36,017 de plus que la 1ère

\$85,392 - \$36,017 = \$49,375. Cette somme doit être divisée également entre les 5 personnes.

\$49,375 $\div 5 = \$9,875$

La part de la 1ère personne.....	\$ 9,875
La part de la 2e personne.....	\$9,875 + \$2,374 = \$12,249
La part de la 3e personne.....	\$9,875 + \$2,374 + \$3,456 = \$15,705
La part de la 4e personne.....	\$9,875 + \$2,374 + \$3,456 + \$4,682 = \$20,387
La part de la 5e personne.....	\$9,875 + \$2,374 + \$3,456 + \$4,682 + \$6,789 = \$27,176

\$85,392. R.

4. On a payé \$61.88 pour 68 verges de toile et 136 verges de coton. Quel est le prix d'une verge de chaque étoffe, sachant que la verge de toile coûte \$0.28 de plus que la verge de coton?

Solution: $\$0.28 \times 68 = \19.04 , ce que les 68 verges de toile ont coûté de plus que ce que coûterait 68 verges de coton.

$\$61.88 - \$19.04 = \$42.84$, ce que les 68 verges de toile et les 136 verges de coton, en tout 204 verges, auraient coûté, si le tout avait été du coton.

$\$42.84 \div 204 = \0.21 . Le prix d'une verge de coton. *Rép.*

$\$0.21 + \$0.28 = \$0.49$. Le prix d'une verge de toile. *Rép.*

5. Un marchand avait acheté du drap à \$67.50 les 18 verges; il l'a revendu \$51.84 les 12 verges. Combien de verges avait-il achetées, son bénéfice ayant été de \$703.38?

Solution: $\$67.50 \div 18 = \3.75 , le prix d'achat d'une verge.

$\$51.84 \div 12 = \4.32 , le prix de vente d'une verge.

$\$4.32 - \$3.75 = \$0.57$, le bénéfice sur 1 verge.

$\$703.38 \div \$0.57 = 1234$ verges. *Rép.*

6. Deux ouvriers travaillent ensemble le même nombre de jours, et le premier gagne par jour \$0.52 de plus que le second. Le travail terminé, le premier reçoit \$419.64 et le second \$338.52. Combien ont-ils travaillé de jours, et quel a été le salaire journalier de chaque ouvrier?

Solution: $\$419.64 - \$338.52 = \$81.12$, la différence totale de salaire.

$\$0.52$ la différence pour 1 jour.

$\$81.12 - \$0.52 = 156$ jours; nombre de jours de travail de chaque ouvrier. *Rép.*

$\$419.64 \div 156 = \2.69 , salaire journalier du premier. *Rép.*

$\$2.69 - \$0.52 = \$2.17$, salaire journalier du second. *Rép.*

PROBLEMES DE RECAPITULATIONS SUR LES FRACTIONS

1. Un artiste a fait un ouvrage en 6 jours: le premier jour, il en a fait les $\frac{5}{24}$; le deuxième jour, le $\frac{1}{6}$ du reste; le troisième jour le $\frac{1}{4}$ de tout l'ouvrage; le quatrième jour, $\frac{11}{24}$ de tout l'ouvrage; le cinquième jour, les $\frac{2}{3}$ du reste et le sixième jour le reste pour lequel il reçoit \$12.96. Combien a-t-il gagné en tout et combien chaque jour?

Solution: Le 1er jour $\frac{5}{24}$; $\frac{3}{4} - \frac{5}{24} = \frac{19}{24}$, 1er reste.

Le 2e jour, $\frac{1}{6}$ de $\frac{19}{24} = \frac{19}{144}$; $\frac{5}{6}$ de $\frac{19}{24} = \frac{95}{144}$, 2e reste.

Le 3e jour, $\frac{1}{4}$ de l'ouvrage; $\frac{95}{144} - \frac{1}{4} = \frac{95}{144} - \frac{36}{144} = \frac{59}{144}$, 3e reste.

Le 4e jour, $\frac{11}{24}$ de l'ouvrage; $\frac{59}{144} - \frac{11}{24} = \frac{59}{144} - \frac{66}{144} = \frac{7}{144}$, 4e reste.

Le 5e jour, $\frac{2}{3}$ de $\frac{7}{144} = \frac{2}{36} = \frac{1}{18}$.

Le 6e jour, $\frac{1}{6} - \frac{1}{18} = \frac{3}{18} - \frac{1}{18} = \frac{2}{18} = \frac{1}{9}$.

Ainsi le 1er jour il fit $\frac{5}{24} = \frac{30}{144}$

le 2e jour il fit $\frac{19}{144} = \frac{19}{144}$

le 3e jour il fit $\frac{1}{4} = \frac{36}{144}$

le 4e jour il fit $\frac{11}{24} = \frac{66}{144}$

le 5e jour il fit $\frac{2}{36} = \frac{4}{144}$

le 6e jour il fit $\frac{1}{9} = \frac{16}{144}$

Dans les 6 jours il fit $\frac{144}{144}$ de l'ouvrage ou tout l'ouvrage.

$\frac{1}{9}$ de l'ouvrage = \$12.96

$\frac{1}{9}$ de l'ouvrage = $\$12.96 \times 9 = \116.64 , ce qu'il a gagné en tout. *Rép.*

$\frac{1}{5}$ de $\$116.64 = 5 \times \$4.86 = \$24.30$, ce qu'il reçut le 1er jour. *Rép.*

$\frac{1}{4}$ de $\$116.64 = 19 \times \$0.81 = \$15.39$, ce qu'il reçut le 2e jour. *Rép.*

$\frac{1}{3}$ de $\$116.64 = \29.16 , ce qu'il reçut le 3e jour. *Rép.*

$\frac{1}{4}$ de $\$116.64 = 11 \times \$0.81 = \$8.91$, ce qu'il reçut le 4e jour. *Rép.*

$\frac{1}{3}$ de $\$116.64 = 2 \times \$12.96 = \$25.92$, ce qu'il reçut le 5e jour. *Rép.*

$\frac{1}{6}$ de $\$116.64 = \12.96 , ce qu'il reçut le 6e jour. *Rép.*

$\$24.30 + \$15.39 + \$29.16 + \$8.91 + \$25.92 + \$12.96 = \$116.64$, ce qu'il reçut en tout. *Rép.*

2. Partagez $\$2,268$ entre 3 personnes de manière que la part de la deuxième soit égale aux $\frac{1}{2}$ de celle de la première et aux $\frac{2}{3}$ de celle de la troisième.

Solution: Soit $\$4$ la part de la 1ère personne, alors $\$3$ celle de la 2e.

Les $\frac{2}{3}$ de celle de la 3e = $\$3$.

$\frac{1}{2}$ de celle de la 3e = $\frac{3}{2} = \frac{3}{2}$.

$\frac{1}{2}$ de celle de la 3e = $\frac{3}{2} \times 7 = \$3.50$.

D'après cette supposition.

La part de la 1e = $\$4.00$

La part de la 2e = 3.00

La part de la 3e = 3.50

Les parts des 3 pers. 10.50

Ainsi la 1ère personne a droit aux $\frac{4.00}{10.50} = \frac{8}{21}$ de toute la somme;

la 2e personne a droit aux $\frac{3.00}{10.50} = \frac{2}{7}$ de toute la somme

la 3e personne a droit aux $\frac{3.50}{10.50} = \frac{1}{3}$ de toute la somme

$\frac{8}{21}$ de $\$2268 = 8 \times \$108 = \$864$, la part de la 1e. *Rép.*

$\frac{2}{7}$ de $\$2268 = 2 \times \$324 = \$648$, la part de la 2e. *Rép.*

$\frac{1}{3}$ de $\$2268 =$
= $\$756$, la part de la 3e. *Rép.*

3. Deux ouvriers ont fait un ouvrage pour lequel ils reçoivent au total $\$45$. L'un des ouvriers, dont le travail pendant un temps donné est égal aux $\frac{2}{3}$ du travail de l'autre, a reçu $\$9$ de plus que son camarade et a travaillé pendant 18 jours. Pendant combien de jours l'autre a-t-il travaillé?

Solution: L'ouvrier le moins habile recevant $\$9$ de plus que son camarade, il reste $\$45 - 9 = \36 à partager également entre les deux. $\$36 \div 2 = \18 . Donc le plus habile reçoit $\$18$ et le moins habile reçoit $\$18 + \$9 = \$27$.

Le moins habile a travaillé pendant 18 jours et il a reçu $\$27$. Son salaire journalier est de $\$27 \div 18 = \1.50 .

Comme le travail du moins habile équivaut aux $\frac{2}{3}$ du travail de l'autre, son salaire journalier doit être les $\frac{2}{3}$ de celui de l'autre ouvrier,

$\frac{2}{3} = \$1.50$

$\frac{1}{3} = \$1.50 \cdot \frac{3}{2}$

$\frac{1}{3} = \$1.50 \cdot \frac{3}{2} \cdot 8 = \2.40 , le salaire journalier du plus habile

L'ouvrier le plus habile ayant travaillé a raison de $\$2.40$ par jour et ayant reçu en tout $\$18$, a travaillé autant de jours qu'il y a de fois $\$2.40$ en $\$18$.

$\$18. \div 2.40 = 7\frac{1}{2}$ jours. *Rép.*

4. A peut faire un certain ouvrage dans une journée de 12 heures, B peut le faire dans les $\frac{1}{3}$ d'une journée et C dans les $\frac{2}{3}$ d'une journée. A travaille seul pendant 2 heures, alors B vient à son secours et ils travaillent ensemble pendant 1 heure, puis C leur prête son concours et ils terminent l'ouvrage ensemble. Pendant combien d'heures les trois travaillent-ils ensemble?

Solution: A seul met 12 heures; dans 1 heure il fait $\frac{1}{12}$ de l'ouvrage.

B seul met les $\frac{3}{2}$ de 12 heures = 9 heures, dans 1 heure il fait $\frac{1}{9}$ de l'ouvrage.

C seul met les $\frac{3}{2}$ de 12 heures = 8 heures; dans 1 heure il fait $\frac{1}{8}$ de l'ouvrage.

D'abord A fait $\frac{1}{2} \times 2 = \frac{2}{2} = 1$ de l'ouvrage.

Ensuite A et B ensemble font $\frac{1}{2} + \frac{1}{3} = \frac{3}{6} + \frac{2}{6} = \frac{5}{6}$ de l'ouvrage,

$\frac{1}{6} + \frac{2}{6} = \frac{3}{6} = \frac{1}{2}$ de l'ouvrage.

Il reste à faire $\frac{3}{6} - \frac{1}{2} = \frac{3}{6} - \frac{3}{6} = 0$ de l'ouvrage

$\frac{1}{2} + \frac{1}{3} + \frac{1}{6} = \frac{3}{6} + \frac{2}{6} + \frac{1}{6} = \frac{6}{6} = 1$ de l'ouvrage ce qu'A, B et C, travaillant ensemble font dans une heure.

$\frac{3}{6} \div \frac{2}{6} = \frac{3}{6} \times \frac{6}{2} = 2$ heures.

5. Un entrepreneur a un ouvrage qui doit être terminé en 77 jours; à cette fin il engage 100 hommes. A l'expiration des $\frac{2}{3}$ du temps il s'aperçoit qu'il n'y a que $\frac{1}{3}$ de l'ouvrage de fini. De combien faut-il augmenter le nombre d'hommes déjà à l'ouvrage pour que l'entreprise soit terminée à temps, si les hommes engagés en dernier lieu travaillent 12 heures par jour, tandis que les autres ne travaillent que 10 heures ?

Solution: Les $\frac{2}{3}$ de 77 jours = $2 \times 11 = 22$ jours.

$100 \times 22 \times 10 = 22,000$ le nombre d'heures qu'il a fallu pour faire $\frac{1}{3}$ de l'ouvrage.

$\frac{1}{3} = 22,000$ heures.

Ce qui reste à faire $\frac{2}{3} = 22,000 \times 4 = 88,000$ heures.

Des 77 jours il y en a 22 d'écoulés; il reste donc $77 - 22 = 55$ jours pour terminer l'ouvrage

$88,000 \div 55 = 1,600$ heures par jour.

Les 100 hommes déjà à l'ouvrage travaillant 10 heures par jour fournissent: $10 \times 100 = 1,000$ heures par jour.

Les nouveaux ouvriers doivent fournir la différence, c'est-à-dire $1,600 - 1,000 = 600$ heures par jour.

Comme chaque nouvel ouvrier doit travailler 12 heures par jour, il faudrait en engager autant qu'il y a de fois 12 heures en 600 heures.

$600 \div 12 = 50$. *Rép.* 50 ouvriers.

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. En vendant une quantité de marchandises pour \$1246 une personne perd $12\frac{1}{2}\%$; pour quelle somme aurait-elle dû la vendre pour réaliser un bénéfice de $33\frac{1}{3}\%$?

Solution: \$1. - \$0.125 = \$0.87, ce qu'elle aurait reçu si les marchandises avaient coûtées \$1.

\$1,246 + \$0.875 = \$1,424, le coût des marchandises.

\$1,424 \times $1.33\frac{1}{3}$ = \$1898.66 $\frac{2}{3}$. *Rép.*

2. La différence entre l'escompte en dehors et l'escompte en dedans d'une certaine somme, pour 292 jours, à 5%, est de \$12.36. Quel est l'escompte en dedans? L'escompte en dehors? La valeur actuelle? La dette? Le produit de la dette?

Solution: La différence entre les deux escomptes est égale à l'intérêt de l'escompte en dedans; ainsi l'escompte en dedans, à intérêt, à 5%, pour 292 jours, rapporterait \$12.36.

L'intérêt de \$1, à 5%, pour 1 an = \$0.05,

L'intérêt de \$1, à 5%, pour 1 jour = $\frac{\$0.05}{365}$

L'intérêt de \$1, à 5%, pour 292 jours = $\frac{\$0.05 \times 292}{365} = \frac{\$0.05 \times 4}{5} = \$0.01 \times 4 = \0.04 .

Si la différence entre les deux escomptes est de \$0.04, l'escompte en dedans est de \$1. Chaque \$0.04 de différence provient de \$1. d'escompte en dedans: $\$12.36 \div \$0.04 = \$309$. d'escompte en dedans. *Rép.*

L'escompte en dedans est égal à l'intérêt de la valeur actuelle:

$\$309 \div \$0.04 = \$7725$, la valeur actuelle. *Rép.*

La valeur actuelle plus l'escompte en dedans = la dette:

$\$7,725 + \$309 = \$8,034$, la dette. *Rép.*

L'escompte en dedans + la différence = l'escompte en dehors.

$\$309 + \$12.36 = \$321.36$, l'escompte en dehors. *Rép.*

La dette — l'escompte en dehors = le produit de la dette:

\$8,034 — \$321.36 = \$7712.64, le produit de la dette. *Rép.*

3. Un billet escompté à la banque à 5%, pour 219 jours, a rapporté \$828.38. Pour quelle somme le billet a-t-il été fait ?

Solution: Trouvons d'abord ce que rapporterait un billet de \$1, escompté aux mêmes conditions. L'escompte de banque n'est rien autre chose que l'intérêt simple payé d'avance.

L'intérêt de \$1, à 5%, pour 1 an = \$0.05,

L'intérêt de \$1, à 5%, pour 1 jour = $\frac{\$0.05}{365}$

L'intérêt de \$1, à 5%, pour 219 jours = $\frac{\$0.05 \times 219}{365} = \$0.01 \times 3 = \$0.03$.

\$1. — \$0.03 = \$0.97, pour avoir un produit de \$0.97 il faut faire escompter un billet de \$1.

\$828.38 ÷ \$0.97 = \$854. *Rép.*

4. J'achète des obligations, du gouvernement, valeur du pair \$100, à 3% au-dessous du pair. Combien mon placement me rapporte-t-il pour cent ?

Solution: \$100 — \$3. = \$97, le prix coûtant d'une obligation.

Cette obligation me rapporte 5. Ainsi 97 me rapportent \$5.

5 ÷ 97 = \$0.0515. Ainsi \$1 me rapporte \$0.0515 ou 5.15%. *Rép.*

5. Un marchand a acheté du froment; il en a revendu $\frac{1}{3}$ à 10% de bénéfice, $\frac{1}{3}$ à 20% de bénéfice et $\frac{1}{3}$ à 16% de perte; il perd en tout \$270. Quel était le prix total d'achat ?

Solution: $\frac{1}{3}$ à 10% de bénéfice équivaut à $\frac{1}{3}$ de 10% de bénéfice sur le tout = 2% de bénéfice sur le tout.

$\frac{1}{3}$ à 20% de bénéfice équivaut à $\frac{1}{3}$ de 20% de bénéfice sur le tout = 4% de bénéfice sur le tout.

$\frac{1}{3}$ à 16% de perte équivaut à $\frac{1}{3}$ de 16% de perte sur le tout = 9.6% de perte sur le tout.

9.6% de perte — (2% de bénéfice + 4% de bénéfice) = 3.6% de perte nette sur le tout.

270 ÷ 0.036 = \$7500. *Rép.*

6. On achète 300 verges d'étoffe \$594. Combien doit-on revendre la verge pour gagner: 1° 10% sur le prix d'achat? 2° 10% sur le prix de vente?

Solution: Ce que coûte \$1 doit être vendu \$1.10, ce qui coûte \$594 doit être vendu \$1.10 × 594 = \$653.40, 1ère. *Rép.*

2° Dans le 2e cas 10% du prix de vente = le bénéfice;

donc 100% — 10% = 90% du prix de vente = le prix coûtant = \$594.

\$594 ÷ 0.90 = \$660. 2e *Rép.*

Preuve: 10% de \$660 le prix de vente = \$66.

\$660 le prix de vente — \$66 le bénéfice = \$594, le coût.

7. Une pièce de toile écrue a coûté \$86.70. Elle se raccourcit au blanchiment de 15% et revient à \$0.30 la verge. Quelle était sa longueur primitive? De combien s'est-elle raccourcie?

Solution: \$86.70 ÷ \$0.30 = 2,890 verges après le blanchiment.

Une verge de toile écrue devient après le blanchiment 1 verge — 0.15 de verge = 0.85 de verge: 2,890 ÷ 0.85 = 3,400 verges; la longueur primitive. *Rép.*

Algèbre

1. Un piéton part, à midi du village A pour se rendre au village B avec l'intention de faire le trajet en 7 heures. Après avoir parcouru les $\frac{2}{3}$ de la distance à raison 3 milles $\frac{1}{2}$ à l'heure, et s'être reposé pendant 1 heure $\frac{1}{4}$ il s'aperçoit qu'il faudra faire le reste du chemin au taux de 4 milles à l'heure pour arriver à destination à 7 heures du soir. On demande la distance de A à B?

Solution: Soit $3x$ la distance.

$$2x \quad x$$

$$- + - = 7 - 1\frac{1}{4} = 5\frac{3}{4}.$$

$$3\frac{1}{2} \quad 4$$

Multipliant par 28 le plus petit multiple commun des dénominateurs $3\frac{1}{2}$ et 4 nous avons:

$$16x + 7x = 161$$

$$23x = 161$$

$$x = \frac{161}{23} = 7$$

$$3x = 7 \times 3 = 21 \quad \text{Rép.}$$

2. Le revenu annuel d'un rentier est de \$6,000. Sur une partie de ce revenu il paie l'impôt à 5% et sur le reste à 3 $\frac{3}{4}$ %. La somme totale payée au fixe est de \$254. Déterminez la somme sur laquelle il faut payer 5% et celle sur laquelle il faut payer 3 $\frac{3}{4}$ %.

Solution: Soient $100x$ la somme à 5% et $100y$ à 3 $\frac{3}{4}$ %.

$$100x + 100y = 6,000. \dots\dots\dots (1)$$

$$5x + 3\frac{3}{4}y = 254. \dots\dots\dots (2)$$

Multipliant (2) par 20:

$$100x + 75y = 5080. \dots\dots\dots (3)$$

Soustrayant (3) de (1):

$$25y = 920. \dots\dots\dots (4)$$

$$100y = 920 \times 4 = \$3680. \quad \text{Rép.}$$

Substituant 3680 dans (1):

$$100x + 3680 = 6,000$$

$$100x = 6,000 - 3,680 = \$2,320. \quad \text{Rép.}$$

3. La surface d'un certain rectangle est égale à celle d'un carré dont le côté à trois pouces de plus qu'un des côtés du rectangle.

Si le petit côté du rectangle est diminué de un pouce et le grand côté du rectangle augmenté de deux pouces la surface du rectangle ne subit aucun changement. On demande les côtés du rectangle.

Solution: Remarque.—Le côté du carré a 3 pouces de plus qu'un des côtés du rectangle. Il est évident qu'il s'agit du petit côté du rectangle.

Soient x le grand côté et y le petit côté, alors xy la surface du rectangle primitif, du carré et du deuxième rectangle, et $y + 3$, le côté du carré.

$$(y + 3)^2 = xy. \dots\dots\dots (1)$$

$$(x + 2)(y - 1) = xy. \dots\dots\dots (2)$$

$$y^2 + 6y + 9 = xy. \dots\dots\dots (3)$$

$$xy + 2y - x - 2 = xy. \dots\dots\dots (4)$$

Transposant (3):

$$y^2 + 6y - xy = -9. \dots\dots\dots (5)$$

Transposant et réduisant (4):

$$2y - x = 2. \dots\dots\dots (6)$$

$$\text{D'où } -x = 2 - 2y. \dots\dots\dots (7)$$

Multipliant (7) par moins un:

$$x = 2y - 2. \dots\dots\dots (8)$$

Multipliant (8) par y on a:

$$xy = 2y^2 - 2y. \dots\dots\dots (9)$$

Substituant $2y^2 - 2y$, la valeur de xy , à xy dans (5) on a:

$$y^2 + 6y - 2y^2 + 2y = -9$$

$$\text{Réduisant on a: } -y^2 + 8y = -9$$

$$\text{Multipliant par moins un on a: } y^2 - 8y = 9$$

$$\text{Complétant le carré on a: } y^2 - 8y + 4^2 = 9 + 16 = 25,$$

$$\text{D'où } y - 4 = \text{plus 5 ou moins 5.}$$

$y = 5 + 4 = 9$, le petit côté du rectangle. *Rép.*

Ou $y = -5 + 4 = -1$.

$y + 3 = 9 + 3 = 12$, le côté du carré. *Rép.*

$12^2 = 144$ la surface du carré, et en même temps du rectangle.

$144 \div 9 = 16$, le grand côté du rectangle. *Rép.*

4. Trouvez la valeur d' x dans l'équation suivante:

$$x^2 - (a - b + c)x = (b - a)c.$$

Complétant le carré on a:

$$a^2 - (a - b + c)x + \frac{(a - b + c)^2}{4} = (b - a)c +$$

$$\frac{a^2 + b^2 + c^2 - 2ab + 2ac - 2bc}{4} = \frac{4bc - 4ac + a^2 + b^2 + c^2 - 2ab + 2ac - 2bc}{4}$$

$$= \frac{a^2 + b^2 + c^2 - 2ab - 2ac + 2bc}{4}$$

Extrayant la racine on a:

$$x - \frac{(a - b + c)}{2} = \text{plus } \frac{(b + c - a)}{2} \text{ ou moins } \frac{(b + c - a)}{2}$$

$$x = \frac{(b + c - a)}{2} + \frac{(a - b + c)}{2} = \frac{2c}{2} = c \text{ Rép.}$$

$$\text{Ou } x = -\frac{(b + c - a)}{2} + \frac{(a - b + c)}{2} = \frac{-b - c + a + a - b + c}{2} = \frac{2(a - b)}{2}$$

$= a - b$ *Rép.*

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. Un bassin contient de l'eau jusqu'au $\frac{1}{4}$ de sa hauteur; ses parois sont verticales et il a 2 verges de long sur 1 verge .5 de large. On y fait couler pendant 31 minutes $\frac{1}{4}$ l'eau amenée par un robinet, à raison de 1 gallon .32 par minute, et alors l'eau s'élève au $\frac{1}{2}$ de la hauteur du bassin. Cela posé, on demande: 1° combien de temps encore on devra laisser couler l'eau amenée par le robinet, pour que le bassin soit complètement rempli; 2° quelle est, en gallons, la capacité du bassin; quelle en est la hauteur?

Solution: $\frac{1}{2} - \frac{1}{4} = \frac{1}{4} = \frac{1}{12} - \frac{1}{12} = \frac{1}{12}$, la partie du contenu du bassin fournie par le robinet en 31 minutes.

$\frac{3}{4} - \frac{1}{4} = \frac{1}{2}$, la partie qui reste à remplir.

$\frac{1}{12}$ prend 31 minutes.

$\frac{3}{4}$ ou $\frac{9}{12}$ prendront $31 \frac{1}{2} \text{ minutes} \times 8 = 250 \text{ minutes} = 4 \text{ heures } 10 \text{ minutes.}$ *1ère Rép.*

Dans $31 \frac{1}{2}$ le robinet verse dans le bassin 1.32 gallons $\times 31 \frac{1}{2} = 41.25$ gallons.

Dans $31 \frac{1}{2}$ minutes $\frac{1}{12}$ du bassin est rempli.

Dans $31 \frac{1}{2}$ minutes il tombe dans le bassin 41.25 gallons d'eau.

Donc $\frac{1}{12}$ du contenu du bassin = 41.25.

Et $\frac{1}{12}$ du contenu du bassin = $41.25 \times 12 = 495$ gallons. *2e Rép.*

Dans 1 gallon il y a 277.274 pouces cubes.

Dans 495 gallons il y a $277.274 \times 495 = 137250.63$ pouces cubes.

$137250.63 \div 1728 = 79.427$ pieds cubes.

2 verges = 6 pieds, 1.5 verge = 4.5 pieds.

$6 \times 4.5 = 27$ pieds carrés, surface de la base du bassin.

$79.427 \div 27 = 2.942$ pieds ou 2 pieds 11.304 pouces, hauteur du bassin. *Rép.*

2. L'eau contenue dans un puits de 1.2 verge de diamètre s'élève à 6.8 verges. A quelle hauteur s'élèverait-elle dans un bassin de 3.4 verges de long sur 2.6 verges de large ?

$$1.2 \times 1.2 \times 0.7854 \times 6.8 = \text{le volume de l'eau dans le puits.}$$

$$3.4 \times 2.6 = \text{la surface du fond du bassin.}$$

$$\frac{1.2 \times 1.2 \times 0.7854 \times 6.8}{3.4 \times 2.6} = \frac{1.2 \times 1.2 \times 0.7854}{1.3} = 0.87 \text{ de verge. } \textit{Rep.}$$

3. Quel est le poids d'un tuyau en plomb de 24 pieds de long, de 2 pouces de diamètre intérieur et de $\frac{1}{4}$ de pouce d'épaisseur, si le pied cube de plomb pèse 11,400 onces ?

$$\textit{Solution: } 2 + \frac{1}{4} + \frac{1}{4} = 2\frac{1}{2} \text{ le diamètre extérieur.}$$

$(2\frac{1}{2} + 2)(2\frac{1}{2} - 2) = 4\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = 4.5 \times 0.5 = 2.25$ la différence des carrés des deux diamètres.

$$2.25 \times 0.7854 = 1.76715, \text{ pouces carrés, surface de l'anneau.}$$

$$1.76715 \times 24 \times 12 \times 11400 = 0.58905 \times 1425 = 839.39625$$

$$\frac{839.39625}{1728 \times 16} = \frac{4}{4} = 209.84906\frac{1}{4} \text{ livres. } \textit{Rép.}$$

LANGUE ANGLAISE

Dictation

BRAVE WOMEN

Ambuscade, place of concealment, ambush.

Cov'ert, hiding-place.

De-coy', tempt, entice.

In-ev'-i-ta-ble, unavoidable; certain.

In'-vest'-ed, besieged; surrounded by an enemy.

Pi-o-neers', first settlers, who prepare the way for others.

Ren'-e-gade, runaway; deserter.

Upon the banks of a river in the State of Kentucky, there was once a fort to which the settlers frequently resorted as a place of refuge from the savages. Its gallant defence by a handful of pioneers against the allied Indians of Ohio, led by two renegade white men, was one of the most desperate affairs in the Indian wars of the West. The pioneers had not the slightest idea of their approach, when, in a moment a thousand rifles gleamed in the corn-fields one summer night! That very evening the garrison had chanced to gather under arms, to march to the relief of another station that was similarly invested. They were therefore unexpectedly prepared for the attack.

The Indians saw at a glance that the moment was not favorable to them; and having failed to surprise the garrison, they attempted to

decoy them from the fastness by presenting themselves in small parties before it. The whites were too wise to risk a battle till help should arrive, so they resolved to stand a siege.

But the fort, which was merely a collection of log cabins, arranged in a hollow square, was unhappily not supplied with water; and the besieged were aware that the enemy had placed his real force in ambush near a neighboring spring. The women of the station determined to supply it with water from this very spring.

But how? Woman's wit never devised a bolder plan, and woman's courage never carried one more dangerous into successful execution.

These brave women, being in the habit of fetching the water every morning, saw that if armed men were now to take that duty upon themselves, the Indians would perceive that their ambuscade had been discovered, and would instantly commence the assault.

Morning came, and the random shots of the decoy-party were returned with a quick fire from one side of the fort, while the women issued from the other, as if they expected no enemy in that quarter.

Could anything be more appalling than the task before them! But they shrink not from it; they move carelessly from the gate; they advance with composure in a body to the spring;

they are within shot of five hundred warriors. The slightest alarm will betray them. If they show that they are aware of their thrilling situation, their doom is inevitable. But their nerves do not shrink; they wait calmly for each other, till each fills her bucket in succession.

The Indians are completely deceived, and not a shot is fired. The band of heroines retrace their steps with steady feet: their movements soon become more agitated, and are at last hurried. But tradition says that the only water spilt was as their buckets crowded together in passing the gate.

A sheet of living fire from the garrison, and the shrieks of the wounded Indians around the spring, at once proclaimed the safety of the women and the triumph of the white men. Insane with wrath to be thus outwitted the foe rushed from his covert, and advanced with fury upon the rifles of the pioneers. But who could conquer the fathers and brothers of such women? The Indians renewed the attack again and again, but they were foiled every time and at last withdrew their forces.

QUESTIONS.—Where was the fort here spoken of? Who attacked it? By whom led? Who defended it? Why was the garrison under arms at the time of the attack? What plan did the Indians adopt when they failed to surprise the garrison? Where did they place their real force?

What did the women of the fort resolve to do? What if armed men had done this? On which side of the fort was the attack returned? What did the women do at the same time?

What did they wish the Indians to suppose? How did they therefore advance? How did they return? Where was the only water spilt? What proclaimed their safety? What did the Indians then begin? With what result?

Recitation

NOËL

A little while and we shall know,
Where all our vanish'd children go,

And e'en, perchance, may recognise,
Their old-remember'd, astral eyes!

(O Noël, Noël! comest thou,
From them to us with kiss and vow?)

A little while and we shall hear,
The Child's soft footfall drawing near,

The Child who our dead children takes,
In his safe keeping for our sakes,

And they, those children we loved most,
Will watch for him and think him lost,

And yearn for his return with eyes,
That search the deeps of Paradise,

(O Noël, Noël! in thy rest,
May all our vanish'd ones be blest!)

G. H. R. DABBS.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le chant à la petite école

Il est tout naturel que pour le mois de décembre, nous présentions un chant de Noël. Celui que nous avons choisi est un "vieux Noël" languedocien dont la poésie et la mélodie ont un caractère rustique bien accentué. Nous l'avons emprunté à la "Bonne chanson", revue mensuelle publiée sous la direction de Th. Botrel, dont les chansons si délicieuses sont connues dans tout le Canada.

On s'appliquera d'abord à étudier le texte pour le bien comprendre; il n'y a pas de grosses difficultés, les phrases sont simples et il n'y a pas de termes difficiles à comprendre. On pourra attirer l'attention sur le sens des expressions *elle dévoile*, elle fait voir, elle montre; *la pauvre Humanité*, les pauvres hommes; *cloches antiques*, anciennes. On dira aux élèves ce que c'est que le Languedoc, province du sud de la France (montrer sur la Carte). La mélodie est coupée en quatre

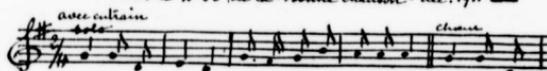
parties, qui se chantent alternativement en solo et en chœur. On fera attention que la quatrième partie n'est pas exactement la répétition de la troisième, comme il en est des deux premières.

Il faudra bien tenir la note pointée suivie d'une double croche qui arrive de temps en temps. Cette double croche bien faite donne du piquant à la mélodie, elle produit l'effet des sauts capricieux que font les chèvres du troupeau, et cela convient bien au sujet puisqu'il s'agit de berger. Si les enfants comprennent bien ils sauront exprimer avec justesse.

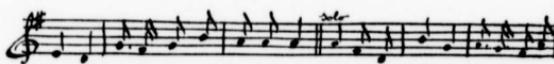
H. NANSOT,
Insp. Écoles.

Vieux Noël du Languedoc.

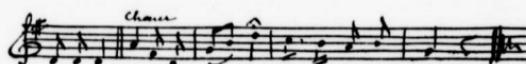
— on trouvera cette vieille mélodie avec accompagnement dans le n° 50 de la "Bonne Chanson" déc. 1911 —



1. Berger, bergère, Suspendez votre repos; Berger, ber-
2. Jésus va naître, accourez pour l'adorer. Jésus va



gère, suspendez votre repos; La nuit est claire, sortez vite
naître, accourez pour l'adorer, Le divin maître vient du ciel pour



de l'enfer. La nuit est claire, sortez de l'enfer.
vous sauver. Le divin maître vient pour vous sauver.

— 3 —

— 5 —

Déjà l'étoile
S'arrête sur l'humble toit, (2 fois)
Elle dévoile
Le grand Dieu qui vous reçoit,
Elle dévoile
Dieu qui vous reçoit.

Cloches antiques
Célébrez le Rédempteur (2 fois.)
Que vos cantiques.
Bercent l'Enfant-Dieu Sauveur,
Que nos cantiques.
Bercent le Sauveur.

— 4 —

— 6 —

Voici Marie
Avec son cher nouveau-né (2 fois)
La mère prie
Pour la pauvre humanité,
La Mère prie
Pour l'humanité.

Berger, bergère
Adorez le Roi du Ciel (2 fois),
Et que la Terre,
Chante à l'envi l'Éternel.
Et que la Terre,
Chante l'Éternel!

Un tableau historique

Au cours du mois de novembre, on a dévoilé dans la salle de l'Assemblée législative de Québec, le magnifique tableau du peintre canadien Charles Huot. Cet immense toile représente l'une des premières séances du premier Parlement canadien, à Québec, séance de l'Assemblée législative de 1792. C'est à cette séance que les chefs canadiens-français du temps, Jean-Antoine Panet, Chartier de Lotbinière, Pierre Bédard, Taschereau, Papineau, réclamèrent victorieusement l'usage officiel de la langue française.

Le tableau de monsieur Huot, au dire des connaisseurs, est une œuvre artistique de premier ordre.

Le centenaire de Louis Veuillot

Le centenaire de la naissance de l'illustre écrivain catholique a été célébré avec éclat à Paris et au Canada, à Montréal et à Québec. Veuillot est mort il y a 30 ans, après avoir défendu le Pape et l'Eglise avec un courage et une persévérance à toute épreuve. Comme prosateur, Veuillot n'a pas encore été surpassé. Il a laissé des travaux littéraires qui vivront aussi longtemps que la langue française. Ses principaux ouvrages sont : *Rome et Lorette*, *Ca et là*, *Parfums de Rome*, des *Mélanges* et plusieurs volumes de sa *Correspondance* publiés après sa mort. 

Nouvel inspecteur d'écoles

Par un arrêté en Conseil en date du 7 octobre 1913, M. Thomas Warren, instituteur à Saint-François-de-Montmagny, a été nommé inspecteur d'écoles à la place de M. Lionel Bergeron, nommé assistant secrétaire du Département de l'Instruction publique. Nous souhaitons une longue et fructueuse carrière au nouveau titulaire.

Les illettrés

Le XVe Bulletin du recensement fédéral, page 1, dit : "De toutes les provinces de l'Est, de 1901 à 1911, c'est Québec qui a augmenté le plus considérablement le nombre de ceux qui savent lire et écrire."

Revue recommandées

Nous recommandons de nouveau la lecture du "*Bulletin des Etudes, Revue pédagogique et Journal-Programme*," rédigé par les Frères Maristes. Prix de l'abonnement, \$1.00. Adresse: Iberville, P. Q.

Une autre revue qui mérite aussi l'attention du personnel enseignant, c'est le joli *Bulletin Eucharistique* publié par les PP. du Saint-Sacrement, 368 Avenue Mont-Royal Est, Montréal. Prix: 25 sous par année.

Le mouvement scolaire

Dans la *Revue Canadienne* d'octobre 1913, M. l'abbé Emile Chartier, dans son intéressante chronique mensuelle intitulée "Mouvement des idées", consacre un long chapitre à l'Instruction publique, sous le titre de "Bulletin d'enseignement primaire". M. l'abbé Chartier parle, en homme qui s'y connaît, des progrès réalisés, des défauts et des remèdes.

Sous le titre: "Un programme d'Instruction publique catholique au Canada", M. Gustave Gautherot, professeur à l'Université catholique de Paris, consacre un premier Paris aux choses scolaires de notre province, dans l'*Univers* du 10 novembre dernier. M. Gautherot fait l'éloge de l'organisation scolaire de Québec.

M. L. Leau, dans la *Canadienne*, 26 rue de Grammont, Paris, No. d'octobre 1913, analyse le projet de réformes scolaires soumis au congrès de l'A. C. J. C., aux Trois-Rivières, en juin dernier, par M. V.-E. Beaupré.

Au parlement belge, depuis plusieurs semaines, on discute un projet de loi scolaire considérable. Ce projet a l'appui unanime des catholiques. Nous le ferons connaître dans la livraison de janvier.

A propos du Fonds de pension

Pour répondre à des questions souvent posées, nous croyons devoir rappeler: 1°. Les avantages que les institutrices et les instituteurs peuvent faire compter en sus de leur traitement, sont ceux qu'ils retirent de leur position, tels que le logement, l'éclairage et le chauffage. Ces avantages sont évalués par l'inspecteur d'écoles du district; 2°.—la loi permettant à une institutrice dans le cas de maladie, de retirer une pension après dix ans d'enseignement et abrogée depuis plusieurs années. Dans le cas de maladie, nul n'est admis à la retraite avant vingt ans d'enseignement.

Bibliographie

DISCOURS ET CONFÉRENCES.—Par Thomas Chapais. Québec, J.-P. Garneau, libraire-éditeur, 47 rue Buade. C'est la deuxième série des discours et conférences que l'orateur a prononcés depuis 1898. Fêtes nationales, inaugurations de monuments, congrès, etc., voilà les circonstances qui ont fourni à M. Chapais l'occasion d'exprimer dans une langue correcte, élégante et souple, et avec une véritable éloquence, les plus nobles sentiments patriotiques et religieux. Les professeurs, les institutrices et les institutrices trouveront dans ce beau volume de précieux matériaux pour l'enseignement de la langue française, de la littérature et de l'histoire du Canada. En vente chez l'éditeur, J.-P. Garneau, 47 rue Buade, Québec.

A LA GLOIRE DU PARLER DE FRANCE.—*Souvenirs canadiens*: L'abbé Thellier de Poncheville. Turcoing (France), J. Duviervier, éditeur. Véritable petit livre d'or contenant les éloquentes

discours prononcés à Québec en 1912 par l'abbé de Poncheville. Nous voudrions voir ce livre dans toutes nos familles, dans toutes nos écoles, collèges et dans nos couvents.

En vente chez Garneau, 47 rue Buade, Québec. Prix: 28 cts. franco.

Association des Institutrices catholiques

(SECTION DE MONTREAL)

L'assemblée de l'Association des institutrices, section de Montréal, aura lieu le 23 janvier prochain, à l'Académie Marchand. Les séances sont fixées à 10 heures a. m. et à 2 heures p. m.

Par ordre

Tableau noir

On a dit avec raison qu'un tableau noir vaut un assistant. C'est peut-être le moyen par excellence de rendre l'enseignement intuitif. L'instituteur ne saurait craindre de faire un usage exagéré de cet auxiliaire indispensable. C'est le livre commun à toute la classe, au maître comme aux élèves. Il faudrait l'avoir presque constamment devant les yeux.

C'est là surtout qu'on devrait étudier ensemble, en faisant un large emploi de la méthode d'observation et d'invention toutes les spécialités du programme. Rien n'est plus propre à frapper l'imagination des élèves, à fixer leur attention, à mettre de l'activité dans les rangs, de la vie et de l'intérêt dans les leçons et la correction des devoirs. Rien ne sauve plus de temps.

Que l'on appelle aussi très souvent les élèves au tableau noir, pour les faire répondre aux interrogations de contrôle, par lesquelles on s'assure qu'ils ont compris et retenu ce qui leur a été enseigné. (R. R. du C. C.)

Convention des commissaires d'écoles à Saint-Hyacinthe

Sous le titre de "Une réunion importante," le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, du 8 novembre, dit: Les commissaires d'écoles du district de l'inspecteur J. T. Molleur, ont été convoqués par ce dernier à une réunion qui a eu lieu mardi matin, le 4 du courant, à l'Académie Girouard. Les Révérends Frères ont gracieusement offert pour cette fin leur grande salle qui avait été décorée avec goût. Environ 150 commissaires étaient rendus à la conférence.

L'inspecteur Molleur présidait.

Le département de l'Instruction Publique était représenté par le Surintendant, l'Honorable M. de LaBruère, et par l'Inspecteur général M. C. J. Magnan. M. Samuel Casavant président, MM. H. A. Beauregard et J. A. Casavant représentaient la commission des écoles de la cité.

Monsieur Bernard avait tenu à honorer la réunion de sa présence, ainsi qu'un grand nombre de membres du clergé, parmi lesquels l'abbé Z. Decelles, supérieur du Séminaire, et le Rév. J. A. Fontaine, principal de l'École normale des filles, M. le Chanoine Sénécal et le Rév. Père Hamel, curé de St-Hyacinthe, M. le chanoine Decelles de St-Pie, MM. les abbés J.-U. Charbonneau, Cadieux, J.-B. A. Archambault, Rév. M. Lévesque, et un grand nombre d'autres. Les deux députés de St-Hyacinthe, MM. Gauthier et Bouchard ainsi que M. Manning, professeur de l'École normale, et plusieurs citoyens de la ville, et les représentants des journaux étaient aussi présents.

L'Honorable M. de LaBruère, invité par le président Molleur, fut le premier conférencier. Au cours d'un très beau travail, après avoir remercié les commissaires et les notabilités présentes de l'intérêt qu'ils portent à la cause de l'éducation, le Surintendant exposa les principaux traits de notre loi de l'Instruction publique. Il expliqua les raisons qui ont fait disparaître en 1875 le Ministre de l'Instruction publique, et déterminé la création d'un conseil ayant à sa tête un Surintendant, à qui est confiée la direction de l'Instruction publique en cette province. Le conseil est divisé en deux comités, l'un catholique et l'autre protestant,—le Surintendant étant tenu de se conformer aux instructions reçues du conseil, ou des comités dans la limite de leurs attributions.

La province de Québec a fait des progrès considérables dans le domaine des l'Instruction publique. Le surintendant insiste sur l'importance pour les commissaires d'écoles de se conformer aux instructions du département, dont les avis sont appuyés sur une longue expérience, ici et ailleurs. Le Département met à la disposition des commissions des écoles des plans et des instructions pour la construction, la disposition et l'aménagement des écoles, afin que celles-ci soient des milieux hygiéniques, confortables et mêmes agréables à la vue, ce qui se réalise facilement si l'on a soin de se conformer en tous points aux exigences du Conseil. Le Surintendant insiste sur l'importance pour les commissaires de n'engager que des instituteurs compétents, sur l'importance de l'Instruction publique, comme la préparation à l'avenir de toute notre jeune génération.

Passant ensuite de ces conseils généraux à l'application, l'Honorable Surintendant suppose qu'un arrondissement scolaire lui confie le poste de commissaire, et il explique ce qu'il s'efforcerait de faire pour le plus grand avantage de ceux qu'il représenterait ainsi. L'Honorable M. de la Bruère termine sa conférence en faisant un appel à nos concitoyens, pour développer l'amour des campagnes, en répandant chez nos jeunes gens l'attachement à ce milieu si sain, si noble que sont nos campagnes. De vifs applaudissements ont marqué l'appréciation que l'on faisait de son beau travail.

M. le président Molleur invite ensuite l'Inspecteur général Magnan à parler; M. Magnan, conférencier très alerte, instituteur de près de 30 ans d'expérience, fit une allusion piquante aux dénigreurs de notre système d'Instruction publique et démontra que depuis bien longtemps, nos autorités travaillent efficacement au progrès scolaire et que le petit fouet scolaire que l'on fait mine de faire jouer est un maigre instrument pour expliquer tous les progrès accomplis. Il dit aux commissaires qu'après tout ce sont eux qui sont les vrais ministres de l'Instruction publique, puisque l'exécution des programmes dépend d'eux. M. Magnan rappelle que par esprit outré d'économie les commissaires peuvent se priver de généreuses subventions. Ainsi dans les subsides de la dernière session, voici comment sont distribués les octrois aux écoles de campagne:

Aux municipalités scolaires payant au moins:

1.—Un salaire moyen de \$100	\$125.000
2.—Un salaire moyen de 125	60.000
3.—Un salaire moyen de 150	40.000

Ainsi un salaire moyen de \$150 donne droit à partager dans \$225,000; tandis que si l'on ne paie que \$125, on ne partage que dans \$185,000, et si l'on ne paie que \$100 on ne reçoit qu'une part dans \$125,000.

M. Magnan signale ensuite les principales causes d'inefficacité de l'enseignement: l'encombrement des classes, auquel on remédie en donnant des adjoints à l'instituteur; et les changements d'institutrices, le salaire convenable étant le principal remède à ce dernier mal. M. Magnan fait aussi une revue de la façon dont les commissions scolaires de notre région ont profité des nouvelles dispositions de la loi.

M. Molleur prie Monseigneur Bernard de vouloir bien dire quelques mots: En une improvisation pleine d'intérêt, notre vénérable évêque dit qu'il a voulu par sa présence montrer aux commissaires présents combien il s'intéresse à leur travail qui a tant de portée sur les intérêts moraux et religieux du diocèse.

Dans toutes ses visites pastorales, il s'est efforcé de faire comprendre l'importance de cette mission. Monseigneur dit aussi que l'avenir de notre race dépend du caractère moral qui sera

conservé à nos campagnes, pépinières où se recrute l'élément le plus respectable et le plus sain de notre population. Monseigneur dit qu'il avait un conseil à donner aux agriculteurs, ce serait de toujours prêcher l'attachement à la terre et de diriger tous les jeunes gens vers les nouveaux territoires qui s'ouvrent dans la province de Québec: chaque nouveau foyer ouvert assure l'avenir de notre nationalité. Monseigneur recommande l'union des commissaires avec le curé qui est le plus immédiatement chargé des intérêts religieux et loue le Département de l'Instruction publique du bien que font ces conventions.

A la suite de Monseigneur, MM. les députés Gauthier et Bouchard adressent eux aussi quelques mots. M. Gauthier proteste contre les attaques incessantes et insidieuses que l'on a faites contre notre régime scolaire et appuie sur les conseils donnés par Monseigneur au sujet de la colonisation. C'est l'accaparement de la terre par nos colons canadiens qui a éloigné les dangers résultant des desseins que l'on avait eus d'enserrer les vieilles forces françaises de la province de Québec en l'entourant d'une population étrangère.

(Du Clairon, du 7 novembre).

M. le Surintendant du Département de l'Instruction publique, l'Honorable De LaBruère, a fait une conférence sur les principaux devoirs des Commissaires d'Écoles. Sa conférence a été très instructive et excessivement intéressante. Il est certain qu'elle portera de bons fruits.

M. Magnan, Inspecteur général des écoles, a fait un joli discours sur les améliorations à être faites dans les écoles de notre région. Il a surtout insisté sur les désavantages qu'il y a pour les élèves de quitter l'école trop tôt. Il a donné des statistiques pour démontrer qu'un trop faible pourcentage de nos enfants complètent leurs études primaires. Il a fait un plaidoyer éloquent pour demander de relever les salaires des institutrices et il a fait connaître les octrois avantageux que le gouvernement donne aux municipalités qui paient des salaires un peu rémunérateurs à leurs maîtresses d'écoles.

Il a insisté aussi pour que les commissaires d'écoles rendent leurs maisons d'écoles plus parfaites sous le rapport de l'hygiène et du confort à donner aux élèves et aux maîtresses qui les habitent dans la plupart des cas.

Le discours de M. Magnan a été écouté attentivement et applaudi à de fréquentes reprises.

Sa Grandeur Mgr Bernard a aussi donné des conseils fort sages aux personnes présentes. Il a demandé de rendre nos maisons d'écoles plus convenables qu'elles ne le sont actuellement; il regrette d'avoir constaté en certains endroits des maisons d'écoles dont l'aspect extérieur laisse beaucoup à désirer. La maison d'école devrait toujours être bien peinte, son terrain devrait être entretenu avec soin, pour que les étrangers en la voyant ne soient pas mis sous l'impression que les Canadiens français n'aiment pas l'Instruction. Il a dit que les commissaires devaient payer un salaire raisonnable aux institutrices pour s'assurer le travail et le dévouement de personnes compétentes.

Monseigneur a aussi parlé de colonisation. Il croit que les Canadiens français devraient s'adonner à la colonisation plus qu'ils ne le font actuellement; il y aurait pour nous un grand avantage à coloniser les parties encore incultes de notre province. Les fils de cultivateurs qui laissent leurs campagnes trouveraient plus de bien-être et de bonheur à défricher des terres dans notre province qu'ils en trouvent à l'heure actuelle en s'expatriant aux États-Unis ou en allant vivre dans les villes.

L'allocation de Monseigneur Bernard a été fort appréciée.

M. L.-J. Gauthier et M. T.-D. Bouchard ont aussi adressé la parole. Ils ont insisté sur l'amélioration à faire à notre enseignement élémentaire et sur l'importance de l'Instruction. Ils ont aussi parlé de la valeur de notre système actuel et du devoir pour les Canadiens français de lui faire produire tout le bien possible.

Ce congrès a remporté un joli succès et il est certain qu'il aura d'excellents résultats dans notre région.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ARRETES EN CONSEIL

(D'après la "Gazette Officielle de Québec")

NOMINATIONS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 8 août 1913, a nommé MM. Joseph Legault et Anthime Denis, commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Geneviève N° 1, dans le comté de Jacques-Cartier.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 14 août 1913, a nommé M. Joseph Bergeron, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Flavien, dans le comté de Lotbinière.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 28 août 1913, a nommé Monsieur Célestin Desjardins commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Janvier, dans le comté de Terrebonne.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 11 septembre 1913, a nommé M. Henri Thibaudeau, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Blaise, dans le comté de Saint-Jean, P. Q.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 11 septembre 1913, a nommé MM. Jean-Baptiste Therriault et Joseph Bujould, commissaires d'écoles pour la municipalité de Leneuf (canton), dans le comté de Saguenay, P. Q.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 14 août 1913, a nommé M. Jean-Baptiste Bissonnette, président des commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Blaise, dans le comté de St-Jean, P. Q.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 22 août 1913, a nommé M. Emmanuel Emery, président des commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Léon de Westmount, dans le comté de Westmount.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 19 septembre 1913, a nommé MM. Gédéon Bisson et Joseph Faucher, commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint Abdon, dans le comté de Dorchester.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 16 octobre 1913, a nommé M. Oliva Vézina commissaire d'écoles pour la municipalité de Somerset-Nord, dans le comté de Mégantic.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 16 octobre 1913, a nommé MM. François P. Clark, syndics d'écoles pour la municipalité de Stanstead (Canton) dans le comté de Stanstead.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 18 octobre 1913, a nommé M. le docteur W.J. Castello à la charge de commissaire d'écoles pour la municipalité de Buckingham (Ville) dans le comté de Labelle.

DELIMITATIONS DE MUNICIPALITES SCOLAIRES

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, en vertu de l'article 2591 des S.R.P.Q., 1909, a détaché de la municipalité scolaire de Beauport, comté de Québec, tous les biens fonds compris dans les limites assignées à la municipalité rurale du village Giffard, érigée par la loi George V, chapitre 77, et de plus les lots suivants du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, qui formaient partie de la municipalité scolaire de Beauport, savoir: les Nos. 227 à 739, et 741, 742, 742a, 743, et a formé de tout ce territoire une municipalité scolaire distincte sous le nom de "Village de Giffard" (9 juin 1913).